



BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2020

Rapport - Budget 2020



Le Président,

Séance du 19 décembre 2019

BUDGET PRIMITIF 2020

Le budget présenté au débat et au vote de l'assemblée traduit et impulse pour notre région et pour l'année 2020 des actions publiques fortes dans tous les domaines de compétence de la région comme dans des domaines de la vie sociale que la région met au cœur de ses priorités.

Il est l'expression engagée du projet ambitieux que nous voulons mettre avec encore plus de force et d'intensité au service des habitants de notre région.

Par ces compétences en matière de soutien au développement économique et à l'emploi, de mobilité, d'éducation et de formation professionnelle, d'aménagement du territoire mais aussi par ses choix délibérés d'intervenir au service de la recherche, de la lutte contre le réchauffement climatique, de l'accès aux soins pour tous, de la culture, du tourisme, du sport, de la vie associative... la région s'affirme en 2020 toujours plus comme la collectivité du projet et de l'action concrète, de la vision globale et de la réponse au plus près des besoins des habitants et des territoires !

Ce budget porte des priorités et des innovations remarquées et des engagements financiers ambitieux !

Mais rien de tout cela ne pourrait être mis en œuvre sans prendre appui sur une gestion maîtrisée saine et économe de l'argent public ! C'est l'engagement que nous avons pris et que nous mettons en œuvre sans dévier !

Le débat d'orientations budgétaires a permis de rappeler que la trajectoire établie en début de mandat était strictement respectée ! Ainsi nous maîtrisons le niveau d'endettement de la région et nous portons l'investissement en 2020 au niveau jamais atteint de 340 millions d'euros !

Ainsi nous proposons des investissements élevés pour la rénovation et la performance énergétique dans nos lycées, pour le renouvellement de nos trains et pour la modernisation des lignes, pour accélérer les transitions numériques, écologiques, économiques et agricoles, pour le développement de la recherche et pour une solidarité territoriale toujours indispensable.

Mais pour agir de manière forte et développer une action publique décentralisée à la hauteur des enjeux, la condition indispensable est celle des moyens financiers accordés par l'Etat à la Région.

Force est de constater que les ressources dont dispose la Région sont toujours aussi contraintes.

À l'évidence l'Etat et depuis des années ne donne pas aux collectivités territoriales les moyens pour conduire et développer une action publique décentralisée à la hauteur des enjeux !

Pourtant les habitants savent désormais qu'avec plus de décentralisation, plus de responsabilités et de moyens pour les collectivités territoriales, leurs attentes sont mieux prises en compte parce qu'agir local et au plus près de la réalité. Ils savent que décider et agir localement c'est agir efficacement et c'est agir vite !

Aussi, inlassablement dans un pays qui résiste à une décentralisation assumée et ambitieuse, nous devons plaider pour un budget mieux abondé, condition d'une action publique ciblée et efficace, adaptée et réactive !

De plus l'encadrement des dépenses, à nouveau en 2020, à +1,2%, constitue un autre carcan handicapant pour l'action de la région notamment quand il s'agit d'engager de nouvelles politiques publiques !

Le transfert de compétences insuffisamment compensées constitue également un frein puissant à l'efficacité de l'action publique décentralisée ! Hier le transfert de la compétence économique durablement privée des moyens financiers nécessaires au soutien à l'emploi et aux PME ! Aujourd'hui le transfert des compétences en matière de transports ou d'orientation notoirement sous dotées par l'Etat !

C'est dans ce cadre que s'exprime avec force l'inquiétude de nos concitoyens, leur crainte de relégation, pour eux, leur famille, leur territoire de vie ou de travail.

Ce sont autant de signaux qui doivent conduire l'Etat à s'appuyer beaucoup plus sur les collectivités territoriales en leur donnant les moyens permettant de mettre en œuvre les politiques publiques dans la proximité des territoires et des habitants.

Pourtant pour 2020 nous déplorons le retrait de compétence des régions dans le domaine de l'apprentissage. Privée de l'essentiel de ses moyens d'action dans ce domaine, notre région, aujourd'hui encore première pour le soutien à l'apprentissage, ne sera plus en capacité d'aider autant que nécessaire le développement des formations rares, des formations dans la ruralité, des formations au nouveau métiers ...

Plus préoccupant encore, au moment où nous votons ce budget, aucune garantie n'est apportée à notre région concernant la conservation dans son budget des ressources qu'elle consacrait chaque année à l'apprentissage au-delà de celles liées à la perception de la taxe d'apprentissage. De même les primes aux employeurs pour les contrats d'apprentissage signés avant 2019 ne font l'objet d'aucune recette alors qu'elles représentent pour 2020 plus de cinq millions d'euros.

Nous revendiquons une nouvelle approche de la part de l'Etat ! Une approche fondée sur la confiance envers les collectivités. Une approche du respect des engagements pris et de la parole donnée !

Cette confiance, notre région la revendique pour mettre en œuvre ses politiques de justice sociale et de pouvoir d'achat, de développement de la mobilité collective et de lutte contre le réchauffement climatique, d'éducation des lycéens et de formation des demandeurs d'emploi, d'aménagement solidaire du territoire et de développement économique, de soutien au sport à la culture et à la vie associative, de développement de l'attractivité touristique, de la recherche et de l'enseignement supérieur, de l'orientation des jeunes et des formations sanitaires, de soutien au déploiement du très haut débit et à l'accès aux soins sur tous les territoires.

Dans tous ces domaines notre région est souvent citée en exemple pour l'innovation qui marque ses interventions, pour les valeurs de solidarité qui marquent ses choix, pour la manière de rassembler autour des transitions majeures qui appellent toutes les énergies !

Oui ! L'année 2020 sera porteuse d'innovations fortes.

Innovation dans la mobilisation pour la présence de médecins et l'accès aux soins sur tous les territoires.

Innovation dans le lancement d'actions tous azimuts pour lutter contre le réchauffement climatique dans le cadre de la COP régionale.

Innovation dans le lancement du dispositif COEPI pour 100 % de lycées performants sur le plan énergétique.

Innovation dans les politiques de transport avec le lancement de nouvelles actions pour la mobilité rurale ou de votre nouvelle rame en circulation sur les lignes de la région.

Innovation avec le lancement des opérations « Goût de France » et « Les Nouvelles Renaissance(s) » dans la suite de la très belle saison touristique 2019 « 500 ans de Renaissance ».

Innovation encore avec la gratuité des livres et des supports pédagogiques pour la totalité des 100 000 familles des élèves de la classe de seconde à la classe de terminale de nos lycées.

Innovation enfin dans le soutien à l'innovation et à l'emploi dans les entreprises et notamment au sein des PME !

Oui l'année 2020 fera une place encore plus grande à la solidarité en direction de tous et de toutes et de tous les territoires !

Solidarité par le soutien aux associations avec le dispositif CAPASSO véritable boussole de la solidarité en région Centre-Val de Loire.

Solidarité grâce aux nouveaux tarifs RÉMI et à la gratuité des transports scolaires pour soutenir le pouvoir d'achat de tous les habitants.

Solidarité de la région dans le déploiement de la culture au plus près de tous les habitants comme dans le soutien à la création sur tous les territoires.

Solidarité de la région en direction des futurs compétiteurs dans leur préparation aux jeux olympiques Paris 2024 comme en direction de tous les clubs et tous les sportifs.

Solidarité avec les territoires pour un déploiement accéléré du THD dans tous les départements.

Solidarité envers toutes les personnes privées d'emploi comme envers les jeunes en situation de précarité avec le doublement des actions de formation inclusives en lien avec les métiers porteurs d'emploi (DEFI).

Solidarité avec le combat pour une véritable égalité entre les femmes et les hommes dans les domaines de l'emploi, de la formation, des rémunérations, des pratiques culturelles et sportives.

Mais en 2020 la région Centre-Val de Loire sera aussi porteuse d'anticipations et de transitions mobilisatrices !

Transition face à un changement climatique dont le rythme et l'ampleur sont inédits.

Transition dans la production et la consommation de l'énergie.

Transition dans les modes de production et de fabrication avec l'économie circulaire.

Transition dans la mobilité qui doit faire place à plus de transports collectifs.

Transition dans nos modes de production et de consommation alimentaires.

Transition dans nos modes de chauffage et de construction avec la performance énergétique des bâtiments.

Transition dans notre rapport au vivant pour inverser la sinistre réduction de la biodiversité.

C'est globalement une transition vers un nouveau modèle de développement respectueux de la planète et attentif aux générations futures que nous voulons accompagner, anticiper !

La mise en place d'une COP régionale constitue le levier et le support qui permettront de fédérer les énergies et d'agir concrètement ensemble.

Ce budget 2020 traduit ainsi la triple priorité : innovation, solidarité et transition.

Il confirme les engagements pris de maîtrise des équilibres financiers par une optimisation des interventions régionales, avec l'objectif maintenu de conserver une collectivité bien gérée, comme cela est souligné depuis plusieurs années maintenant par les différentes instances en charge de l'observation de notre gestion financière.

Ce budget se déclinera avec la préoccupation constante d'associer les citoyens et les territoires pour que tous puissent affronter de manière résolue et confiante les enjeux majeurs liés aux transitions climatiques, économiques, numériques et citoyennes.



François BONNEAU

BUDGET PRIMITIF 2020

SOMMAIRE

I – Présentation générale

A – LA REPARTITION GLOBALE DES DEPENSES.....	7
B – LA REPARTITION GLOBALE DES RECETTES.....	8
C – LE VOLUME DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) ET AUTORISATIONS D'ENGAGEMENTS (AE)	9
D – LES PRINCIPAUX INDICATEURS DE GESTION	9

II – Présentation du budget primitif par politique

A – INTERVENTIONS REGIONALES	13
STRATÉGIES ET SOLIDARITÉS TERRITORIALES, TRANSITION ECOLOGIQUE	14
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, RECHERCHE, INNOVATION ET FORMATION PROFESSIONNELLE	30
TRANSPORTS ET MOBILITÉS DURABLES.....	60
FORMATION INITIALE, LYCÉES, APPRENTISSAGE, VIE CITOYENNE ET PARTICIPATIVE	70
EUROPE	99
B - OPTIMISATION DES RESSOURCES.....	104
COMMUNICATION	105
MOYENS GÉNÉRAUX DE L'ADMINISTRATION	108
MOYENS GENERAUX FINANCIERS.....	112
RESSOURCES HUMAINES	122

III – Décisions budgétaires 2020

A – LE VOTE PAR FONCTION.....	126
<i>Approbation des balances au chapitre en crédits de paiement et AP/AE</i>	<i>126</i>
<i>Les AP et AE par fonction et par politique régionale</i>	<i>129</i>
B – LE VOTE DE L'ARCHITECTURE PAR POLITIQUE RÉGIONALE	137
C – LA GESTION DE LA DETTE ET DE LA TRESORERIE.....	139
D – LES DISPOSITIONS DIVERSES.....	140
<i>Coûts standards de formations sanitaires et sociales 2020.....</i>	<i>140</i>
<i>Remises gracieuses</i>	<i>141</i>
<i>Participation des familles à la rémunération du personnel de service d'hébergement des établissements publics d'enseignement.....</i>	<i>141</i>
<i>Autorisations</i>	<i>141</i>
<i>Attribution de la subvention 2020 au COS et approbation de la convention</i>	<i>141</i>
<i>Méthodes comptables</i>	<i>141</i>
<i>Affectations</i>	<i>142</i>
<i>Tableau des emplois</i>	<i>142</i>
<i>Modification des dates limites d'affectation pour les AP/AE</i>	<i>143</i>
<i>Annulations-clôtures des AP/AE</i>	<i>144</i>
<i>Diminutions des AP/AE</i>	<i>145</i>
<i>Changements de libellés.....</i>	<i>145</i>

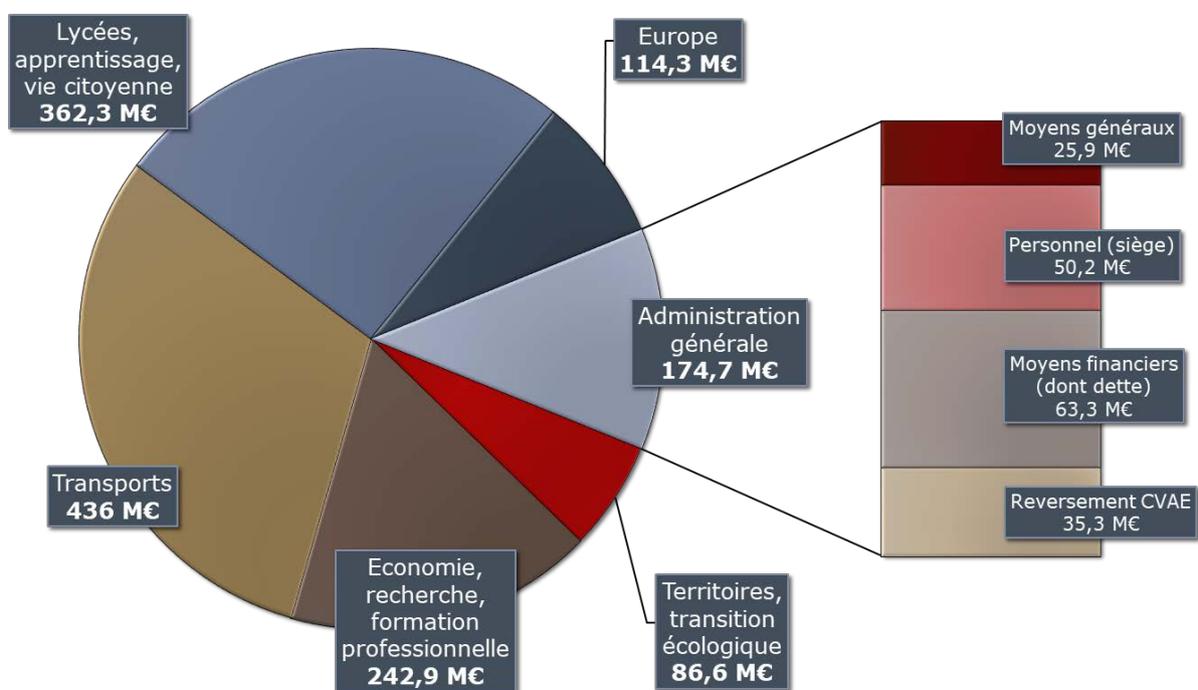
PRESENTATION GÉNÉRALE

A – La répartition globale des dépenses

Le budget 2020 s'équilibre au global à 1,426 Md€ (dont 10 M€ de crédits de réaménagement de la dette en dépenses comme en recettes).

Hors crédits de réaménagement de la dette, le budget s'élève à 1,416 Md€ dont :

- En fonctionnement : 964 M€ de crédits régionaux dont 47 M€ au titre de la gestion des fonds européens
- En investissement : 453 M€ d'investissement régional répartis de la façon suivante :
 - 334 M€ pour la mise en œuvre des politiques régionales
 - 66 M€ au titre de la gestion des fonds européens
 - 53 M€ de remboursement en capital de la dette



B – La répartition globale des recettes

Le profil des ressources régionales diffère de celui de l'exercice 2019 du fait de la mise en application de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, qui modifie le financement de l'apprentissage à compter du 1^{er} janvier 2020 et supprime *de facto* une partie des recettes régionales.

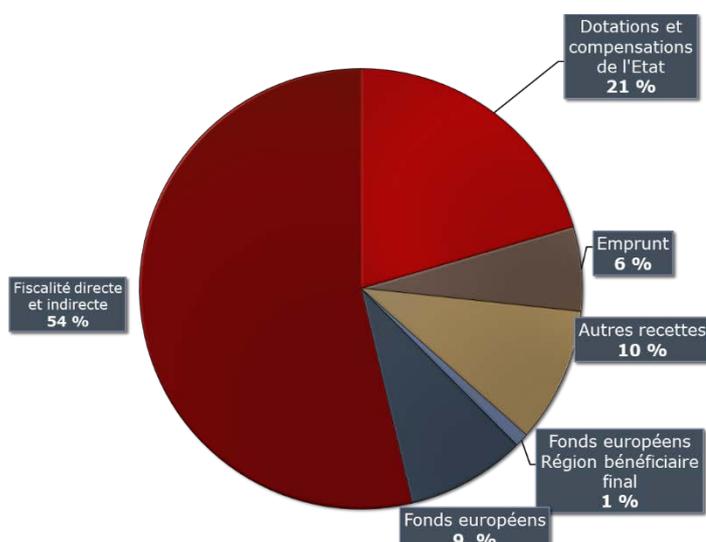
Hors réaménagement de la dette, les ressources régionales diminuent au total de 4 % par rapport au budget primitif 2019 et se répartissent comme suit :

	BP 2020	Evol. BP/BP
Fiscalité directe et indirecte	761 127 000,00	-9%
Dotations et compensations de l'Etat	289 141 000,00	3%
Emprunt	87 600 000,00	-15%
Autres recettes (hors fonds européens)	140 234 522,00	17%
Fonds européens – Région bénéficiaire final	14 745 000,00	-9%
Sous-total	1 292 847 522,00	-5%
Fonds européens	123 946 000,00	6%
Total (hors réaménagement de la dette)	1 416 793 522,00	-4%

La part du produit de la fiscalité directe et indirecte dans l'ensemble des ressources régionales (53,7 %) diminue de 9 points par rapport au budget primitif 2019 en valeur relative et le produit de la fiscalité transférée de 9% de BP à BP. Cette diminution s'explique pour une large part par la suppression de la ressource régionale pour l'apprentissage et la diminution attendue de la TICPE pour les primes employeurs d'apprentis (91,5 M€ au BP 2019). Les autres recettes de fiscalité progressent donc, à périmètre constant, de 18 M€, soit 2,5%, notamment grâce au dynamisme anticipé de la fraction de la TVA.

Mécaniquement, la part des dotations et participations de l'Etat (20,5 %) est en hausse, la diminution de la compensation de l'Etat au titre de l'exploitation des lignes TET étant compensée par la mise en place du fonds d'investissement en faveur de l'apprentissage.

Les autres ressources, hors fonds européens, progressent de 9,9 % par rapport au BP précédent. Cette hausse concerne principalement la formation professionnelle avec l'effet du Pacte régional d'investissement dans les compétences. L'emprunt d'équilibre diminue de près de 15 % par rapport au BP 2019.



Ainsi, le financement du budget 2020 de la Région Centre-Val de Loire est assuré :

- en maintenant le tarif de la majoration « Grenelle » de la TICPE conformément à la délibération prise le 17 octobre dernier ;
- en maintenant le tarif de la taxe sur les permis de conduire à 0 € et celui de la taxe sur les certificats d'immatriculation à 49,8 € par cheval fiscal et en exonérant à compter du 1^{er} janvier les véhicules dits propres de 50% de la taxe ;
- en fixant l'emprunt d'équilibre de la section d'investissement à 87,6 M€, soit 6 % des ressources régionales.

C – Le volume des autorisations de programme (AP) et autorisations d'engagements (AE)

Avec les crédits de paiement qui définissent l'équilibre annuel du budget, le vote du BP 2020 porte également sur les AP et AE qui traduisent la gestion pluriannuelle des crédits.

Le montant total des AP ouvertes en 2020 s'élève à 255 491 096 € (236,6 M€ au BP 2019). Le montant des modifications d'AP s'élève à 39 371 276 €.

Le montant total des AE ouvertes en 2020 s'élève à 231 192 844 M€ (358,7 M€ au BP 2019). Le montant des modifications d'AE s'élève à 28 711 577 €.

D – Les principaux indicateurs de gestion

Conformément aux objectifs de bonne gestion financière retenus par la Région :

- la capacité de désendettement prévisionnelle représente 4,2 ans ce qui est inférieur à la durée plafond de 5 ans que s'est fixée la Région (3,8 ans au BP 2019) ;
- le taux d'épargne brute (épargne brute/recettes de fonctionnement) est de 16,2% (16,7 % au BP 2019) et reste donc supérieur au seuil plancher de 15 % que s'est fixé la Région.
- l'épargne nette atteint 133 M€ et permet de financer 35 % des investissements hors TET (147 M€ au BP 2019) et reste conforme à l'objectif fixé à 35%.

	Budget Primitif 2018	Budget Primitif 2019	Budget Primitif 2020
Recettes de fonctionnement	1 170 558 100	1 239 015 372	1 149 923 000
- Dépenses de fonctionnement	955 680 522	1 019 853 529	956 477 022
= Epargne de gestion	214 877 578	219 161 843	193 445 978
- Intérêts de la dette	12 492 778	12 600 000	7 500 000
= Epargne brute	202 384 800	206 561 843	185 945 978
- Remboursement de la dette en capital	56 645 000	60 000 000	53 200 000
= Epargne nette	145 739 800	146 561 843	132 745 978
+ Dépenses d'investissement	406 489 100	378 682 100	399 616 500
- Recettes d'investissement	124 449 300	128 970 257	179 270 522
= Besoin de financement en investissement	282 039 800	249 711 843	220 345 978
Emprunt	136 300 000	103 150 000	87 600 000

BP 2020: répartition par politique des dépenses et recettes

	DEPENSES		RECETTES		AP - AE
	BP 2019	BP 2020	BP 2019	BP 2020	
FONCTIONNEMENT	1 032 453 529	963 977 022	1 239 015 372	1 149 923 000	259 904 421
TERRITOIRES SOLIDAIRES	4 122 330	4 000 000	0	0	
ENVIRONNEMENT	7 045 000	7 364 000	251 750	321 000	
TECHNOLOGIES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION	3 716 400	4 200 000	0	270 000	
COOPERATION INTERNATIONALE	1 200 000	1 200 000	30 000	0	
TOTAL SOLIDARITES TERRITORIALES, DEVELOPPEMENT DURABLE, STRATEGIES	16 083 730	16 764 000	281 750	591 000	22 391 509
ECONOMIE INNOVATION	28 540 500	28 370 000	0	0	
RECHERCHE, TECHNOLOGIE ET INNOVATION	7 320 750	6 350 000	0	0	
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	2 416 000	2 500 000	0	0	
TOURISME	3 944 400	3 994 000			
FORMATION PROFESSIONNELLE	130 000 000	135 000 000	63 000 000	59 500 000	
ORIENTATION	2 143 000	3 300 000	0	170 000	
TOTAL DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DE LA RECHERCHE, DEL'INNOVATION, ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	174 364 650	179 514 000	63 000 000	59 670 000	117 932 652
TRANSPORTS	353 595 700	360 000 000	7 067 367	11 300 000	
TOTAL TRANSPORTS ET MOBILITES DURABLES	353 595 700	360 000 000	7 067 367	11 300 000	5 610 000
ENSEIGNEMENT LYCEES	58 247 100	58 968 000	10 517 800	10 784 000	
APPRENTISSAGE	83 850 000	15 500 000	450 000	450 000	
FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES	47 926 298	48 500 000	0	0	
CULTURE	24 900 000	24 160 000	100 000	82 000	
SPORTS	3 900 000	3 900 000	0	0	
VIE CITOYENNE	450 000	450 000	0	0	
TOTAL FORMATION INITIALE, LYCEES, APPRENTISSAGE, VIE CITOYENNE ET PARTICIPATIVE	219 273 398	151 478 000	11 067 800	11 316 000	112 786 907
COMMUNICATION	4 000 000	4 000 000			
MOYENS GENERAUX DE L'ADMINISTRATION	15 911 400	16 036 300	0	0	
MOYENS GENERAUX FINANCIERS	50 897 751	45 400 722	1 079 689 355	1 002 458 000	
RESSOURCES HUMAINES	140 800 000	142 500 000	3 447 000	3 447 000	
TOTAL OPTIMISATION DES RESSOURCES	211 609 151	207 937 022	1 083 136 355	1 005 905 000	1 191 353
PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES EUROPEENS	56 186 900	47 000 000	58 249 000	49 141 000	
INTEGRATION DE LA DIMENSION EUROPEENNE	1 340 000	1 284 000	0	0	
REGION BENEFICIAIRE FINAL	0	0	16 213 100	12 000 000	
TOTAL EUROPE	57 526 900	48 284 000	74 462 100	61 141 000	-8 000

	DEPENSES		RECETTES		AP - AE
	BP 2019	BP 2020	BP 2019	BP 2020	
INVESTISSEMENT	468 682 100	462 816 500	262 120 257	276 870 522	294 862 372
TERRITOIRES SOLIDAIRES	68 681 300	63 500 000	0	0	
ENVIRONNEMENT	6 300 000	5 200 000	0	0	
TECHNOLOGIES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION	480 000	1 000 000			
COOPERATION INTERNATIONALE	205 000	97 000	61 000	0	
TOTAL SOLIDARITES TERRITORIALES, DEVELOPPEMENT DURABLE, STRATEGIES	75 666 300	69 797 000	61 000	0	88 705 000
ECONOMIE INNOVATION	33 545 500	32 500 000	7 000 000	6 115 000	
RECHERCHE, TECHNOLOGIE ET INNOVATION	18 981 800	19 000 000	0	0	
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	6 120 000	7 000 000	0	0	
TOURISME	4 628 000	4 327 000	0	0	
FORMATION PROFESSIONNELLE	300 000	545 000			
TOTAL DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DE LA RECHERCHE, DEL'INNOVATION, ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	63 575 300	63 372 000	7 000 000	6 115 000	55 120 735
TRANSPORTS	75 601 600	76 000 000	25 990 000	45 489 522	
TOTAL TRANSPORTS ET MOBILITES DURABLES	75 601 600	76 000 000	25 990 000	45 489 522	19 418 000
ENSEIGNEMENT LYCEES	81 025 500	93 712 000	1 646 596	1 532 000	
APPRENTISSAGE	14 800 000	12 110 000			
FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES	1 700 000	3 400 000	0	0	
CULTURE	9 040 000	8 660 000	60 000	60 000	
SPORTS	1 400 000	1 300 000	0	74 000	
TOTAL FORMATION INITIALE, LYCEES, APPRENTISSAGE, VIECITOYENNE ET PARTICIPATIVE	107 965 500	119 182 000	1 706 596	1 666 000	128 618 636
MOYENS GENERAUX DE L'ADMINISTRATION	5 156 400	5 199 000	0	0	
MOYENS GENERAUX FINANCIERS	90 000 000	63 200 000	168 865 661	146 050 000	
TOTAL OPTIMISATION DES RESSOURCES	95 156 400	68 399 000	168 865 661	146 050 000	3 000 000
PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES EUROPEENS	50 717 000	65 966 500	58 497 000	74 805 000	
INTEGRATION DE LA DIMENSION EUROPEENNE	0	100 000			
REGION BENEFICIAIRE FINAL			0	2 745 000	
TOTAL EUROPE	50 717 000	66 066 500	58 497 000	77 550 000	0
TOTAL GENERAL AVEC DETTE ET AVEC FONDS EUROPEENS	1 501 135 629	1 426 793 522	1 501 135 629	1 426 793 522	554 766 792
Fonctionnement	1 032 453 529	963 977 022	1 239 015 372	1 149 923 000	259 904 421
Investissement	468 682 100	462 816 500	262 120 257	276 870 522	294 862 372
TOTAL GENERAL HORS REAMENAGEMENT DE LA DETTE ET HORS FONDS EUROPEENS	1 364 231 729	1 303 827 022	1 354 389 629	1 292 847 522	
Fonctionnement	976 266 629	916 977 022	1 180 766 372	1 100 782 000	
Investissement	387 965 100	386 850 000	173 623 257	192 065 522	

**PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF
PAR POLITIQUE**

A – Interventions régionales

**STRATÉGIES ET SOLIDARITÉS TERRITORIALES,
TRANSITION ECOLOGIQUE**

LES ORIENTATIONS 2020

Jamais les attentes des habitants, des familles, des personnes âgées comme des jeunes, n'ont été si grandes en direction de l'action publique. Nous avons plus que jamais la responsabilité et le devoir de répondre, avec exigence, écoute et dialogue, aux nombreux enjeux auxquels nos territoires sont confrontés. Dès lors, notre action nécessite la plus grande vigilance afin que chacun ne s'estime pas délaissé, écarté des transformations du monde.

La qualité de vie du quotidien est notre priorité. Nous y répondons en agissant pour la vitalité des centres-villes et centres-bourgs, en rapprochant producteurs et consommateurs, en améliorant l'accès à des services publics de qualité et en proximité, en développant un cadre de vie résilient et en donnant la priorité aux plus vulnérables, afin qu'ils puissent réduire leur dépendance aux coûts de l'énergie, dans le logement comme dans les transports.

Notre mobilisation est permanente afin porter des actions innovantes et ambitieuses face à ces défis majeurs : urgence climatique, réduction des inégalités et pouvoirs d'achat, couverture du territoire en très haut débit, véritable accès à la santé pour tous et aux services de proximité.

Depuis 2014, ce sont 37 CRST qui ont été signés sur le territoire régional (y compris Pays de Bourges, Pays Gâtinais et Agglomération de Montargis interrompus à mi-parcours dans le cadre d'une fusion). 16 ont d'ores et déjà passé l'étape de la mi-parcours, et 6 s'achèveront en 2020, dont 3 dès le 1^{er} trimestre. L'année 2020 sera donc l'année pivot entre deux générations de contractualisations.

Dans la suite du SRADDET, dont l'adoption sera confirmée au premier semestre 2020, la Région travaillera avec ses partenaires territoriaux pour définir les priorités des années futures. Qu'il s'agisse de soutien aux projets structurants des métropoles, des villes moyennes ou des communes rurales, la Région maintiendra en 2020 le dispositif de confiance qui la lie aux territoires. Cet engagement dans le dialogue a permis et permettra de soutenir des projets dans la quasi-intégralité des communes de notre Région. Le niveau d'engagement sur une génération entière de contractualisation s'élève à 400 M€. Il s'agit d'un choix politique très fort et maintenu depuis de nombreuses années quand de nombreuses collectivités ont fait le choix de réduire leurs interventions.

Concrètement, ce sont de très nombreux équipements, indispensables à l'attractivité de notre territoire, qui n'auraient pu voir le jour sans le soutien régional. L'ensemble des thématiques de la vie quotidienne de nos concitoyens sont ainsi concernés : culture, tourisme, sport, développement économique ou encore urbanisme au travers des projets et des rénovations d'espaces publics. Le déploiement du THD sur l'ensemble du territoire régional demeure une priorité absolue.

Par ailleurs, les thématiques liées aux enjeux d'énergie ou de biodiversité resteront centrales au sein des contractualisations avec un cadre général assoupli l'année dernière pour simplifier les démarches des demandeurs. Le processus de dématérialisation, qui verra le jour début 2020, permettra de réduire les délais de traitement et constituera un gain de temps pour les communes et les intercommunalités.

S'appuyant sur une expertise poussée, la Région a également engagé une réflexion visant à compléter le fonds sud, historiquement destiné à mieux accompagner les territoires du sud-régional, pour proposer un soutien renforcé aux bassins de vie dont la situation s'est dégradée, notamment depuis la crise de 2008 et les fermetures notamment de bases aériennes ou de grands sites industriels. Preuve, si besoin était

encore, que la Région répondra toujours présente pour accompagner les territoires et donner à tous les habitants les équipements indispensables à leur épanouissement.

De la même manière, en matière de santé, notre collectivité se mobilise sans relâche pour l'égalité d'accès aux soins, préoccupation majeure pour une majorité d'habitants. Dans trop de villes, petites et grandes, dans trop de territoires ruraux et de quartiers, disposer d'un médecin référent ou tout simplement avoir accès à une consultation de généraliste ou de spécialiste devient un parcours d'obstacles infranchissables.

La Région Centre-Val de Loire a souhaité initier une mobilisation générale pour une région 100% Santé en novembre 2019, afin de bâtir, avec tous les partenaires concernés, une nouvelle étape d'engagements ambitieux en 2020. Elle doit permettre de relever les défis de l'accès aux soins dans la proximité, d'amplifier et accélérer la formation et l'installation de professionnels de santé, de développer la prévention et la promotion de la santé et de porter une nouvelle dynamique d'attractivité de son territoire.

Cette solidarité territoriale constitue ainsi le levier essentiel pour favoriser l'égalité d'accès aux services publics, aux biens communs et à l'épanouissement des habitants sur les territoires.

La Région Centre-Val de Loire s'engage avec grande détermination afin de répondre aux défis de l'urgence climatique. Les dispositifs en faveur de l'isolation, des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique, de l'eau ou de la biodiversité vont connaître des évolutions déterminantes afin de permettre une accélération et un véritable changement d'échelle. 2020 sera donc l'année des transformations pour répondre à toutes les urgences écologiques qui s'imposent à nous.

Après la première édition de la COP régionale du 9 au 14 décembre, les bases sont posées pour passer de l'ambition à l'action climatique, avec le souci permanent de la justice sociale. La mobilisation autour de la COP s'amplifiera en 2020. Elle s'appuiera sur l'Accord de la COP régionale et les perspectives proposées ainsi que sur le réseau des COPérateurs qui ne cesse de s'élargir.

La COP est l'occasion de mobiliser toutes les compétences et politiques régionales sur cet enjeu majeur, qu'il s'agisse des lycées ou des formations professionnelles, de la recherche et de l'enseignement supérieur, de l'économie ou des transports.

La mise en place de la plateforme numérique a permis de collecter des engagements et de faire émerger de nombreuses coalitions afin de débloquent des verrous sur des sujets aussi importants et variés que la géothermie, les matériaux biosourcés, l'écologie industrielle territoriale, l'économie de la fonctionnalité ou encore les systèmes énergétiques locaux.

Après avoir installé l'ACTE Régionale (Assemblée pour la Climat et la Transition Énergétique) au printemps 2019, des déclinaisons locales sont déployées dans les six départements. Ces instances seront le lieu de la concertation, de la coordination de la transition énergétique. Pour accélérer encore la transition dans tout le territoire régional, nous avons souhaité agir sur les usages et le changement des comportements, sur l'efficacité énergétique et sur le déploiement des énergies renouvelables, le tout dans un souci de préservation du milieu naturel et de mobilisation des territoires ruraux.

La manière dont la transition énergétique est abordée localement est un facteur de réussite déterminant. C'est pourquoi, nous diffuserons le résultat de l'expérimentation « Réussissons ensemble la transition énergétique », qui a été mise en œuvre dans les territoires du Lochois et du Gâtinais, afin de tester différentes manières d'aborder le sujet

avec les habitants et les acteurs locaux. Un travail a été mené sur la base des défis famille à énergie positive et alimentation, dont l'objectif est de faciliter le changement des comportements. Les dispositifs d'appui aux initiatives locales et collaboratives, continuent à monter en puissance grâce au dispositif A vos ID et au programme LEADER.

Pour être à la hauteur des enjeux de la rénovation énergétique de l'habitat, le déploiement des Plateforme Territoriale de la Transition Energétique (PTRE) se réalisera en 2020, accompagné par le lancement de la Société de Tiers Financement.

L'ambitieux Plan Régional de Prévention et de Réduction des Déchets (PRPGD) a été voté après une large concertation. La Région accompagnera désormais les projets permettant de réduire le gaspillage alimentaire, de favoriser le tri à la source des biodéchets et de développer le recyclage via l'appel à projet économie circulaire.

La biodiversité est l'autre enjeu majeur de la politique régionale de l'environnement. L'Agence Régionale de la Biodiversité a été créée en 2019. Elle est aujourd'hui une vitrine régionale de l'action en faveur de la biodiversité et le carrefour de tous les acteurs pour permettre une meilleure prise en compte de cet enjeu dans tous les domaines. Cette agence s'implique dans la COP régionale en fédérant les acteurs qui la composent autour des enjeux de biodiversité et de climat. Par ailleurs, la Région reste l'acteur incontournable dans le soutien aux Parcs Naturels, aux Réserves Naturelles Régionales et elle finance actuellement l'étude d'opportunité de création d'un PNR sur le Sud Berry.

Les contrats territoriaux (dits contrats de rivière) restent un formidable outil pour la restauration des cours d'eau de notre région, dont la grave sécheresse traversée par tout le pays cette année, a mis en évidence la vulnérabilité. La nouvelle convention signée avec l'agence de l'eau Loire-Bretagne renforce la coopération sur le volet des pollutions diffuses.

Par ailleurs, l'étude régionale sur les perturbateurs endocriniens lancée en 2019 a permis d'identifier les substances prioritaires et les publics vulnérables sur le territoire régional. Un plan d'action sera dévoilé et mis en œuvre début 2020.

Enfin, suite à l'adoption de la feuille de route de l'Agenda 2030 par la France en septembre 2019 et à l'accueil dans la région du Tour de France des ODD dans la région en lien avec la COP régionale, la politique de coopération s'axera notamment autour de la mise en œuvre de projets collaboratifs sur le Climat et les différentes coopérations de la Région dans ses zones de coopération.

LES DONNÉES FINANCIÈRES GLOBALES DU BUDGET SOLIDARITÉS TERRITORIALES, DEVELOPPEMENT DURABLE, STRATEGIES

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET / OU D'ENGAGEMENT CRÉÉES OU MODIFIÉES AU BP

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	88 640 000,00	
Autorisations d'engagement	21 750 000,00	625 000,00

CRÉDITS DE PAIEMENT

SOLIDARITES TERRITORIALES, DEVELOPPEMENT DURABLE, STRATEGIES	DEPENSES		RECETTES	
	BP n-1	BP 2020	BP n-1	BP 2020
Investissement	75 666 300,00	69 797 000,00	61 000,00	0,00
Fonctionnement	16 083 730,00	16 764 000,00	281 750,00	591 000,00

DÉTAIL PAR PROGRAMME

CONTRATS RÉGIONAUX D'AGGLOMERATION

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2020	BP n-1	BP 2020
CONTRATS REGIONAUX D'AGGLOMERATION	Investissement	3 000 000,00	80 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	170 000,00	30 000,00	0,00	0,00

7 Contrats régionaux d'Agglomérations de 3^{ème} génération ont été signés (l'Agglomération de Montargis ayant bénéficié directement d'un Contrat Régional de Solidarité Territoriale) pour un montant total de près de 168 M€. Plus de 151,5 M€ (dont 2,1 M€ en fonctionnement) ont été engagés et les 3 derniers (agglomérations de Dreux, Chartres et Châteauroux) se sont achevés le 1^{er} janvier 2018.

Les crédits proposés à hauteur de 80 000 € en investissement et 30 000 € en fonctionnement correspondent au solde de quelques opérations sur les agglomérations de Bourges et Châteauroux.

CONTRATS REGIONAUX DE PAYS

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2020	BP n-1	BP 2020
CONTRATS REGIONAUX DE PAYS	Investissement	2 000 000,00	1 880 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	200 000,00	50 000,00	0,00	0,00

26 Contrats régionaux de Pays de 3^{ème} génération ont été signés pour un montant total de plus de 150 M€. Près de 133,1 M€ (dont 4,7 M€ en fonctionnement) ont été engagés et les 2 derniers (Chinonais et Touraine Côté Sud) se sont achevés depuis le 1^{er} janvier 2018.

Les crédits proposés à hauteur de 1,88 M€ en investissement et 50 000 € en fonctionnement correspondent au solde de quelques opérations, principalement sur le Berry Saint-Amandois et le Chinonais.

INITIATIVES DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2020	BP n-1	BP 2020
INITIATIVES DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL	Investissement	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	1 400 000,00	1 250 000,00	0,00	0,00

En investissement, les crédits inscrits à hauteur de 1 M€ correspondent, pour moitié aux engagements à honorer pour une cinquantaine de projets soutenus en 2018 et 2019 (comme par exemple la recyclerie de la CC Gâtinais Choisille, l'aménagement d'une épicerie coopérative à Candé-sur-Beuvron ou les espaces partagés d'un habitat participatif à St Jean-de-Braye), et pour l'autre moitié aux décaissements partiels ou totaux des subventions à venir en 2020.

En fonctionnement, les crédits (1,25 M€) correspondent, d'une part, à hauteur de 1,15 M€ aux mandatements (acomptes ou soldes) liés aux initiatives (environ 35 sélectionnées par an), d'autre part, à hauteur de 0,1 M€, au financement de l'animation du réseau des acteurs du développement territorial Oxygène (intégrant l'animation du réseau rural financée par l'Union européenne), pour laquelle il est prévu de s'appuyer sur une nouvelle prestation de deux années, qui devrait démarrer au printemps 2020.

CONTRATS REGIONAUX DE SOLIDARITE TERRITORIALE

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2020
AP	2020	2423	31/12/2027	CRST 2 TOURAIN VALLEE DE L'INDRE	5 620 000,00
AP	2020	2424	31/12/2027	CRST 2 PAYS ISSOUDUN	7 880 000,00
AP	2020	2425	31/12/2027	CRST 2 PAYS BRENNE VAL DE CREUSE VAL D ANGLIN	12 240 000,00
AP	2020	2426	31/12/2027	CRST 2 PAYS GRANDE SOLOGNE	8 500 000,00
AE	2020	2422	31/12/2029	CRST 2 FONCTIONNEMENT	19 700 000,00
AP	2020	2428	31/12/2027	CRST 2 AGGLO TOURS METROPOLE	42 870 000,00
AP	2020	2427	31/12/2027	CRST 2 PAYS GIENNOIS	7 930 000,00

Les autorisations de programme créées ainsi que l'autorisation d'engagement correspondent aux CRST dont le 2^{ème} programme d'actions est déposé ou est susceptible d'être déposé avant la fin de l'année 2020, à savoir les contrats territoriaux concernant la Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre (37), le Pays d'Issoudun et de

Champagne Berrichonne (36), la Brenne (36), Tours métropole Val de Loire (37), le Pays Grande Sologne (41) et le Pays Giennois (45).

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2020	BP n-1	BP 2020
CONTRATS REGIONAUX DE SOLIDARITE TERRITORIALE	Investissement	44 000 000,00	41 340 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	1 550 000,00	1 600 000,00	0,00	0,00

Avec la validation prochaine du CRST Gâtinais-Montargois, né de la fusion à l'échelle du PETR des CRST du Pays Gâtinais et du CRST de l'agglomération de Montargis, ce seront 37 CRST qui auront été signés sur le territoire régional (y compris Pays de Bourges, Pays Gâtinais et Agglomération de Montargis interrompus à mi-parcours dans le cadre d'une fusion), pour un montant total contractualisé de plus de 400 M€.

16 ont d'ores et déjà passé l'étape du mi-parcours, et 6 s'achèveront en 2020, dont 3 dès le 1^{er} trimestre.

A l'issue de la CPR de novembre 2019, un montant de 172,4 M€ a été attribué (hors A vos ID) pour la réalisation des projets éligibles à un financement régional :

- 52,6 M€ pour la priorité Mieux-être social (dont 23,7 M€ pour le sport, 18,3 M€ pour les services à la population, 10,5 M€ pour les équipements culturels)
- 49,9 M€ pour la priorité Emploi économie (dont 22,1 M€ pour le THD)
- 41 M€ pour la priorité Maillage urbain et rural (dont 13,7 M€ pour l'habitat, 13,3 M€ pour l'aménagement d'espaces publics et 5,2 M€ pour la mobilité)
- 17,6 M€ pour la priorité transversale liée à la déclinaison du plan énergie climat
- 6,5 M€ pour la priorité transversale liée à la biodiversité

En investissement, les crédits de paiement (41,34 M€) permettront d'honorer les engagements régionaux concernant des subventions à engager en 2020, ou relatifs à des projets déjà financés (le reste à mandater s'élève à environ 50 M€, avec notamment des projets en cours comme CO'MET à Orléans, la maison de la culture de Bourges, le pôle gare de Chartres, le centre aqualudique de Châteauroux, l'îlot Victor Hugo à Bourges, la réhabilitation thermique de la résidence autonomie de Vesdun ou du groupe scolaire de Véretz, la salle multisports de Chaillac, l'ALSH de la Borde à Joué-les-Tours, le MOBE à Orléans...).

En fonctionnement, le montant de 1,6 M€ permettra également de solder des opérations en cours (le reste à mandater est proche de 1 M€) et de verser des acomptes pour des projets à venir (études, animation internalisée ou externalisée en matière de santé, d'énergie, de biodiversité...).

HEBERGEMENT ET LOGEMENT SPECIFIQUE

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BP	Ajustement BP
AE	2015	1762	31/12/2023	LOGEMENT DES JEUNES : INTERMEDIATION LOCATIVE	300 000,00	60 000,00

Un abondement de 60 000 € de l'AE « logement des jeunes : intermédiation locative » est proposé afin d'honorer les besoins identifiés pour 2020.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2020	BP n-1	BP 2020
HEBERGEMENT ET LOGEMENT SPECIFIQUE	Investissement	4 853 300,00	4 300 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	262 330,00	230 000,00	0,00	0,00

Les crédits inscrits à hauteur de 4,3 M€ en investissement et de 0,230 M€ en fonctionnement correspondent aux besoins estimés pour le financement des projets inscrits aux conventions Région-Départements : hébergement ou maintien à domicile des personnes âgées (dont plus de 3 M€ pour les EHPAD) ou logement des jeunes (résidences jeunes à Châteaudun, Bléré, Chinon, Loches), ainsi que hors convention, en faveur du e-logement et de l'intermédiation locative pour les jeunes apprenants ou en insertion professionnelle.

PROJETS STRUCTURANTS D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2020
AP	2020	0702	31/12/2020	FONDS SUD PROJETS STRUCTURANTS 2020	1 500 000,00

L'AP annuelle Fonds de développement du Sud-projets structurants, dotée de 1,5 M€ permet de soutenir à hauteur de 1 M€ le déploiement du Très Haut débit dans le Cher et l'Indre ainsi que des projets structurants, comme par exemple la reconversion de friches.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2020	BP n-1	BP 2020
PROJETS STRUCTURANTS D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	Investissement	13 078 000,00	13 250 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	400 000,00	400 000,00	0,00	0,00

Les crédits d'investissement (13,25 M€) sont fléchés à hauteur de plus de 8 M€ en direction du Très Haut débit au titre des Conventions Région-Département ou du Fonds Sud.

Les 5 M€ restant concernent essentiellement l'aménagement des pôles multimodaux inscrits au CPER (1,35 M€) ainsi que des opérations financées au titre du Fonds Sud, d'une part (reconversion du bâtiment de l'horloge à Châteauroux, centre d'hébergement CRJS à Eguzon), des projets structurants soutenus dans le cadre des conventions Région-Départements, d'autre part (à titre d'exemple, les circulations douces aux abords de cap ciné à Blois ou l'opération fenêtres sur Loire en Indre-et-Loire).

En fonctionnement (0,4 M€), les crédits correspondent à la participation de la Région aux SMO numériques.

EXPERTISE MUTUALISEE

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2020	BP n-1	BP 2020
EXPERTISE MUTUALISEE	Fonctionnement	140 000,00	140 000,00	0,00	0,00

Les crédits, prévus à hauteur de 0,140 M€ en fonctionnement, sont destinés au paiement de subventions attribuées à l'Association pour la promotion de la politique des Pays et PETR et au centre de ressources Villes², ainsi qu'au financement d'ingénieries financées dans le cadre du CPER (projet territorial de santé en Brenne, chef de projet revitalisation à Sancerre...).

PLAN SANTE

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2020
AP	2020	2529	31/12/2022	MOBILISATION RENFORCEE POUR LA SANTE INVEST	700 000,00
AE	2020	2429	31/12/2022	MOBILISATION RENFORCEE POUR LA SANTE FONCT	300 000,00

Dans le cadre de la mobilisation régionale pour la santé débattue en séance plénière commune avec le CESER le 26 novembre 2019, il est proposé la création :

- o d'une AP de 0,7 M€ « Mobilisation renforcée pour la santé » destinée à soutenir des investissements complémentaires à ceux financés dans le cadre du CPER et des CRST, ou au titre de nos politiques en matière de formations sanitaires et sociales
- o d'une AE de 0,3 M€ pour soutenir des initiatives dans le domaine de la formation, de l'innovation, de la prévention ou encore de l'attractivité du territoire.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2020	BP n-1	BP 2020
PLAN SANTE	Investissement	750 000,00	1 650 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	0,00	300 000,00	0,00	0,00

Les crédits de paiement (1,65 M€) concernent à la fois le financement des structures d'exercice coordonné et du matériel de télé médecine financées au titre du CPER, ainsi que d'éventuels projets soutenus au titre de la « mobilisation renforcée pour la santé ».

Les crédits de paiement en fonctionnement (0,3 M€) sont destinés au financement d'actions de communication notamment en direction de professionnels de santé, d'initiatives en matière de prévention santé, d'actions conjointes menées avec l'université et l'ARS.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2020
AP	2020	2410	31/12/2021	ENERGIES RENOUVELABLES CITOYENS INVEST	300 000,00
AE	2020	2411	31/12/2021	ENERGIES RENOUVELABLES CITOYENS FONCT	50 000,00
AP	2020	2412	31/12/2021	AAP COP REGIONALE INVEST	1 100 000,00
AE	2020	2413	31/12/2021	AAP COP REGIONALE FONCT	500 000,00
AE	2020	2937	31/12/2022	EVALUATION COP REGIONALE	50 000,00

Afin de mettre en œuvre le cadre d'intervention de soutien aux énergies renouvelables portés par des collectifs citoyens, approuvé en CPR de novembre 2019, une AP de 0,3 M€ et une AE de 50 000 € sont ouvertes.

Pour permettre l'engagement d'opérations issues d'un appel à projets COP régionale, une AP de 1,1 M€ et une AE de 0,5 M€ sont ouvertes. Une AE de 50 000 € est également ouverte pour poursuivre l'accompagnement de la collectivité notamment pour l'évaluation des actions proposées au titre du premier accord.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2020	BP n-1	BP 2020
TRANSITION ENERGETIQUE	Investissement	4 275 000,00	3 603 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	625 000,00	1 101 000,00	0,00	291 000,00

En fonctionnement, dans le cadre du CPER 2015-2020, 0,951 M€ de crédits sont inscrits afin de :

- poursuivre l'animation régionale pour les énergies renouvelables et l'information/sensibilisation des particuliers aux rénovations énergétiques avec la mise en œuvre des Plateformes Territoriales de Rénovation Énergétique conformément à la loi transition énergétique pour la croissance verte ;
- poursuivre le dispositif d'audits énergétiques chez les particuliers ;
- solder la première étape de la mise en œuvre du plan hydrogène adopté dans le rapport énergie lors de la session de novembre 2018 ;
- soutenir les projets issus de l'appel à projet COP régionale.

Il est proposé d'inscrire 0,150 M€ de crédits de paiement pour les opérations de communication.

D'autre part, des recettes, à hauteur de 0,291 M€, sont attendues de la part de l'ADEME dans le cadre de marchés passés par la Région (dont pour la COP régionale).

En investissement, les crédits (3,603 M€) permettront :

- de solder certains dossiers relevant du CPER, notamment sur les projets d'énergie renouvelable et les projets de rénovation énergétique (dont les audits thermiques pour les copropriétés et les lauréats du concours ma maison eco) ;
- de poursuivre l'émergence de projets d'énergie renouvelable (ENR) par le biais d'appels à projets (AAP Méthanisation, Contrat d'Objectif Territorial ENR, géothermie...) et de projets de rénovation énergétique des bâtiments au travers notamment de l'AAP « efficacité énergétique des bâtiments ». Ces appels à projets sont cofinancés pour partie par le FEDER ;

- de soutenir les projets d'investissements citoyens pour les énergies renouvelables ;
- de soutenir les projets issus de l'appel à projet COP régionale.

GESTION DE L'EAU

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2020	BP n-1	BP 2020
GESTION DE L'EAU	Investissement	700 000,00	450 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	1 100 000,00	1 000 000,00	0,00	0,00

En fonctionnement, les crédits inscrits (1 M€) concernent principalement les dossiers relatifs à l'animation et aux études des contrats signés et des contrats en émergence ainsi que l'animation des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

En investissement, les crédits, à hauteur de 0,45 M€, sont prévus pour le mandatement des dossiers CPER concernant les opérations de restauration de rivières dans les contrats signés et en émergence.

SENSIBILISATION ET PRESERVATION DES RESSOURCES

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2020
AE	2020	1679	31/12/2020	ARBORETUM DES BARRES	60 000,00

Une autorisation d'engagement annuelle est ouverte à hauteur de 60 000 € pour mandater l'animation pédagogique du site de l'arboretum.

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BP	Ajustement BP
AE	2015	15275	31/12/2020	CPER 3 AGENCE REGIONALE BIODIVERSITE 2015-2020	1 204 253,70	265 000,00

L'AE CPER 3 AGENCE REGIONALE BIODIVERSITE 2015-2020 est abondée de 0,265 M€ pour engager la dotation statutaire de l'Agence Régionale de la biodiversité pour l'année 2020.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2020	BP n-1	BP 2020
SENSIBILISATION ET PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT	Investissement	505 000,00	314 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	2 256 300,00	2 071 000,00	194 000,00	30 000,00

Les crédits en fonctionnement s'élèvent à 2,071 M€. Ils concernent principalement les dossiers relatifs à l'éducation à l'environnement au titre des Conventions vertes pour 1,040 M€. Par ailleurs, 0,2 M€ sont inscrits pour mettre en œuvre le PRPGD (Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets) et renforcer le volet économie circulaire, dans le cadre du Plan régional d'action en faveur de l'économie circulaire, avec, par exemple, le soutien aux projets d'Écologie Industrielle et Territoriale (EIT).

Le soutien au fonctionnement de Lig'Air est de 80 000 €, ces crédits s'inscrivent dans le Contrat de Plan État Région 2015-2020.

De plus, 0,33 M€ sont inscrits au titre de la mobilisation citoyenne, pour un soutien aux manifestations de mobilisation pour l'Écologie et au déploiement des Défis citoyens de la transition.

Par ailleurs, une recette de 30 000 € est attendue de l'ADEME dans le cadre de sa participation au marché « appui au défi de la transition écologique ».

S'agissant de l'investissement, 0,314 M€ permettront de financer :

- les dossiers relatifs aux équipements des réseaux associatifs dans le cadre du dispositif des conventions vertes ;
- le premier acompte à Lig'air pour les investissements réalisés en 2020 ;
- les dossiers retenus au titre de la feuille de route économie circulaire 2019 et 2020 et pour la mise en œuvre du PRPGD ;
- les investissements pour mettre en place une écologie industrielle territorialisée (EIT) dans les 7 zones d'activités tests étudiées en 2018 et 2019 ;
- les travaux relatifs aux plans de prévention des risques technologiques (PPRT).

PATRIMOINE NATUREL ET BIODIVERSITE

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BP	Ajustement BP
AE	2015	15266	31/12/2020	CPER3 RNR TERRES & ETANGS DE BRENNE FOUCAULT MASSE 201	350 000,00	-16 800,00
AE	2015	15270	31/12/2020	CPER 3 RNR PONTLEVOY 2015-2020	47 400,00	16 800,00

L'AE CPER 3 RNR PONTLEVOY 2015-2020 est augmentée de 16 800 € pour la mise en œuvre du plan de gestion de cette réserve. Cette augmentation est compensée par une diminution équivalente de l'AE CPER 3 RNR TERRES & ETANGS DE BRENNE FOUCAULT MASSE 2015-2020 sur laquelle des crédits sont disponibles.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2020	BP n-1	BP 2020
PATRIMOINE NATUREL ET BIODIVERSITE	Investissement	590 000,00	592 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	1 723 700,00	1 902 000,00	57 750,00	0,00

En fonctionnement

Dans le cadre du CPER 2015-2020, les crédits inscrits (0,87 M€) permettent d'accompagner, d'une part, la mise en œuvre des actions d'animation et de communication réalisées par les Parcs Naturels régionaux et le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) et, d'autre part, la coordination des actions de l'Observatoire Régional de la Biodiversité (suivi des indicateurs, interprétation des données, communication...). Par ailleurs, au titre des études d'opportunité puis de faisabilité pour le projet de PNR dans le Sud Berry, 43 000 € de crédits sont inscrits pour les mandatements prévus en 2020.

Enfin, hors CPER, les dotations des trois Parcs Naturels Régionaux sont inscrites pour un montant de 1,032 M€.

En investissement, sont inscrits 0,392 M€ de crédits pour les dossiers relatifs à la mise en œuvre des plans de gestion des 5 Réserves Naturelles Régionales (travaux de restauration de milieu, travaux d'ouverture au public...), et les programmes d'investissements dans les PNR.

Par ailleurs, 0,2 M€ de crédits sont prévus pour les actions de restauration et d'entretien des milieux non ligériens réalisés par le Conservatoire d'Espaces Naturels.

PLAN LOIRE GRANDEUR NATURE

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2020	BP n-1	BP 2020
PLAN LOIRE GRANDEUR NATURE	Investissement	230 000,00	241 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	1 340 000,00	1 290 000,00	0,00	0,00

En fonctionnement, dans le cadre du CPIER 2015-2020, 0,455 M€ de crédits sont prévus pour :

- poursuivre les actions en matière de prévention du risque inondation (amélioration de la connaissance, actions de sensibilisation des scolaires au risque inondation par les Maisons de Loire, élaboration de documents d'information communaux sur les risques majeurs...),
- restaurer la continuité écologique et les milieux ligériens (suivi des populations de poissons migrateurs, des espèces invasives, appui au Conservatoire des Espaces Naturels...),
- accompagner les actions des Maisons de Loire en matière de sensibilisation à la Loire et à son patrimoine.

Les dotations au fonctionnement de la Mission Loire et de l'Établissement Public Loire sont également inscrites pour un montant de 0,835 M€.

En investissement, les crédits de paiements permettront de :

- restaurer la continuité écologique et les milieux ligériens (appui au CEN pour les actions de restauration et d'entretien des milieux ligériens...);
- poursuivre l'action en matière de prévention du risque inondation (l'aménagement de champs d'expansion de crues);
- soutenir les dossiers relatifs aux équipements des Maisons de Loire dans le cadre du dispositif des conventions vertes.

TIC ÉQUIPEMENTS ET SERVICES

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2020	BP n-1	BP 2020
TIC EQUIPEMENTS ET SERVICES	Fonctionnement	2 500 000,00	2 470 000,00	0,00	0,00

L'année 2020 doit permettre de maintenir un niveau de service de qualité pour les sites desservis par le réseau régional haut débit, dont les lycées et les sites de la Région.

La contribution statutaire du GIP RECIA (0,25 M€) est maintenue à un montant identique depuis 2015. L'activité du GIP RECIA sera marquée par la poursuite de

l'accompagnement des collectivités territoriales dans le domaine de l'e-Administration (projet SOLAERE) et la coordination du consortium regroupant le Mouvement Associatif, la Ligue de l'Enseignement et le CRIJ autour de la médiation et l'inclusion numérique.

Dans le cadre du redéploiement des crédits THD, le soutien se poursuit selon le rythme prévu avec les porteurs de projet (SMO sur le Cher, Indre, Loir-et-Cher, Indre-et-Loire, et le Conseil département pour le Loiret).

Des crédits doivent également permettre d'accompagner des projets d'usages numériques identifiés dans les conventions Région-Département, pour le Loir-et-Cher et l'Indre-et-Loire.

TIC ET DEVELOPPEMENT DES USAGES

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2020
AE	2020	2089	31/12/2020	VIVATECH	500 000,00

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BP	Ajustement BP
AP	2019	2095	31/12/2021	MEDIATION ET INCLUSION NUMERIQUE INV	90 000,00	65 000,00
AE	2015	15153	31/12/2020	CPER ESPACES PUBLICS NUMERIQUES 2015-2020	710 000,00	16 509,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2020	BP n-1	BP 2020
TIC ET DEVELOPPEMENT DES USAGES	Investissement	480 000,00	1 000 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	1 016 400,00	1 730 000,00	0,00	270 000,00

Après le succès de la première édition lancée en 2019, la Région engage la deuxième année du mois du numérique « Human tech days » entre la fin janvier et le début février. Co-pilotées avec le Conseil régional du Numérique, ces manifestations permettent d'interroger la place de l'humain dans la société numérique à travers des événements sur tout le territoire, mettant également en lumière la vitalité et la diversité de l'écosystème numérique régional.

La Région entend également maintenir son soutien à l'écosystème à travers sa présence au Salon Vivatechnology à Paris, en juin 2020.

A l'instar du budget 2019, le budget 2020 propose également d'accompagner les structures de médiation numérique (Dispositif Webocentre) qui permettent de rapprocher de l'usage l'ensemble des publics.

Les crédits permettront également d'inscrire la Région dans des réseaux nationaux comme l'AVICCA (Associations des villes et collectivités agissant dans le domaine numérique), l'association OpenData France (avec l'accompagnement de notre plateforme), ou encore la FING (Fondation Internet Nouvelle Génération).

COOPERATION DECENTRALISEE

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BP	Ajustement BP
AE	2016	1689	31/12/2020	MISE EN OEUVRE DES ACCORDS DE COOPERATION	1 800 000,00	300 000,00

Pour l'année 2020, la Région poursuivra ses engagements auprès des partenaires extérieurs avec lesquels elle a conclu des partenariats stratégiques. A ce titre, il est proposé d'abonder le montant de l'AE de 0,3 M€ pour la mise en œuvre des projets en lien avec les accords de coopération.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2020	BP n-1	BP 2020
COOPERATION DECENTRALISEE	Investissement	91 660,00	36 500,00	61 000,00	0,00
	Fonctionnement	529 660,00	413 000,00	30 000,00	0,00

La proposition en crédits de paiement pour la mise en œuvre des accords de coopération est de 0,413 M€ en fonctionnement et 36 500 € en investissement. Ces dépenses incluent :

En fonctionnement :

- 0,31 M€ pour les projets conduits en zones de coopération prioritaires
- 0,103 M€ mobilisés pour 3 Volontaires de Solidarité Internationale auprès des institutions partenaires pour le suivi des programmes de coopération au Maroc, en Inde et en Chine.

En investissement :

- 10 000 € pour les projets menés dans les zones de coopération prioritaires
- 26 500 € pour le projet mené au Laos par le GRET et Confluence

SOLIDARITE INTERNATIONALE ET CITOYENNETE EUROPEENNE

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2020
AE	2020	2553	31/12/2020	PROJETS EUROPEENS ET INTERNATIONAUX	300 000,00
AE	2020	1686	31/12/2020	MISE EN RESEAU DES ACTEURS	230 000,00
AE	2020	2554	31/12/2020	AAP COOPERATION DE DEVELOPPEMENT	60 000,00

Pour permettre le financement des projets liés au Cadre d'Appui aux Projets Européens et Internationaux, il est proposé l'ouverture d'une AE annuelle à hauteur de 0,3 M€.

Il est aussi proposé l'ouverture d'une nouvelle AE de 60 000 € pour affecter les dossiers sélectionnés dans le cadre d'un nouvel appel à projets biennal portant sur des projets de solidarité internationale sur la thématique « climat et environnement ».

Pour maintenir son soutien à la structuration des acteurs régionaux de la coopération et notamment son appui au Réseau Régional multi-acteurs Centraider, il est proposé l'ouverture d'une nouvelle AE de 0,23 M€.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2020	BP n-1	BP 2020
SOLIDARITE INTERNATIONALE ET CITOYENNETE	Investissement	113 340,00	60 500,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	670 340,00	787 000,00	0,00	0,00

La proposition en crédits de paiement pour la solidarité internationale et la citoyenneté est de 0,787 M€ en fonctionnement et 60 500 € en investissement. Ces dépenses incluent :

En fonctionnement :

- 36 000 € pour les actions d'informations et de sensibilisation du public au travers des adhésions aux organismes extérieurs de coopération
- 50 000 € pour l'Aide Humanitaire d'Urgence
- 427 170 € pour l'appui aux projets régionaux dont 300 000 € pour de nouveaux projets, 87 170 € pour les projets en cours et 40 000 € pour les projets répondant à l'appel à projets biennal « climat environnement »
- 223 830 € pour la mise en réseau des acteurs, dont le réseau régional multi acteurs Centraider, le CRIJ et la Maison de l'Europe de Tours
- 20 000 € pour la conférence permanente des relations internationales

De plus, il est proposé d'inscrire 30 000 € de crédits de paiement pour les opérations de communication.

En investissement :

- 60 500 € pour les dossiers relatifs au Cadre d'appui aux projets européens et internationaux.

**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE LA RECHERCHE, DE
L'INNOVATION ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

LES ORIENTATIONS 2020

Depuis la création de Dev'Up, il y a trois ans, les acteurs de l'écosystème économique de notre territoire sont pleinement mobilisés pour faire de notre région un territoire innovant, entreprenant et attractif. Nous voulons maintenir ce haut niveau d'ambition partagée en dynamisant, soutenant les initiatives, accompagnant les artisans, commerçants, TPE et en créant les conditions de réussite d'une économie répondant aux enjeux de transitions écologiques et numériques.

Les outils que nous avons mis en place ont permis de renforcer la solidité de notre économie régionale. La meilleure lisibilité des aides, appelée de leurs vœux par les entrepreneurs, porte ses fruits. 2019 a été une année record en matière de demandes de subventions. Cela témoigne à la fois que nos outils sont mieux connus, mais également que les entreprises de nos territoires portent des projets de développement. Cela est bon pour l'emploi et pour l'attractivité de notre tissu économique.

En 2020, nous mettrons nos moyens en faveur de la reconquête industrielle des territoires à travers différents leviers actionnés conjointement avec l'Etat : le dispositif « Territoires d'Industrie » permettra de soutenir différents projets d'innovation, d'attractivité, de formation ou de simplification portés par des acteurs locaux, élus et chefs d'entreprises. Le dispositif « industrie du futur » permettra quant à lui de soutenir les entreprises engagées dans les diagnostics de modernisation de leurs outils de production. Le soutien à l'innovation, coordonné avec la mobilisation de crédits européens, sera poursuivi.

L'avenir industriel du territoire doit se tourner vers l'écologie industrielle et territoriale (EIT). L'Écologie Industrielle et Territoriale est l'une des approches territoriales de l'économie circulaire, appliquée au secteur industriel. Cela concerne aussi bien la transition écologique des processus de production, l'ingénierie, les services (tertiaire), l'optimisation des flux, la valorisation des déchets que la production d'énergie.

Plus largement Dev'Up, l'agence régionale de développement économique, sera le vecteur de l'action régionale en direction des entreprises : organisation de la participation des entreprises régionales aux grands salons (Cosméc 360°, CES de Las Vegas...) et mise à disposition d'outils contribuant à l'attractivité globale de notre territoire (guichet unique d'accueil des porteurs de projets, réseau d'ambassadeurs économiques de la région, Ambasad'Up, animation de l'université des développeurs économiques...).

Les projets de développement des entreprises comportent de plus en plus souvent un volet environnemental et cela doit se renforcer si elles veulent s'adapter aux changements climatiques que nous vivons. Notre programme FEDER montera en puissance avec la mise en œuvre de la très grande majorité des axes liés au développement d'une économie à faible teneur en carbone. Les enjeux sont nombreux, au premier rang desquels le soutien aux rénovations énergétiques des bâtiments publics comme privés. Le développement de la méthanisation, de la méthanation, de la filière hydrogène verte et le confortement des filières plus anciennes de production d'énergies renouvelables est un enjeu central, tout comme l'impérieuse nécessité de réduire nos consommations énergétiques.

L'engagement de la Région en matière de transition écologique de l'économie se traduira, entre autre, par un meilleur soutien à l'économie circulaire, qui est à la fois créatrice d'emplois, plus sobre écologiquement et qui permet de mieux optimiser l'intérêt économique de la production de biens manufacturés. Réduire et mieux utiliser les déchets est un projet qui va de pair avec le développement des circuits de proximité. Nous souhaitons que chaque consommateur, y compris dans la restauration collective, puisse avoir accès à des produits locaux de qualité ou issus de l'agriculture biologique. La

Région accompagnera les producteurs locaux pour qu'ils puissent trouver des débouchés dans les cuisines de nos lycées. Cela permet à la fois de diminuer notre empreinte carbone et de donner à manger des produits sans pesticides lorsque ceux-ci sont issus de l'agriculture biologique.

Le soutien régional aux acteurs de l'agriculture sera poursuivi, avec une attention particulière pour accompagner les différentes transitions auxquelles les agriculteurs sont confrontés. L'accompagnement à l'adaptation au changement climatique sera poursuivi, avec les mesures conjoncturelles et structurelles pour les éleveurs victimes de la sécheresse ou avec les mesures d'aide à l'équipement des viticulteurs en dispositifs anti-gel. L'ensemble des filières sera soutenu à travers des mesures collectives permettant la structuration des différentes professions agricoles. Le soutien régional dans l'accompagnement vers la transition des modes de production, de consommation et de distribution sera amplifié : soutien aux circuits de proximité et à l'agriculture biologique. La collectivité régionale sera par ailleurs mobilisée en 2020 par la préparation de la future programmation des fonds européens dédiés à l'agriculture.

Le déploiement des Projets Alimentaires Territoriaux qui s'est accéléré en 2020, doit maintenant se structurer pour réussir le défi de la relocalisation. Ils sont de véritables outils de relocalisation permettant de retisser les liens entre les agriculteurs et les citoyens/consommateurs. Ils permettent d'aborder une transition agro-écologique intégrant les enjeux environnementaux et de santé. Par ailleurs, nous déploierons une marque alimentaire régionale et un positionnement « naturellement bon ».

Le rapport au travail change. On sait qu'un actif changera d'emploi plusieurs fois dans sa vie. De plus, son métier évolue en permanence, en raison des changements de pratiques, des besoins qui évoluent, mais aussi des évolutions technologiques et climatiques. La révolution numérique a transformé en profondeur le rapport au travail et modifie les pratiques professionnelles.

Notre rôle de pilote des politiques de formation est d'accompagner les besoins des demandeurs d'emplois tout comme ceux qui occupent un emploi, afin qu'ils bénéficient de formations en phase avec leurs besoins. Il n'est pas normal que des offres d'emplois dans certains secteurs ne trouvent pas preneurs. Ce n'est pas dû à un manque de motivation des demandeurs d'emploi, mais à une distorsion entre le marché du travail et le type de qualification des actifs.

C'est le sens des DEFIS que nous signons directement avec les entreprises ou les branches sur un bassin d'emploi. 3 défis par bassin ont été signés en 2019, nous irons plus loin en 2020 avec 100 défis sur le territoire régional. Ils ont pour objet de garantir un emploi durable aux personnes formées et, aux entreprises du territoire, les compétences recherchées pour leur développement.

En écho à l'objectif national de former 2 millions de jeunes et demandeurs d'emploi, nous poursuivrons en 2020, le Plan d'Investissement dans les Compétences en lien avec les partenaires sociaux. Un budget global de 250 M€ sur 4 ans sera consacré à cet effort supplémentaire. En 2020, ce seront plus de 60 M€ qui y seront consacrés.

Notre ambition est d'assurer, dans notre région, la qualification des femmes et des hommes dans de véritables parcours de formation en lien avec les secteurs porteurs d'emploi et d'accompagner le développement des entreprises et services de notre région dans la performance, grâce à la mobilisation de talents et pour répondre aux besoins de recrutements d'ici 2025.

Nos objectifs communs sont ambitieux : assurer un meilleur accès à l'emploi avec 36000 places de formation pour les demandeurs d'emploi directement en lien avec les offres d'emploi dans les territoires, développer les actions connexes à la formation et visant à lutter contre les freins à l'accès en formation ou à l'emploi (mobilité, hébergement, garde d'enfants...), développer les chantiers-écoles et élaborer une offre mobile de formation disponible au plus près des besoins des habitants et des territoires.

Par ailleurs, nous gardons, au cœur de nos priorités, l'absolue nécessité de garantir l'accès aux savoirs de base pour chacun de nos citoyens. Les parcours VISAS seront confortés en 2020.

Au-delà, nous allons demander à devenir région expérimentatrice pour la régionalisation de Pôle emploi. Responsable de la formation des demandeurs d'emploi, la Région pourra ainsi piloter à la fois l'achat des formations destinées aux demandeurs d'emploi et les actions conduites par Pôle emploi concernant l'accompagnement des demandeurs d'emploi vers la formation. L'articulation entre la réalité des offres d'emploi et la nature des emplois proposés sur les territoires pourra être renforcée dans la continuité des Cordées du territoire et des DEFIS que nous avons initiés.

Première Région en France à avoir adopté une stratégie régionale de l'ESS, le Centre Val de Loire confortera, d'une part, son engagement en faveur de CAP'Asso et poursuivra sa stratégie, avec le déploiement de nouveaux outils comme le dispositif d'incubateur en innovation sociale et environnementale, le financement d'études d'opportunité notamment pour le lancement d'une plateforme de financement solidaire et le projet de MRESS du futur. De plus, nous mettrons en place à partir de 2020, la 1^{ère} conférence régionale des tiers-lieux en Centre-Val-de-Loire.

En 2020, nous réaffirmerons notre volonté de soutenir la recherche. Ce sera l'occasion de lancer une nouvelle vague d'appels à projet Ambition Recherche Développement Région Centre-Val de Loire (ARD CVL), destinés à accompagner les projets portant sur des thématiques de recherche ambitieuses, en phase avec les politiques régionales. Le volume financier sera maintenu au même niveau, tout comme celui alloué aux bourses doctorales. L'année 2020 sera caractérisée par un travail sur des programmations stratégiques pour l'enseignement supérieur et la recherche de notre région : la définition du volet ESR du Contrat de Plan Etat-Région et le travail engagé sur le programme européen « Horizon Europe ». Ce sont autant d'opportunités pour amplifier les efforts sur les domaines potentiels de spécialisation des acteurs de notre territoire.

Par ailleurs, nous poursuivrons notre soutien au développement des universités régionales avec la concrétisation en 2020 du campus Madeleine à Orléans.

Enfin, nous renforcerons l'attractivité touristique, en développant nos offres spécifiques aux richesses de nos territoires, avec des propositions d'hébergement de qualité, des mobilités douces qui se multiplient avec La Loire à Vélo et En Roue Libre notamment.

Forte du succès exceptionnel des 500 ans de 2019, la Région souhaite ainsi amplifier le souffle de cet événement en proposant à tous les acteurs régionaux de se mobiliser en 2020 autour d'une programmation culturelle riche et variée, tissant les liens entre le passé et l'avenir, s'ouvrant au monde et imaginant celui de demain. Face aux défis de notre époque, il s'agit d'inventer les Nouvelles Renaissances, de dessiner ensemble les contours d'un récit révélant une région responsable, innovante et accueillante autour de quatre grands thèmes : patrimoine matériel et vivant, art et culture, science et technique, gastronomie et art de vivre.

Goût de France / Good France : ces manifestations s'inscriront en résonance avec les célébrations des 10 ans du Repas Gastronomique Français et les 20 ans de

l'inscription de la Loire au patrimoine mondial de l'UNESCO. Plus encore, elles s'inscriront dans un partenariat « Goût de France 2020 » qui permettra, en collaboration avec le Ministère de Affaires Etrangères, de valoriser la gastronomie et les produits locaux dans les ambassades, sur les tables du monde entier comme au cœur de Paris.

Source de créativité, d'émulation et d'attractivité, l'événement 2020 aspirera à faire connaître et à rassembler les atouts de notre région : itinérances douces, patrimoine naturel et culturel, gastronomie responsable, viticulture et produits du terroir.

LES DONNÉES FINANCIÈRES GLOBALES DU BUDGET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE LA RECHERCHE, DE L'INNOVATION ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET / OU D'ENGAGEMENT CRÉÉES OU MODIFIÉES AU BP

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	58 532 000,00	2 550 000,00
Autorisations d'engagement	95 452 900,00	22 500 000,00

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET / OU D'ENGAGEMENT CLOTUREES ET / OU NETTOYEES (détail des enveloppes en annexes dans la partie décisionnelle)

	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	-5 961 264,66
Autorisations d'engagement	-20 245,03

CRÉDITS DE PAIEMENT

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DE LA RECHERCHE, DE L'INNOVATION, ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	DEPENSES		RECETTES	
	BP n-1	BP 2020	BP n-1	BP 2020
Investissement	63 575 300,00	63 372 000,00	7 000 000,00	6 115 000,00
Fonctionnement	174 364 650,00	179 514 000,00	63 000 000,00	59 670 000,00

DÉTAIL PAR PROGRAMME

CRÉATION ET REPRISE DES TRES PETITES ENTREPRISES

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2020
AP	2020	0791	31/12/2020	FONDS DE PRETS D'HONNEUR	1 000 000,00
AE	2020	1631	31/12/2020	PLATES FORMES D'INITIATIVES	300 000,00
AP	2020	1769	31/12/2020	CAP CREATION REPRISE CENTRE	3 000 000,00
AP	2020	0830	31/12/2020	FONDS REGIONAL DE GARANTIE	250 000,00
AE	2020	1632	31/12/2020	PROGRAMME REGIONAL TRANSMISSION REPRISE	120 000,00
AE	2020	1646	31/12/2020	BGE ET COUVEUSES	165 000,00
AE	2020	1647	31/12/2020	PASS CREATION CENTRE-VAL DE LOIRE	900 000,00

L'action que mène la Région en faveur de la création – reprise, au travers de « CAP CREATION-REPRISE », permet aux créateurs et repreneurs de très petites entreprises et

de PME d'accéder aux crédits bancaires, de renforcer leurs fonds propres et de boucler financièrement leur plan d'investissement.

Par ailleurs, la Région poursuit son soutien au financement des Boutiques de Gestion et des Entreprises (BGE) et des couveuses pour leur action auprès des porteurs de projets créateurs d'entreprises. Elle accompagne également les programmes collectifs portés par les chambres consulaires, et dote les différents fonds de garantie favorisant l'accès aux prêts bancaires des très petites entreprises en phase de création.

Le dispositif PASS CREATION, opérationnel depuis janvier 2018, offre aux porteurs de projet créateurs d'entreprise un accompagnement structuré sur une période de 3 à 4 ans.

L'année 2020 doit enfin permettre de renforcer notre soutien historique aux 7 Plateformes d'Initiatives actives en région, par la création d'un nouveau prêt d'honneur dédié aux entreprises innovantes.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2020	BP n-1	BP 2020
CREATION ET REPRISE DES TRES PETITES ENTREPRISES	Investissement	4 284 000,00	4 664 386,00	1 400 000,00	1 000 000,00
	Fonctionnement	1 450 000,00	1 249 449,44	0,00	0,00

Les fonds de prêt d'honneur seront dotés d'un montant de 1 M€ de crédits de paiement alors que leur fonctionnement sera financé à hauteur de 300 000 euros. Le CAP Création/Reprise est doté de près de 3,5 M€ en crédits de paiement. Le fonds régional de garantie bénéficiera de 250 000 euros de crédits de paiement. Le programme transmission -reprise sera financé à hauteur de 120 000 euros alors que les BGE et couveuses le seront à hauteur de 165 000 euros.

Afin d'assurer la mise en œuvre par les opérateurs locaux sélectionnés par la Région du dispositif PASS Création, 650 949 € ont été inscrits en crédits de paiement.

DÉVELOPPEMENT DES TRES PETITES ENTREPRISES

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2020
AP	2020	1759	31/12/2020	CAP DEVELOPPEMENT CENTRE	4 800 000,00
AP	2020	2612	31/12/2020	INDUSTRIE DU FUTUR	2 330 000,00
AP	2020	2613	31/12/2020	INGENIERIE FINANCIERE	1 500 000,00
AP	2020	2615	31/12/2020	ACCELERATEUR	400 000,00
AE	2020	1633	31/12/2020	ARDAN	220 000,00
AE	2020	1635	31/12/2020	DIAGNOSTIC STRATEGIQUE	50 000,00
AE	2020	1636	31/12/2020	GPEC	50 000,00
AE	2020	1637	31/12/2020	OBSERVATOIRE-ETUDES	20 000,00
AE	2020	1648	31/12/2020	DEMARCHES FILIERES ARTISANALES	500 000,00
AE	2020	1634	31/12/2020	PROGRAMME REGIONAL ENVIRONNEMENT	90 000,00

La Région, par le biais d'outils propres ou mis en œuvre par ses partenaires, accompagne le développement économique des entreprises de son territoire. Elle soutient également, depuis de nombreuses années, les initiatives collectives notamment thématique ou de filière s'inscrivant dans une démarche structurée.

Les acteurs économiques du territoire et notamment les réseaux des chambres consulaires ont démontré ces dernières années leur capacité à accompagner ou mettre en œuvre les démarches d'animation nécessaires à la structuration d'une filière. Ils contribuent à définir et à porter, aux côtés de la Région, les filières ou thématique sectorielles prioritaires à soutenir.

Trois autorisations de programme seront ouvertes en 2020 :

- la première dédiée à l'Industrie du Futur dotée d'une autorisation de programme 2,33 M€. Cette nouvelle ligne budgétaire a été créée pour permettre un suivi précis du programme 10 000 accompagnements vers l'industrie du futur.
- la deuxième, intitulée Ingénierie financière et dotée à hauteur de 1,5 M€ sera orientée vers le soutien de la trésorerie des entreprises régionales en croissance et le renforcement des fonds propres des entreprises en phase d'amorçage.
- la troisième sera consacrée au financement d'une nouvelle promotion de l'accélérateur régional de PME. L'autorisation de programme prévue à cet effet sera dotée de 400 000 €.
- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2020	BP n-1	BP 2020
DEVELOPPEMENT DES TRES PETITES ENTREPRISES	Investissement	5 960 000,00	8 255 971,41	1 100 000,00	1 100 000,00
	Fonctionnement	740 080,00	896 450,00	0,00	0,00

Le dispositif « CAP DEVELOPPEMENT » permet d'offrir à l'entreprise la possibilité de définir et de mettre en œuvre une véritable stratégie de développement et une approche globale de ses projets. Au-delà d'un soutien à l'investissement, il permet également par le biais de subvention le recours à des conseils spécialisés, le développement commercial en France et à l'international, l'accès au numérique.

La Région poursuit également son soutien à l'association ARDAN Centre pour un montant de 220 000 €. Cette action consiste à repérer, dans les entreprises, des projets d'activités nouvelles et en s'appuyant sur les mécanismes de la formation professionnelle, de mettre à la disposition de l'entreprise, pendant une durée de 6 mois, les compétences d'un porteur de projet. Pour mener son action, l'association bénéficie également chaque année de fonds européens FEDER.

La Région accompagne la structuration de l'artisanat au travers des programmes régionaux de filières ou thématiques (métiers d'art, environnement développement durable, Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences, numérique), mis en œuvre sur chaque département par les chambres consulaires. Il s'agit d'encourager et faciliter la mise en œuvre d'opérations collectives de partenariats inter-entreprises dans le cadre de branches, ou interprofessionnelles autour de thématiques communes et stratégiques, porteuses de développement et d'innovation.

Afin d'accompagner la promotion, la valorisation et le développement des entreprises métiers d'art de son territoire, la Région renouvellera du 7 au 9 février 2020 son salon régional des métiers d'art.

PROMOTION DE L'ARTISANAT

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2020
AE	2020	1791	31/12/2020	ACTION DE VALORISATION	95 000,00
AE	2020	1638	31/12/2020	ANIMATION ECONOMIQUE	436 000,00
AE	2020	1786	31/12/2020	CONTRAT DE PROMOTION DE L'ARTISANAT	70 000,00

Depuis de nombreuses années, la Région encourage les entreprises artisanales à développer des démarches collectives de commercialisation en facilitant leur participation à des salons professionnels et à des manifestations susceptibles de promouvoir, renforcer et valoriser l'image de marque des métiers auprès du grand public

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2020	BP n-1	BP 2020
PROMOTION DE L'ARTISANAT	Fonctionnement	693 170,00	601 725,00	0,00	0,00

En 2020, la Région poursuivra son soutien de promotion et de présence des entreprises sur des salons professionnels en région et hors région pour un montant de 601 725 € de crédits de paiement.

ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2020
AP	2020	0929	31/12/2020	CAP SOLIDAIRE	60 000,00
AP	2020	1260	31/12/2020	SCOP	150 000,00
AE	2020	3706	31/12/2020	GROUPEMENT D'EMPLOYEURS/COOPERATIVES D'ACTIVITES ET D'EMPLOI	210 000,00
AE	2020	0584	31/12/2020	CAP ASSO	8 500 000,00
AP	2020	14600	31/12/2020	CENTR'ACTIF	200 000,00
AE	2020	1641	31/12/2020	TETES DE RESEAU REGIONALE	1 085 000,00
AE	2020	2601	31/12/2020	MISE EN OEUVRE ACTIONS NOUVELLES FSS	430 000,00

L'enjeu pour les entreprises de l'ESS est d'organiser un écosystème favorable à l'émergence et au développement de projets. Les entreprises de l'ESS ont des besoins de financement spécifiques du fait de la nature de leurs activités et modèles économiques, et du fait de leur gouvernance collective. Aussi, depuis plus de dix ans, différents outils ou dispositifs ont été mis en place en région Centre-Val de Loire notamment le dispositif Cap'asso. En adoptant en juin 2018 sa « stratégie régionale de l'ESS » la Région entend également poursuivre le développement de l'ESS, en encourageant les formes novatrices d'accompagnement (coopératives, incubateurs...).

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2020	BP n-1	BP 2020
ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	Investissement	490 000,00	360 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	10 453 000,00	10 287 432,00	0,00	0,00

Le dispositif « CAP ASSO », marqueur phare de la Région en termes de réponse apportée aux besoins du monde associatif, soutient les projets d'activités mis en place par les associations, dans l'objectif de favoriser et de faciliter la création et/ou la consolidation d'emplois durables.

« La stratégie régionale de l'ESS » adoptée en assemblée plénière de juin 2018, marque la volonté régionale d'une politique innovante et ambitieuse pour l'économie sociale et solidaire en région Centre-Val de Loire.

De nouveaux dispositifs tels que l'incubateur régional d'innovation sociale Alter'Incub ont pu être lancés en 2019. D'autres vont pouvoir être déployés en 2020 pour favoriser le développement de cette économie (Parcours d'accompagnement à l'émergence, à la maturation et à la consolidation de projets ESS, création d'une plateforme régionale de financement participatif, mise en place d'un dispositif de soutien aux créations de SCIC...). 253 604 € en crédits de paiement doivent permettre le financement de ces nouvelles mesures.

Par ailleurs, afin de favoriser et développer la reconnaissance du secteur de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) comme acteur économique à part entière, la Région poursuit son soutien aux programmes d'actions mis en œuvre par les principales têtes de réseau :

- Le Mouvement Associatif, structure coordinatrice des actions menées par les grands réseaux associatifs et notamment en faveur de « CAP ASSO » ;
- La Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS) dont l'une des actions est de promouvoir l'Economie Sociale et Solidaire et ses valeurs sur le territoire régional ;
- L'association France Active Centre-Val de Loire. En complément de l'aide au fonctionnement de l'association, la Région poursuivra autant que de besoin, la dotation de ses différents outils financiers ;
- L'Union Régionale des Entreprises Coopératives (URSCOP), dont l'action est de promouvoir la culture coopérative et favoriser la création et le développement de nouvelles sociétés coopératives. En parallèle, depuis 2012 la Région dispose d'un dispositif dénommé « CAP SCOP » pour aider les salariés-associés fondateurs d'une SCOP à former le capital social de l'entreprise ;
- La Fédération des Entreprises d'Insertion qui assure l'accompagnement, des entreprises d'insertion adhérentes individuellement et collectivement ;
- L'Association pour le Droit à l'Initiative (ADIE Centre) dont l'objet est de soutenir l'initiative des chômeurs créateurs d'entreprises en leur ouvrant l'accès au crédit.
- L'association Centre Réseau Solidaire (CRE-SOL) représentative du champ de l'économie solidaire au niveau régional ;

Enfin, la Région continue à accompagner des créateurs d'entreprise « fragiles », par la mobilisation de son dispositif financier « CAP SOLIDAIRE ».

CRÉATION ET REPRISE DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES ET DE SERVICES

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2020
AP	2020	0704	31/12/2020	FONDS REGIONAL DE GARANTIE BPI FRANCE	1 000 000,00
AE	2020	1795	31/12/2020	FONDS REGIONAL DE GARANTIE BPI FRANCE	25 000,00
AP	2020	1789	31/12/2020	AIDE A LA CREATION REPRISE	100 000,00
AE	2020	1796	31/12/2020	FRENCH TECH	50 000,00
AE	2020	1797	31/12/2020	AIDE A LA CREATION	80 000,00

Le Fonds régional de garantie Centre-Val de Loire poursuivra son activité en faveur des projets de création/transmission. La Région interviendra également aux côtés de BPIFRANCE (Banque Publique d'Investissement) pour renforcer la trésorerie des PME/TPE ayant des difficultés d'accès aux ressources bancaires.

La ligne « AIDES A LA CREATION » en investissement, dotée de 100 000 €, permettra, d'une part, d'accompagner l'Association Val de Loire Entreprendre au titre de prêts d'honneur accordés aux entreprises dont les projets innovants ressortent et, d'autre part, de récompenser les lauréats du concours « Graine de Boîte 2020 ».

L'accompagnement au titre du fonctionnement concernera de nouveau principalement le soutien aux actions de sensibilisation ou de formation des jeunes à l'esprit d'entreprendre comme l'organisation du concours « Graine de Boite », les récompenses des lauréats du prix régional « Crea Campus », le soutien à l'opération « PEPITE STARTER ».

La ligne de fonctionnement « French Tech » sera utilisée, d'une part, pour financer l'organisation de startup week-ends, d'hackatons en région et, d'autre part, pour attribuer des bourses régionales à des étudiants créateurs d'entreprise sur notre territoire et ainsi soutenir le démarrage de leur activité.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2020	BP n-1	BP 2020
CREATION ET REPRISE DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES	Investissement	930 000,00	350 000,00	500 000,00	520 000,00
	Fonctionnement	195 000,00	173 000,00	0,00	0,00

Le fonds régional de garantie sera doté à hauteur de 250 000 €.

La ligne « AIDES A LA CREATION » en investissement, sera financé par 100 000 € de crédits de paiement.

L'organisation du concours « Graine de Boite », les récompenses des lauréats du prix régional « Crea Campus » et le soutien à l'opération « PEPITE STARTER » seront soutenus à hauteur de 96 500 €.

La ligne de fonctionnement « French Tech » sera dotée de 51 500 €.

DÉVELOPPEMENT ET ADAPTATION DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES ET DE SERVICES

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2020
AP	2020	4002	31/12/2020	CAP EMPLOI FORMATION CENTRE	800 000,00
AP	2020	1630	31/12/2020	FRENCH TECH	500 000,00
AE	2020	2602	31/12/2020	GPECT	150 000,00
AP	2020	2604	31/12/2020	FONDS D'INTERVENTION ENTREPRISES EN DIFFICULTES	950 000,00
AP	2020	1349	31/12/2020	AGENCE REGIONALE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	50 000,00
AE	2020	1347	31/12/2020	AGENCE REGIONALE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	4 690 000,00
AE	2020	1619	31/12/2020	INDUSTRIE DU FUTUR, CLUSTER ET ACTIONS COLLECTIVES	900 000,00
AE	2020	1798	31/12/2020	FONDS DE DEVELOPPEMENT DU SUD	175 000,00
AE	2020	1617	31/12/2020	AUTRES OPERATIONS	135 000,00
AE	2020	4003	31/12/2020	CAP FORMATION CENTRE	500 000,00
AE	2020	1618	31/12/2020	COMITE DES ORGANISATIONS SYNDICALES DE SALARIES	168 000,00
AE	2020	1799	31/12/2020	EXPERTISE DE DOSSIERS	40 000,00
AE	2020	2606	31/12/2020	RENDEZ VOUS COMPETENCES EMPLOIS	150 000,00

Le dispositif « CAP EMPLOI/FORMATION CENTRE » permet, à travers le volet Emploi, d'accompagner les projets des entreprises se traduisant par des créations d'emplois ou dans le cadre de reprise d'entreprises en difficulté, par le maintien des emplois. Une attention particulière est portée aux projets situés sur des bassins d'emploi en difficulté et aux projets liés à l'implantation de nouvelles entreprises.

A travers son volet Formation, il s'agit d'accompagner les plans de formation des entreprises qui, confrontées à des mutations économiques, technologiques ou sociales, réalisent un effort significatif de dépenses de formations, afin, d'une part de maintenir ou accroître leur compétitivité, et d'autre part, de sécuriser l'employabilité de tous leurs salariés par un développement de leurs compétences.

La Région poursuivra son accompagnement du fonds « Loire Valley Invest ». Le fonds d'investissement appelé Go Capital Amorçage 2 dont l'objectif est d'accompagner les jeunes entreprises innovantes en phases d'amorçage et d'accélération sur des tickets plus conséquents sera accompagné dans sa montée en puissance. En complément, il est important d'accompagner la dotation en équipements des Tiers-lieux tels que les Fab-Labs, Industry Lab...

La souscription au fonds d'investissement « Sofimac Croissance 3 » dédié au développement et à la transmission des entreprises régionales a également été souscrit en 2018. La Région soutiendra son déploiement auprès des entreprises régionales en 2020.

Le nouveau fonds de prévention des entreprises en difficultés, créé en 2019, vise à financer la trésorerie des entreprises qui ont fait appel au tribunal de commerce pour entrer dans une procédure amiable telles que le mandat ad hoc ou la conciliation.

La Région poursuivra son soutien à l'agence régionale de développement économique «Dev'Up», pour lui permettre d'assurer ses différentes missions telles que:

- L'observation et la réalisation d'études,
- Le développement international,
- La diffusion technologique,
- L'orientation des entreprises et l'animation territoriale,
- Les rencontres et les événements économiques,
- La professionnalisation des développeurs économiques,
- Le développement d'une stratégie régionale de promotion économique et de prospection,
- La valorisation des savoir-faire et des produits de la région.

Dans le cadre du Fonds Sud, la Région accompagnera principalement l'Agence de Développement Touristique de l'Indre pour la mise en œuvre du plan de communication Berry Province annuel ainsi que le programme d'expositions du Parvis des Métiers du Cher.

Par ailleurs, les clusters ont un rôle important à jouer dans l'attractivité des métiers et l'employabilité territoriale. Au titre des actions collectives et des clusters, la Région accompagnera tout particulièrement les programmes d'actions annuels des clusters présents sur notre territoire : SHOP EXPERT VALLEY, AEROCENTRE, NEKOE, l'AREA, POLEPHARMA, LES CHAMPS DU POSSIBLE, NOVECO, AGREEEN TECH VALLEY et VALBIOM.

La Région accompagnera le programme d'actions proposés par le consortium « 10 000 accompagnements vers l'industrie du futur » piloté par le CETIM dans la mise en œuvre d'actions de sensibilisation et de promotion de l'Industrie du Futur.

La ligne « autres opérations » concerne essentiellement le soutien au fonctionnement du Centre Technique Régional de la Consommation et le soutien au forum des entreprises de Sologne.

Dans la même perspective d'allier performance économique et sociale des entreprises, la Région poursuivra en 2020 son soutien à l'Agence Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ARACT) qui développe des actions sur les conditions de travail et l'organisation du travail, en lien avec la qualité du travail et la qualité de l'emploi

Sur un autre volet du dialogue social, la Région poursuivra son soutien aux organisations syndicales de salariés pour leur permettre de participer à des réflexions et actions régionales.

L'ouverture d'une AE intitulée « RDV compétences emplois » vise à soutenir les manifestations dont les principaux objectifs sont de développer l'attractivité des métiers et d'établir une meilleure connexion entre les demandeurs d'emplois et les entreprises connaissant des besoins de recrutement.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2020	BP n-1	BP 2020
DEVELOPPEMENT ET ADAPTATION DES ENTREPRISES	Investissement	6 769 500,00	5 995 112,59	3 700 000,00	3 295 000,00
	Fonctionnement	7 211 500,00	7 292 943,56	0,00	0,00

Le dispositif « CAP EMPLOI/FORMATION CENTRE » sera accompagné à hauteur de 877 400 €. La ligne French Tech sera dotée de 850 000 €. Les opérations de gestion

prévisionnelle des emplois et compétences territoriales seront financées à hauteur de 239 000 €.

Le nouveau fonds de prévention des entreprises en difficultés sera doté de 950 000 € de crédits de paiement.

Dev'Up recevra un soutien régional de 4 690 000 € en fonctionnement et 50 000 € en investissement.

La Région accompagnera le programme d'actions proposés par le consortium « 10 000 accompagnements vers l'industrie du futur » ainsi que les clusters et actions collectives à hauteur de 900 000 €.

Dans le cadre du Fonds Sud, la Région inscrira un budget de 174 400 € en crédits de paiement.

L'Agence Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ARACT) sera soutenue en 2020 par 200 000 € en crédits de paiement.

Sur un autre volet du dialogue social, la Région poursuivra son soutien aux organisations syndicales de salariés pour un montant de 168 000 €.

INNOVATION ET TRANSFERTS DE TECHNOLOGIE

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2020
AP	2020	0897	31/12/2020	CAP RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	3 500 000,00
AP	2020	0422	31/12/2020	SOUTIEN AUX POLES DE COMPETITIVITE	800 000,00
AE	2020	1620	31/12/2020	ANIMATION DES PÔLES DE COMPETITIVITE	835 000,00

Ce programme est structuré autour des axes suivants :

- l'appui aux projets de Recherche, Développement et d'Innovation des entreprises au travers du CAP R&D&I et d'un nouvel appel à projets destiné à soutenir l'innovation collaborative entre laboratoires de recherche et les entreprises régionales.

- le soutien aux actions de diffusion technologiques des Centres de Ressources Technologiques (CRT tels que CRESITT, CETIM-CERTEC) et Plates-Formes Technologiques (PFT) en cohérence avec le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation. Les PME/PMI régionales sont les cibles prioritaires des actions et des démarches d'innovation ;

- le soutien aux pôles de compétitivité : il s'agit de faciliter et de soutenir les démarches coopératives qui associent entreprises, structures porteuses d'innovation, universités et organismes de recherche.

En 2020, la Région poursuivra son soutien à l'animation et aux projets des quatre pôles de compétitivité régionaux : S2E2 (Sciences et Systèmes de l'Energie Electrique), COSMETIC VALLEY, DREAM (Durabilité de la Ressource en Eau Associée aux Milieux) et ELASTOPÔLE.

Seront également soutenus les projets des pôles VEGEPOLYS VALLEY et ATLANPOLE BIOTHERAPIES basés dans les Pays de la Loire. Ces deux derniers pôles feront l'objet d'un soutien financier visant à permettre un accompagnement des projets de R&D détectés sur le territoire régional.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2020	BP n-1	BP 2020
INNOVATION ET TRANSFERTS DE TECHNOLOGIE	Investissement	11 512 000,00	7 707 530,00	150 000,00	200 000,00
	Fonctionnement	1 133 000,00	924 000,00	0,00	0,00

Le CAP R&D&I sera doté de 4,6 M€ et l'appel à projets destiné à soutenir l'innovation PME de 2,3 M€.

En 2020, la Région poursuivra son soutien à l'animation des pôles de compétitivité à hauteur de 800 000 €.

Les projets de R&D détectés sur le territoire régional émergents des pôles de compétitivité seront soutenus à hauteur de 684 000 € en fonctionnement.

PROMOTION DE L'AGRICULTURE

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2020	BP n-1	BP 2020
PROMOTION DE L'AGRICULTURE	Fonctionnement	547 000,00	547 000,00	0,00	0,00

Le programme « Promotion de l'agriculture » est articulé autour de quelques priorités. Il permet le financement du Salon International de l'Agriculture, des opérations de promotion agricole, dans les CAP filières et filières locales et quelques actions hors CAP filières, comme OpenAgrifood) ou les cotisations aux associations européennes de Régions et d'autres.

ALIMENTATION

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2020
AE	2020	0834	31/12/2020	FILIERE ALIMENTAIRE ET AGRICULTURE REGIONALE	908 000,00
AE	2020	1623	31/12/2020	VALORISATION TOURISTIQUE DE LA GASTRONOMIE	160 000,00
AE	2020	1628	31/12/2020	FILIERE ALIMENTAIRE ET TRANSFORMATION	170 000,00

Les autorisations d'engagement « Filière alimentation et Agriculture régionale », « Valorisation touristique de la gastronomie » et « Filière alimentaire et transformation » sont ouvertes pour poursuivre la politique alimentation de la Région.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2020	BP n-1	BP 2020
ALIMENTATION	Fonctionnement	1 078 000,00	1 213 000,00	0,00	0,00

La politique alimentation se décline, en particulier, à partir de trois cadres d'intervention : un appel à projet de structuration d'un appui régional visant à accompagner les acteurs de l'alimentation dans la mise en place des systèmes alimentaires territorialisés ; un cadre d'accompagnement des opérations de promotions des terroirs et de la gastronomie des territoires régionaux ; un cadre d'intervention permettant de soutenir les actions de sensibilisation du grand public à l'alimentation durable.

INSTALLATION – TRANSMISSION – EMPLOI

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2020	BP n-1	BP 2020
INSTALLATION - TRANSMISSION - EMPLOI	Fonctionnement	1 253 455,00	1 150 000,00	0,00	0,00

Un des 3 piliers du SRDEII de la Région est de mettre en avant une région entreprenante et solidaire qui met l'humain au cœur du développement de ses entreprises. Dans ce cadre, la Région maintient son soutien en matière d'installation et de transmission au travers des dispositifs suivants : CAP installation, CAP transmission, le repérage des cédants, la communication et la sensibilisation aux métiers de l'agriculture.

Au-delà de ces phases essentielles de l'installation et de la transmission, la Région a voulu mettre l'humain au cœur du développement des entreprises et renforcer l'accompagnement des réflexions stratégiques individuelles des agriculteurs.

Ainsi, le dispositif d'accompagnement doit permettre aux agriculteurs de travailler sur la multi-performance des exploitations avec un objectif de résilience, la gestion des ressources humaines, la stratégie d'entreprise et la compétitivité de l'entreprise. Ce dispositif sera en outre spécifiquement mobilisé pour les sortants des zones défavorisées. Un accompagnement spécifique a été élaboré avec les partenaires pour assurer un soutien aux agriculteurs en situation de fragilité. Plus de 450 000 € euros sont mobilisés pour ces accompagnements des exploitants agricoles, soit environ 100 accompagnements sur le volet ressources humaines, 450 accompagnements stratégiques dont 250 à destination des agriculteurs en situation de fragilité.

DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2020	BP n-1	BP 2020
DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE	Fonctionnement	885 000,00	885 000,00	0,00	0,00

Le programme spécifique de « Développement à l'agriculture biologique » est articulé autour de plusieurs axes.

Le premier axe concerne le soutien à l'animation et à la structuration de la filière, le soutien à Biocentre et aux Groupements d'Agriculteurs Biologiques départementaux. Ces soutiens sont contractualisés avec les organismes dans un projet commun global.

Le deuxième axe concerne le soutien à la conversion. La Région apporte une aide à la certification, sur une durée de 4 ans, depuis 2007 et accompagne aussi depuis 2013, un dispositif de sécurisation de la période de conversion par un accompagnement de l'agriculteur, de la formalisation de son projet à sa mise en œuvre durant les trois premières années, via le « CAP CONVERSION ».

Depuis 2017, la Région intervient également sur le financement du maintien à l'agriculture biologique, sur quelques priorités ciblées, en contrepartie du FEADER.

Enfin, la Région intervient en faveur de l'agriculture biologique au travers des filières de productions : mise en place d'actions spécifiques dans certains « CAP FILIERES », bonifications systématiques des projets d'investissement ou renforcement de l'agriculture biologique au sein des stations d'expérimentation existantes par exemple.

Ce programme spécifique permet de financer les deux premiers axes de la politique régionale.

CAP FILIÈRES

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BP	Ajustement BP
AP	2014	1265	31/12/2020	CAP FILIERES - MATERIEL	14 722 000,00	1 740 000,00
AP	2014	1266	31/12/2020	CAP FILIERES - EXPERIMENTATION INNOVATION (INVEST)	6 707 827,47	150 000,00
AP	2014	1267	31/12/2020	CAP FILIERES APPUI TECHNIQUE	4 600 000,00	110 000,00

La Région souhaite mettre en place, suite au nouvel épisode de sécheresse de l'été 2019, un plan d'appui à l'élevage régional, qui complète le plan d'appui voté lors de la sécheresse 2018. Ce plan est doté de 2 M€ et décline 3 types de mesures :

- un nouveau projet d'expérimentation sur l'adaptation au changement climatique de 150 000 € qui se déroulera sur les années 2020, 2021 et 2022 ;
- un programme d'accompagnement individuel et d'appui technique pour les éleveurs, à hauteur de 110 000 €, mesure ouverte en 2020 et 2021 ;
- enfin, une aide à l'investissement dans l'augmentation des capacités de stockage des fourrages, dispositif ouvert aux agriculteurs en 2020 et 2021, à hauteur 1,5 M€ et une aide à l'achat de semences, ouverte également en 2020 et 2021, pour 240 000 €.

Il est nécessaire en conséquence d'abonder l'AP CAP FILIERES – MATERIEL de 1,74 M€, l'AP CAP FILIERES – EXPERIMENTATION INNOVATION de 0,15 M€, et l'AP CAP FILIERES APPUI TECHNIQUE de 0,11 M€.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2020	BP n-1	BP 2020
CAP FILIERES	Investissement	3 600 000,00	5 167 000,00	150 000,00	0,00
	Fonctionnement	2 901 295,00	3 150 000,00	0,00	0,00

Les « CAP filières » structurent la politique agricole régionale. Chacune des grandes filières régionales, 15 filières agricoles (bovin viande, bovin lait, viandes blanches (porcs, volailles, lapins), ovin, caprin, équin, apiculture, arboriculture, horticulture - pépinière, viticulture, semences, légumes, grandes cultures, pisciculture) et la filière forêt – bois, est couverte par un CAP filière de 4 ans. Chaque année, 3 ou 4 CAP filières sont réécrits

en partenariat avec les principaux acteurs de la filière concernée. Pour 2020, seront renouvelés les CAP Bovin viande, Arboriculture et Equin.

Chaque CAP filière a pour objectif transversal prioritaire la transition agroécologique et est un programme composé de projets collectifs, de financement de l'expérimentation et du transfert, de mesures de financement des investissements, de conseil et d'appui technique individuel et/ou collectif, de financement de l'animation du programme et de la communication.

Le programme « Herbe et fourrages » a été inscrit dans chacun des quatre CAP filières concernés, bovin lait, bovin viande, caprin, ovin. Il permet une approche transversale afin d'accompagner l'évolution vers des meilleures pratiques de gestion des pâturages par des actions de transfert et des fermes ressource.

Sur le volet investissement, depuis 2015, la Région accompagne les CAP filières avec le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) pour le cofinancement des projets d'investissement des agriculteurs, des entreprises de travaux forestiers et des scieries en milieu rural dont le montant est supérieur à 10 000 €. Depuis 2018, ce dispositif est élargi aux CUMA. En 2020, le FEADER viendra compléter les crédits de la Région sur les projets d'investissements productifs dans les exploitations agricoles et dans les CUMA pour un budget prévisionnel de 1,5 M€ environ et à hauteur de 0,3 M€ pour les investissements des entreprises de travaux forestiers et des scieries en milieu rural. Depuis le lancement du CAP forêt et bois de 4^{ème} génération en mai 2019, une enveloppe de 100 000 € par an est également mobilisée pour aider les propriétaires à la (re)plantation.

Les crédits d'investissement permettent également d'accompagner les programmes d'expérimentation et d'investissement immatériel dans les exploitations agricoles (audits et appuis techniques).

Sur le volet fonctionnement, ce programme permet d'accompagner les actions des CAP filières, des filières locales, les actions liées à l'innovation et au sanitaire.

L'animation des filières avec un CAP filière ou un projet de CAP filière est confiée à des pilotes à même de fédérer l'ensemble des acteurs de la filière : Chambre régionale d'agriculture, Association Régionale Filière Vins, Centre Régional Interprofessionnel de l'Economie Laitière, Fédération Aquacole de la Région Centre... Cela représente un montant d'environ 0,35 M€ par an. Ce programme permet également de financer l'ensemble des actions d'animation à l'intérieur des CAP filières et de transfert des connaissances des CAP filières et du Partenariat Européen pour l'Innovation. Les actions de formation et de transfert mobiliseront en 2020 environ 0,36 M€ de FEADER.

Dans le domaine agricole et alimentaire, le sanitaire fait référence à l'ensemble des pratiques concourant à l'hygiène alimentaire, à la santé animale et par extension à la santé publique. Pour mener cette stratégie fondée sur la prévention, la Région soutient les éleveurs, via le réseau des GDS, les groupements de défense sanitaire, organismes reconnus par les pouvoirs publics. L'intervention de la Région dans le financement du programme 2020 sera maintenu au niveau de 2019, soit plus de 1 M€, permettant d'accompagner la gestion exemplaire des maladies faisant l'objet d'un programme de surveillance, de renforcer la lutte contre les maladies réglementées et d'assurer un accompagnement optimal des éleveurs par la prise en charge d'une partie des frais des éleveurs.

Le dispositif des filières locales vise un triple objectif :

- Accompagner des démarches collectives de filières portées par des acteurs volontaires et soutenir la structuration de l'ensemble des acteurs amont et aval de la filière,
- Soutenir le développement durable des filières agricoles,

- Maintenir l'emploi sur le territoire.

L'animation des filières locales sera financée avec ce programme. Elle s'appuie sur l'implication de nombreux partenaires (Chambre régionale d'agriculture et ses déclinaisons départementales, syndicats de producteurs...) tout en maintenant un lien de complémentarité avec les CRST.

Un cadre d'intervention transversal sur l'innovation, permettant de compléter les dispositifs de la Région et de la direction de l'agriculture pour le développement de l'innovation répond à trois axes prioritaires du SRDEII : la transition agro écologique et le changement climatique, la diversification des systèmes d'exploitation et la transition numérique.

DÉVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE EN RÉGION

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2020
AP	2020	0850	31/12/2020	APPEL A PROJETS 2020	4 400 000,00
AP	2020	1429	31/12/2025	ARD CVL	30 000 000,00
AE	2020	1428	31/12/2020	STUDIUM	600 000,00
AE	2020	0472	31/12/2020	BOURSES DOCTORALES	3 735 000,00
AE	2020	1594	31/12/2020	COLLOQUES ET PROGRAMMES D'ETUDES	80 000,00
AE	2020	1595	31/12/2020	CORIT	10 000,00
AP	2020	2609	31/12/2020	CSTI INVESTISSEMENT	80 000,00
AE	2020	1597	31/12/2020	CULTURE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE	315 000,00

La poursuite des actions récurrentes de soutien à la recherche s'appuiera sur les ouvertures d'autorisations suivantes :

- En investissement : appels à projets, culture scientifique et technique
- En fonctionnement : Studium, bourses doctorales, colloques et programmes d'études, CoRIT, culture scientifique et technique

Une autorisation de programme « Ambition Recherche Développement Centre-Val de Loire » sera ouverte pour poursuivre le soutien à de grands programmes de recherche en lien avec les domaines de spécialisation régionaux.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2020	BP n-1	BP 2020
DEVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE EN REGION	Investissement	18 981 800,00	19 000 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	6 460 750,00	5 600 000,00	0,00	0,00

Les programmes « Ambition Recherche Développement 2020 » (ARD 2020) se termineront cette année :

- Lavoisier (matériaux pour les nouvelles énergies, porté par le CEA),
- Biomédicaments (porté par l'Université de Tours),

- Cosmétosciences (porté par l'Université d'Orléans),
- Intelligence des patrimoines (porté par l'Université de Tours),
- PIVOTS (ingénierie et métrologie environnementale, porté par le BRGM).

Ces programmes ont pour objectif de porter une dynamique forte de développement socio-économique régional, de permettre une meilleure identification de notre région comme territoire de recherche auprès de la communauté scientifique nationale et internationale, et plus globalement de renforcer son attractivité. Les actions de ces programmes se termineront en 2020.

Parallèlement, les travaux des programmes qui seront retenus par la Région dans le cadre du nouveau dispositif Ambition Recherche Développement Centre-Val de Loire (ARD CVL) seront lancés. La poursuite du projet de coopération interrégionale ELISE, soutenu par l'Union Européenne, contribuera à la préparation de la future Stratégie Régionale d'Innovation et à l'élaboration des programmes ARD CVL.

Le CERTEM (Centre d'Etude et de Recherche en Microélectronique) bénéficiera d'un soutien de 0,7 M€ pour l'achat d'équipements.

Les crédits de la ligne « appels à projets » seront utilisés pour financer les projets déjà en cours, ainsi que pour un nouvel appel à projets de recherche d'intérêt régional.

Des crédits à hauteur de plus de 1,5 M€ seront attribués dans le cadre du volet « Recherche » du CPER.

Les nouveaux Réseaux Thématiques de Recherche (RTR) bénéficieront des financements nécessaires à la poursuite de leurs programmes d'actions, qui incluent des actions destinées spécifiquement à favoriser l'accès des laboratoires à des partenariats et à des financements européens.

Le financement des colloques internationaux de recherche, du Studium (Programme général pour l'accueil de chercheurs étrangers de haut niveau) et des bourses doctorales sera poursuivi en 2020.

Le soutien à la diffusion de la Culture Scientifique Technique et Industrielle (CSTI), compétence régionale, sera poursuivi. Il bénéficiera aux programmes d'actions des structures concernées (Centre Sciences, Pôle Sciences et Techniques de la Fédération Régionale des MJC).

PARTENARIATS RECHERCHE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2020
AE	2020	1503	31/12/2020	PARTENARIAT REGION UNIVERSITES	1 090 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2020	BP n-1	BP 2020
PARTENARIATS RECHERCHE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	Fonctionnement	860 000,00	750 000,00	0,00	0,00

La Région accompagne les partenariats entre les acteurs régionaux de l'enseignement supérieur et de la recherche : universités, écoles, centres hospitaliers, grands organismes de recherche...

Les actions concernées visent notamment à renforcer l'attractivité des établissements, à promouvoir leur offre de formation, à assurer leur rayonnement international. L'accompagnement de la Région se traduira par un soutien aux opérations de mutualisation de services et d'actions. Seront notamment soutenus :

- La CMER (Cellule Mutualisée Europe Recherche), portée par le CNRS et par les deux universités, et destinée à faciliter par des actions collectives (veille, sensibilisation, formation, ...) l'accès des chercheurs et laboratoires aux programmes de recherche européens (Horizon 2020 en particulier) et aux financements qui y sont associés ;
- Le Pôle d'entrepreneuriat régional, regroupant les deux universités et l'INSA, qui vise à développer la culture entrepreneuriale et d'innovation dans les formations, et à renforcer l'accompagnement des porteurs de projets de création d'entreprise afin de favoriser l'émergence d'entreprises à potentiel de croissance et d'emploi ;
- L'accueil d'étudiants étrangers de haut niveau dans les universités et écoles.

IMMOBILIER ET EQUIPEMENT UNIVERSITAIRE

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2020	BP n-1	BP 2020
IMMOBILIER ET EQUIPEMENT UNIVERSITAIRE	Investissement	5 450 000,00	6 400 000,00	0,00	0,00

Les opérations d'immobilier universitaire incluses dans ce programme s'inscrivent dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région 2015-2020 ou des Conventions Région-Départements. Les crédits déployés en 2020 permettront l'avancement des opérations suivantes :

- Extension du bâtiment de Polytech de l'Université de Tours sur le site des Deux Lions ;
- Réhabilitation du bâtiment VIALLE de l'UFR de médecine à Tours ;
- 1^{ère} phase de réhabilitation du bâtiment Tanneurs à Tours ;
- 4^{ème} et dernière phase de réhabilitation de l'IUT d'Orléans ;
- Réhabilitation des amphithéâtres de sciences sur le campus de la source à Orléans ;
- Réhabilitation de l'IUT de Bourges ;
- Restructuration et extension des locaux de l'INSA Centre-Val de Loire à Blois.

VIE ETUDIANTE

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2020
AE	2020	1134	31/12/2020	MOBICENTRE	1 800 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2020	BP n-1	BP 2020
VIE ETUDIANTE	Fonctionnement	1 700 000,00	1 800 000,00	0,00	0,00

L'objectif de MOBI-CENTRE est d'accompagner financièrement les étudiants qui doivent, dans le cadre de leur cursus, suivre une partie de leur formation ou effectuer un stage dans un pays étranger. La mesure est basée sur l'attribution d'un crédit temps personnel à chaque étudiant inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur de la région

Centre - Val de Loire. Environ 2 000 étudiants bénéficient chaque année de cette mesure. L'augmentation des effectifs étudiants et l'inclusion obligatoire de plus en plus fréquente d'un ou plusieurs séjours à l'étranger dans les cursus résulte en une augmentation du nombre de départs, mais aussi à une grande diversité de situations pour les étudiants.

Une évolution du dispositif sera envisagée afin de mieux répondre aux besoins des étudiants qui sont soumis aux plus fortes contraintes économiques pour financer leur séjour à l'étranger, tout en maîtrisant son coût.

RENFORCEMENT DE L'OFFRE DE FORMATION

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2020
AP	2020	1508	31/12/2020	INSA CENTRE-VAL DE LOIRE	120 000,00
AE	2020	1248	31/12/2020	INSA	135 000,00
AE	2020	1432	31/12/2020	POLYTECH A CHARTRES	1 040 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2020	BP n-1	BP 2020
RENFORCEMENT DE L'OFFRE DE FORMATION	Investissement	670 000,00	600 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	716 000,00	700 000,00	0,00	0,00

Ce programme permet de soutenir le développement de l'enseignement supérieur dans le cadre du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI).

En 2020, des financements en investissement (0,5 M€) et en fonctionnement (123 000 €) seront déployés dans le cadre du programme d'actions « Université Numérique et Formation » pour appuyer les établissements d'enseignement supérieur dans les profondes transformations des modes de formation que nécessite l'évolution des profils des étudiants d'une part, et des besoins en compétences des acteurs économiques d'autre part. Il s'agit de doter les établissements d'infrastructures adaptées aux besoins croissants d'échanges de données pour leurs activités pédagogiques aussi bien qu'administratives, mais aussi de faciliter et de diffuser les nouvelles pratiques pédagogiques au sein du corps enseignant.

Par ailleurs, les formations suivantes seront soutenues :

- Le développement à Chartres de l'antenne de Polytech Orléans, école d'ingénieurs interne de l'Université d'Orléans, avec comme spécialité « Génie Industriel appliqué à la cosmétique, la pharmacie et l'agro-alimentaire » ;
- La montée en puissance de l'INSA Centre Val-de-Loire sur ses deux sites de Blois et de Bourges (acquisition d'équipements mutualisés, connexion haut débit, déplacements entre les deux sites...) ;
- Le programme d'actions coordonné par l'ADESI, Association pour le Développement de l'Enseignement Supérieur dans l'Indre (Convention Région-Département de l'Indre).

PROMOTION ET ANIMATION TOURISTIQUE

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2020
AE	2020	1228	31/12/2020	ANIMATION DES SITES ET EVENEMENTIELS	40 000,00
AP	2020	18218	31/12/2021	CD 18 - AMELIORATION QUALITE DE LA BAINNADE	90 000,00
AP	2020	18219	31/12/2021	CD 18 - AMENAGEMENT TOURISTIQUE DE NOIRLAC : ACQUISITION	222 000,00
AP	2020	18220	31/12/2021	CD 18 - AMENAGEMENT TOURISTIQUE DE NOIRLAC : RESTAURATION	400 000,00
AE	2020	1615	31/12/2020	UNAT	69 000,00
AE	2020	1246	31/12/2020	CRT HORS CPIER	1 738 900,00
AE	2020	15762	31/12/2020	CPIER OS9 CRT PATRIMOINE LIGERIEN (2015-2020)	1 700 000,00
AE	2020	1241	31/12/2020	AGRITOURISME	25 000,00
AE	2020	1218	31/12/2020	FLEURISSEMENT	50 000,00
AP	2020	1229	31/12/2020	CAP DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE INVESTISSEMENT	325 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2020	BP n-1	BP 2020
PROMOTION ET ANIMATION TOURISTIQUE	Investissement	785 000,00	524 800,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	3 840 400,00	3 890 000,00		

La Région confie, pour un montant de 3,39 M€, au Comité Régional du Tourisme Centre-Val de Loire (CRT), la mise en œuvre de la stratégie marketing, fondée sur les orientations de la stratégie régionale du tourisme et des loisirs 2016-2021. En 2020, le CRT s'attachera en particulier au déploiement de la marque « En Roue Libre », à la mise en place d'une stratégie GRC et à la promotion de l'opération « Good France ».

Il est proposé d'inscrire 200 000 € de crédits de paiement pour les opérations de communication.

La Région poursuivra en 2020 le soutien au développement de nouvelles offres dans le domaine du tourisme grâce au dispositif « CAP Développement Tourisme et Loisirs ». Cette intervention porte sur le financement de projets participant à l'enrichissement de l'offre touristique en proposant de nouvelles expériences de visite, de nouveaux services participant à la satisfaction et la fidélisation des clientèles.

Ce dispositif intègre également les aides à la batellerie traditionnelle. Dans le cadre de sa stratégie de soutien à cette filière, la Région finance la construction de bateaux traditionnels et le développement de l'activité touristique des structures de batellerie.

La ligne CAP « Développement Tourisme et Loisirs » permet aussi le soutien aux démarches qualité et notamment l'obtention de la marque « Qualité Tourisme » et le titre « Maître-restaurateurs » pour les hôteliers et les restaurateurs.

La Région maintient son appui, pour un montant de 69 000 €, à l'Union Nationale des Associations de Tourisme (UNAT Centre-Val de Loire), tête du réseau des organismes et

établissements œuvrant pour la formation des personnels, l'aide au départ en vacances et l'accueil des visiteurs dans les hébergements du secteur du tourisme social et solidaire.

Elle reconduit également son soutien à l'Association Régionale du Fleurissement (ARF), pour la mise en œuvre du volet régional du concours national des villes et villages fleuris ainsi qu'à l'association Accueil Paysan pour permettre de poursuivre le développement de son réseau d'hébergements touristiques en région et le soutien aux porteurs de projet.

De nouvelles opérations sont inscrites dans l'avenant à la convention Région-Département du Cher :

- Etang de Goule : amélioration de la qualité de la baignade
- Abbaye de Noirlac : acquisition immobilière pour créer un hébergement et réaliser un espace de restauration (deux AP distinctes).

RENFORCER L'OFFRE D'HEBERGEMENT

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2020
AP	2020	0068	31/12/2020	HEBERGEMENTS TOURISTIQUES	1 350 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2020	BP n-1	BP 2020
RENFORCER L'OFFRE D'HEBERGEMENT	Investissement	1 372 500,00	1 825 000,00	0,00	0,00

Le dispositif régional d'aide aux hébergements touristiques « CAP Hébergement Touristique pour tous » permet d'accompagner la création et la rénovation de l'offre d'établissements touristiques classés et/ou labellisés.

La Région a notamment pour objectifs :

- d'accélérer le développement qualitatif et quantitatif de l'offre en région, en favorisant notamment le rééquilibrage de l'offre entre les territoires ;
- de diversifier le parc existant, pour améliorer l'accueil d'un public varié (jeunes, itinérants, affaires, familles) et développer des hébergements innovants ;
- de soutenir l'hôtellerie rurale qui connaît des difficultés importantes.

Le montant de l'enveloppe dédiée au CAP Hébergement a été réévaluée afin de mieux répondre à l'augmentation du nombre de projets soutenus et à l'arrêt des cofinancements européens au titre du FEADER.

Par ailleurs, la Région poursuivra le plan de sauvegarde d'hôtels situés en milieu rural, se traduisant par une mission d'accompagnement par un cabinet-conseil.

ITINERANCES DOUCES

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2020
AP	2020	0078	31/12/2020	ITINERAIRES DE RANDONNEE	10 000,00
AP	2020	18222	31/12/2021	CRD 18 - AMENAGEMENT TOURISTIQUE DE NOIRLAC : LIAISON DOUCE	65 000,00
AE	2020	1616	31/12/2020	ADHESION A L'ASSOCIATION DES VILLES ET REGIONS CYCLABLES	10 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2020	BP n-1	BP 2020
ITINERANCES DOUCES	Investissement	2 470 500,00	1 977 200,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	104 000,00	104 000,00	0,00	0,00

En fin d'année 2019, le réseau cyclotouristique régional comptabilisait prêt de 5000 km d'itinéraires organisés autour d'une armature de plusieurs Véloroutes structurantes et d'un maillage territorial de 150 boucles locales idéales pour le développement des courts séjours touristiques et/ou de loisirs de proximité.

En 2020, les principaux aménagements s'organiseront autour des véloroutes :

- Le lancement d'un nouveau programme de travaux d'amélioration du parcours de « La Loire à Vélo » porté par le Département d'Indre-et-Loire ;
- L'aménagement d'une troisième tranche de travaux de « Coeur de France à vélo » entre Thénieux et Foëcy dans le Cher et de la traversée de l'agglomération tourangelle sur plus de 4 km ;
- L'étude de faisabilité d'une nouvelle véloroute de 70 km entre Bourges et Aubigny-sur-Nère par le Département du Cher en lien étroit avec les communautés de communes traversées ;
- Sur « La Loire à Vélo », la conversion cyclable de l'ancien pont ferroviaire de Sully-sur-Loire et sur la commune de Beaulieu-sur-Loire, le transfert de l'itinéraire des berges du fleuve vers le chemin de halage du canal latéral pour cause d'érosion, sous maîtrise d'ouvrage du Département du Loiret.

Dans le domaine de la randonnée équestre, après l'accueil de plus de 25 000 personnes lors de l'évènement des « 500 cavaliers pour les 500 ans de Chambord » et l'ouverture des 260 premiers kilomètres des routes équestres européennes de d'Artagnan, le Comité Régional Equestre va poursuivre l'étude de ces itinéraires équestres sur les départements du Loiret, de l'Indre et de L'Indre-et-Loire.

FORMATION PROFESSIONNELLE ET ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2020
AE	2020	1757	31/12/2020	LUTTE CONTRE LES FREINS A LA FORMATION	1 100 000,00
AE	2020	0577	31/12/2020	CHEQUES FORMATION 2020	1 500 000,00
AE	2020	0971	31/12/2020	ACTIONS DE FORMATIONS SUBVENTIONNEES 2020	2 620 000,00
AP	2020	0179	31/12/2020	EQUIPEMENTS DES MISSIONS LOCALES	80 000,00
AE	2020	1758	31/12/2020	ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI	165 000,00
AE	2020	2607	31/12/2020	MISSIONS LOCALES FONCTIONNEMENT	2 930 000,00
AE	2020	1756	31/12/2020	GRIA ET ELS	420 000,00
AE	2020	2221	31/12/2020	PACTE AXE 1 ET 2 - POLE EMPLOI	25 000 000,00
AE	2020	2621	31/12/2020	PACTE AXE 2 VISAS PLUS PARCOURS VERS L'EMPLOI 2020	2 550 000,00
AE	2020	2636	31/12/2021	GPEC PACTE	320 000,00
AE	2020	2721	31/12/2021	PACTE AXE 2 - PSMJ - CENTRE ORLEANS SARAN	152 000,00
AE	2020	2821	31/12/2020	PACTE AXE 1 2020	7 000 000,00
AE	2020	2921	31/12/2020	PACTE AXE 2 2020	9 000 000,00
AE	2020	3021	31/12/2020	PACTE AXE 3 2020	5 000 000,00

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BP	Ajustement BP
AE	2019	0925	31/12/2020	REMUNERATIONS 2020	26 000 000,00	5 000 000,00
AE	2019	0573	31/12/2020	FINANCEMENT DES PARCOURS DES DEMANDEURS D EMPLOIS	40 000 000,00	15 000 000,00
AE	2019	0574	31/12/2020	FINANCEMENT DES ACTIONS SAVOIRS DE BASE	2 000 000,00	2 500 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2020	BP n-1	BP 2020
FORMATION PROFESSIONNELLE ET ACCOMP. VERS L'EMPLOI	Investissement	80 000,00	80 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	128 841 000,00	133 928 250,00	63 000 000,00	59 500 000,00

Après une première année de déploiement du PACTE régional d'Investissement dans les Compétences 2019-2022 signé avec l'Etat le 22 janvier 2019, l'année 2020 sera marquée par une intensification des interventions prévues dans ce cadre pour former des jeunes et des demandeurs d'emploi peu qualifiés et accélérer concomitamment la transformation du système de la formation professionnelle.

La qualité des expérimentations initiées en 2019 a été saluée par le Haut-Commissariat aux Compétences et à l'Inclusion, qui prévoit par conséquent d'attribuer 65 M€ à la Région au titre du programme 2020 pour poursuivre leur mise en œuvre et déployer de nouvelles mesures.

Les actions emblématiques conduites en 2020 au titre du PACTE seront les suivantes :

- 100 opérations DEFI (*Développement de l'Emploi par des Formations Inclusives*) pour répondre, au travers de formations « cousues main », aux besoins de compétences des entreprises s'engageant en faveur de l'emploi ;
- 6 à 10 « parcours type sans couture » expérimentaux pour conduire aux métiers d'aide-soignant et d'ambulancier sur les territoires ;
- 12 chantiers formation ;
- Une offre régionale et territorialisée de Visas  « parcours vers l'emploi » articulée avec la gamme des Visas mobilisée par les demandeurs d'emploi peu ou pas qualifiés ;
- Le déploiement de la « Ressource handicap formation » en partenariat avec l'AGEFIPH pour accompagner l'accès des travailleurs handicapés aux formations de droit commun ;
- Une campagne itinérante du dispositif mobile et entre 5 et 10 projets en faveur de l'attractivité des métiers sur les territoires ;
- La mobilisation des LAB au niveau régional et sur les territoires, en particulier pour œuvrer en faveur de l'appétence et la persévérance en formation ;
- Ainsi que de nouvelles expérimentations en faveur de la validation des acquis de l'expérience, de la formation des personnes sous-main de justice, du développement de l'AFEST (formations en situation de travail) et des parcours itératifs de formation, un soutien à de nouvelles GPECT, des mesures de prévention des freins périphériques pour favoriser la captation des publics et prévenir les décrochages...

Ces actions seront conduites en intégrant les enjeux écologiques et énergétiques.

Toutes ces expérimentations et mesures mises en œuvre dans le cadre du PACTE alimenteront la construction du prochain Programme régional de formation 2021-2024, dont la consultation par marchés publics sera lancée dès avril 2020.

Par ailleurs, en pleine articulation avec ce PACTE, la Région poursuivra en 2020 son propre effort de formation en faveur des jeunes, des demandeurs d'emploi et des personnes en reconversion professionnelle pour favoriser leur insertion dans l'emploi grâce à la qualification obtenue.

Cette dynamique portera principalement sur le déploiement d'une offre de formation adaptée et évolutive pour répondre aux besoins de formation des publics et toujours plus en prise avec les besoins de compétences des entreprises et des territoires. Au travers de son Programme Régional de Formation 2017-2020, cette offre reposera sur l'organisation et la mise en œuvre de différents types d'intervention sur ses fonds propres :

- Des actions de formation professionnelle en faveur des jeunes et des demandeurs d'emploi : Parcours Métiers, Fonds réactif Emploi Formation, formations subventionnées. La Région mobilisera près de 11 000 places de formation collectives en faveur des personnes à la recherche d'un emploi, principalement peu ou pas qualifiées, pour répondre aux besoins de compétences tant des publics que des entreprises sur les territoires. En recettes, des crédits européens seront sollicités de manière significative afin de favoriser l'insertion des publics concernés.
- Un soutien à des projets individuels de formation, pour permettre (sous conditions) aux demandeurs d'emploi de bénéficier d'un appui si la réponse à leur besoin n'est pas disponible dans le cadre des actions présentées ci-dessus. Pour la seconde année, la mise en œuvre de cette mesure sera confiée à Pôle emploi, en pleine articulation avec son propre dispositif (Aide Individuelle à la formation).

- Une rémunération et de droits connexes en faveur des stagiaires de la formation professionnelle. Cette rémunération permet aux stagiaires de suivre leur formation dans de meilleures conditions matérielles et de les soutenir jusqu'à leur terme.
- Des actions de formation aux savoirs de base et de lutte contre l'illettrisme. Dans le cadre du Plan Régional pour l'Acquisition et le Développement des Compétences de Base, lui-même volet du Contrat de plan régional de développement des formations et l'orientation professionnelles (CPRDFOP), l'intervention de la Région porte principalement sur la définition et la mise en œuvre des Visas Libres Savoirs. En 2020, les habitants de la région et prioritairement les demandeurs d'emploi pourront ainsi à nouveau bénéficier d'environ 12 500 Visas, faciles d'accès et reposant sur une pédagogie adaptée à chaque situation.
- Des actions de formation professionnelle au sein d'établissements pénitentiaires. La 1^{ère} vague de transfert de compétences de l'Etat vers la Région est intervenue le 1^{er} janvier 2015 pour les établissements dits en gestion publique : maisons d'arrêt de Bourges, Blois, Châteauroux et Tours. Depuis le 1^{er} janvier 2018, la Région est également compétence pour les établissements dits en gestion déléguée : centres de détention de Châteaudun et de Châteauroux. Des actions sont également mises en place depuis décembre 2018 au sein de l'établissement d'Orléans-Saran.

Enfin, en tant que coordinatrice des achats publics de formation, la collectivité veillera à la bonne articulation des autres commandes – celles de Pôle emploi, de l'AGEFIPH, mais également celles des OPCO à destination des demandeurs d'emploi -, avec les siennes. Cette coordination, susceptible d'être amplifiée par l'intermédiaire d'une expérimentation régionale de pilotage fonctionnel sur Pôle emploi telle que proposée par le Premier Ministre le 30 septembre 2019, permettra de garantir la complémentarité des interventions et donc une efficacité accrue de l'action publique en faveur de l'emploi.

En complément du Programme Régional de Formation, la Région confortera différentes actions d'accompagnement des personnes vers la formation et l'emploi, au premier desquels figurent les jeunes. A ce titre, figura principalement la participation de la Région au fonctionnement des Missions Locales.

SÉCURISATION DES PARCOURS PROFESSIONNELS

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2020
AE	2020	1755	31/12/2020	ACCOMPAGNEMENT VAE 2020	250 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2020	BP n-1	BP 2020
SECURISATION DES PARCOURS PROFESSIONNELS	Fonctionnement	1 100 000,00	1 071 750,00	0,00	0,00

Ce programme concerne principalement la promotion du dispositif de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) et le développement d'actions d'accompagnement des personnes impliquées dans un telle dynamique de parcours :

- La mobilisation du Chèque Accompagnement mis en place en février 2013 ;

- Le déploiement des Points d'Informations Conseils ayant pour objet de délivrer une information de qualité sur la VAE et de renforcer l'accompagnement des personnes vers la certification.

SYSTEME D'INFORMATION – FORMATION PROFESSIONNELLE

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BP	Ajustement BP
AP	2017	2198	31/12/2021	POSI EVOLUTION DES OUTILS LOGICIELS FORMATION ET APPRENT.	626 000,00	550 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2020	BP n-1	BP 2020
SYSTEME D'INFORMATION - FORMATION PROFESSIONNELLE	Investissement	220 000,00	465 000,00	0,00	0,00

Dans le cadre du Projet d'Optimisation des Systèmes d'Information (POSI), 465 000 € sont programmés pour les projets relatifs à l'évolution des Systèmes d'Information de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage avec :

- L'amélioration de la plateforme ZEFIR,
- Le développement de l'interface avec le SI de pôle emploi OUIFORM (suivi amont des formations)
- La finalisation de l'interface avec le SI de la DGFP AGORA, les développements relatifs à l'observatoire (phase 2) de la solution logicielle inter-régionale de gestion des Instituts Sanitaires et Sociaux « SolSTISS ».

SERVICE PUBLIC REGIONAL DE L'ORIENTATION

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2020
AE	2020	2101	31/12/2020	LUTTE CONTRE LE DECROCHAGE	260 000,00
AE	2020	1916	31/12/2021	OLYMPIADES DES METIERS	218 000,00
AE	2020	1578	31/12/2020	STRUCTURES DE L'ACCUEIL DE L'INFORMATION ET DE L'ORIENTATION	250 000,00
AE	2020	1917	31/12/2020	VALORISATION DES METIERS ET FORMATIONS	1 878 000,00
AE	2020	1980	31/12/2020	LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS	25 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2020	BP n-1	BP 2020
SERVICE PUBLIC REGIONAL DE L'ORIENTATION (SPRO)	Fonctionnement	2 143 000,00	3 300 000,00	0,00	170 000,00

La Loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018 confère aux Régions de nouvelles responsabilités en matière d'information sur les métiers auprès des publics scolaires (collégiens et lycéens) et étudiants.

La Région a, en Assemblée plénière de juin 2019, présenté un projet ambitieux pour la mise en œuvre de sa nouvelle compétence information-métiers. La réévaluation significative du budget « Orientation » entre 2019 et 2020 (+ 1M€) permettra de

déployer une nouvelle offre de services afin de porter cette nouvelle compétence régionale.

L'augmentation du budget se traduit donc prioritairement par la revalorisation des crédits de paiement de l'AE 1917 « orientation-valorisation des métiers », pour atteindre 1,612 M€, afin de permettre notamment :

- Le déploiement opérationnel d'une offre de services « information métiers » renouvelée, auprès des établissements scolaires (0,8 M€) : petites fabriques de l'orientation, 100% Orientation, nouveaux supports d'informations sur les métiers, déclinaison régionale de Onisep.services, et mise à disposition de tous les lycées et collèges dans le cadre de partenariat à construire avec l'ensemble des collectivités ...
- La poursuite du financement des forums et salons (0,58 M€) avec un point de vigilance sur les modalités du portage financier jusque-là délégué à l'Éducation Nationale
- La mise en œuvre des actions programmées au titre des Campus des métiers et des qualifications, dont le déploiement est amplifié avec la constitution d'un campus des métiers et des qualifications des métiers d'art et du patrimoine (0,14 M€)

La valorisation des compétences continuera d'être portée avec détermination par la Région dans le cadre d'un partenariat renouvelé et clarifié avec WorldSkills France afin de mettre en avant les talents de notre territoire et mieux faire connaître les parcours professionnels. Pour cela la Région accordera un soutien de 0,143 M€ aux pôles de notre territoire.

Les moyens du Programme régional d'Investissement dans les compétences (pilote par la Direction de la formation professionnelle) continueront d'être mobilisés en complément pour mettre en œuvre 2 projets dédiés à l'attractivité des métiers ainsi qu'une expérimentation ambitieuse sur l'identification des besoins en compétences :

- Lancement d'un appel à initiatives « innover pour l'attractivité des métiers et des formations », doté de 1,4 M€ pour la période 2019-2022, afin de soutenir des initiatives territoriales, partenariales et innovantes, en direction des publics peu ou pas qualifiés.
- Conception d'un dispositif mobile innovant, proposant une expérience sensorielle et ludique (mur tactile) unique en son genre, pour permettre à chaque personne de repérer ses talents et identifier les univers professionnels correspondants. Ce dispositif sera inauguré au printemps 2020.
- Mise en œuvre d'une expérimentation « identification des besoins en compétences » afin de créer un outil d'information mutualisé afin de repérer finement les compétences nécessaires aux entreprises, selon les territoires et les secteurs professionnels afin de permettre aux acteurs de l'emploi et de la formation d'y répondre de manière adaptée en qualité et quantité.

Il est proposé, en complément, de conforter le travail de coordination locale impulsé par les SPRO locaux dans la mise en réseau des acteurs et le développement de projets à l'échelon des bassins d'emploi. Pour cela, il est proposé de porter le montant de l'AE 1578 « structures AIO » à 0,25 M€ et les CP correspondants à hauteur de 0,233 M€.

Evidemment, la Région entend, en parfaite cohérence avec son action en matière d'éducation, poursuivre ses soutiens afin de lutter contre le décrochage scolaire. En effet, et alors que les résultats obtenus sont, sur notre territoire en ce domaine, très encourageants, la Région entend conserver un niveau d'intervention tout aussi important.

Plus que jamais, l'amplification de la compétence régionale en matière d'information métiers sera mise au service de l'ambition de la Région en faveur d'une orientation pour tous, tout au long de la vie.

TRANSPORTS ET MOBILITÉS DURABLES

LES ORIENTATIONS 2020

Assurer la solidarité territoriale et accélérer la transition écologique suppose pour notre collectivité de porter une politique de mobilité ambitieuse. 1^{er} poste budgétaire de la Région, les dépenses de transports nous permettent de poursuivre le développement des mobilités durables à travers une offre ferroviaire plus attractive, complétée par un soutien à nos aéroports régionaux, par le développement du transport en commun interurbains et par les véloroutes.

L'année 2020 sera une année charnière s'agissant des politiques de mobilités en Centre-Val de Loire. Forte de son ancrage au cœur des territoires avec la compétence du transport scolaire et interurbain, la Région tend désormais à proposer des solutions à l'ensemble de ses habitants. L'enjeu de la mobilité a, en effet, été particulièrement débattu au cours de l'année 2019 et placé au cœur des préoccupations de nos concitoyens.

Très concrètement, après un lancement en 2019, la politique en faveur des mobilités rurales poursuivra son déploiement. Si la plupart des bénéficiaires ont été jusqu'à présent issus du monde associatif, nous souhaitons que des collectivités et des entreprises puissent s'en emparer. En s'appuyant sur les diagnostics financés notamment dans les CRST, nous proposerons, en 2020, une gamme de services personnalisés, territoire par territoire, avec la conviction que ce cousu-main est la seule option pour répondre aux problématiques du dernier kilomètre.

S'agissant des transports scolaires et interurbains, la Région continuera en 2020 de proposer un service de qualité, avec un suivi renforcé depuis le déploiement de la billettique UBI pour les scolaires mais également sur les lignes régulières où une billettique commerciale sera déployée cette année. Ce déploiement, dans la suite de la gamme tarifaire REMI, permettra la mise en œuvre d'une politique commerciale plus précise et plus efficace. Par ailleurs, en accord avec les objectifs nationaux de réduction des gaz à effet de serre, la Région a pris l'engagement d'organiser la sortie du diesel pour l'ensemble des cars interurbains à l'horizon 2028, au fil des renouvellements des contrats et des marchés.

L'année 2020 sera également l'année pivot de la reprise de la compétence des ex-lignes TET Paris-Bourges-Montluçon, Paris-Orléans-Tours et Paris-Montargis-Nevers. En effet, les premiers trains de la commande matérielle arriveront dans les tous prochains mois et entreront en service commercial cet été. Les 4 premières rames circuleront sur l'ensemble du territoire régional et offrent un niveau de confort bien supérieur aux rames actuelles. La construction du centre de maintenance sera également lancée avant l'été.

Enfin, s'agissant des infrastructures ferroviaires, la Région poursuivra son engagement avec la rénovation de nouvelles sections capillaires dédiées au fret dans le Loiret et dans l'Indre. C'est un engagement constant depuis plusieurs années qui a permis d'éviter le retour sur les routes de très nombreux camions. Nous espérons par ailleurs avoir, dans les prochaines semaines, le retour du Gouvernement sur l'avenir qu'il entend donner aux lignes de desserte fine du territoire.

L'enjeu est important en 2020 puisque des décisions devront y être prises pour sauvegarder les lignes Tours-Chinon, Chartres-Courtalain et Bourges-Montluçon. L'engagement de la Région est total pour défendre ces dessertes et refuser une désertification ferroviaire sur des territoires déjà touchés par le recul des services publics et par une démographie médicale négative.

LES DONNÉES FINANCIÈRES GLOBALES DU BUDGET **TRANSPORTS ET MOBILITÉS DURABLES**

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET / OU D'ENGAGEMENT CRÉÉES OU MODIFIÉES AU BP

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	18 546 000,00	872 000,00
Autorisations d'engagement	5 600 000,00	10 000,00

CRÉDITS DE PAIEMENT

TRANSPORTS ET MOBILITES DURABLES	DEPENSES		RECETTES	
	BP n-1	BP 2020	BP n-1	BP 2020
Investissement	75 601 600,00	76 000 000,00	25 990 000,00	45 489 522,00
Fonctionnement	353 595 700,00	360 000 000,00	7 067 367,00	11 300 000,00

DÉTAIL PAR PROGRAMME

TRANSPORT ROUTIER DE VOYAGEURS

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2020	BP n-1	BP 2020
TRANSPORT ROUTIER DE VOYAGEURS	Investissement	900 000,00	550 000,00	350 000,00	350 000,00
	Fonctionnement	134 493 000,00	134 719 687,61	5 425 100,00	9 148 131,00

En investissement, les crédits de paiement s'élèvent à 0,55 M€, en intégrant la montée en puissance des poses de mobilier urbain (0,2 M€) et de financements d'aménagements de points d'arrêts (0,15 M€).

La prévision de crédit de paiement s'élève à 134,519 M€ en fonctionnement. Elle intègre une actualisation prévisionnelle des contractualisations fortement dépendante des évolutions constatées des indices carburant, globalement en forte hausse sur la période de référence.

Plus en détail, les crédits de paiement sont les suivants :

- 10,7 M€ au titre des compensations pour transfert de compétence auprès des agglomérations de la Région
- 14,6 M€ pour la DSP de l'Eure-et-Loir
- 25,9 M€ pour la DSP du Loiret
- 2,7 M€ pour la DSP du Cher
- 6,7 M€ pour la DSP du Loir-et-Cher
- 8,3 M€ pour le marché interurbain de l'Indre et Loire, en prévoyant une récupération de la TVA par la Région
- 3 M€ pour le marché interurbain de l'Indre
- 6,6 M€ pour les anciennes lignes de car TER
- 45,6 M€ pour les marchés de transport scolaire
- 6,9 M€ pour les AO2 assurant le transport scolaire
- 1,3 M€ au titre des autres dépenses interurbaines (TAD, gares routières...)

9,148 M€ de recettes sont par ailleurs prévues, dont

- 1,8 M€ de recettes commerciales sur les lignes régulières de car Rémi 36 et 37
- 1,15 M€ de recettes commerciales sur les anciennes lignes de car TER, en tenant compte des effets attendus de la nouvelle gamme tarifaire Rémi
- 2,2 M€ de recettes liées aux frais de gestion pour les lignes scolaires
- 3,6 M€ de recettes conventionnelles (agglomérations, départements, AO2)

Il est également proposé d'inscrire 200 000 € de crédits de paiement pour les opérations de communication liées aux grilles tarifaires.

COMPENSATION REGIONALE DES TARIFICATIONS TER

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2020
AE	2020	1410	31/12/2021	AIDE MOBILICO	5 000 000,00

Une autorisation d'engagement de 5 M€ est proposée dans le cadre de la mesure régionale Mobillico, à destination des salariés habitant la région Centre-Val de Loire, et effectuant quotidiennement des trajets domicile-travail en train, pour limiter leur reste à charge à 100 € par mois au maximum.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2020	BP n-1	BP 2020
COMPENSATION REGIONALE DES TARIFICATIONS TER	Fonctionnement	4 520 000,00	4 120 000,00	0,00	0,00

3,97 M€ de crédits de paiement sont réservés pour honorer les paiements liés au dernier trimestre 2019 et aux 3 premiers trimestres de 2020 du dispositif Mobillico.

Par ailleurs, 0,15 M€ de crédits de paiement sont proposés pour le marché relatif à l'instruction de ces dossiers, désormais ouverte à la dématérialisation.

ACQUISITION, RENOUVELLEMENT DES MATERIELS ROULANTS

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2020
AP	2020	2285	31/12/2021	TRAINS HYDROGENE	2 000 000,00
AP	2020	2284	31/12/2021	ETUDES INSTALLATION MAINTENANCE PCLM	100 000,00
AP	2020	2283	31/12/2022	CENTRE DE MAINTENANCE - FONCIER	10 000 000,00

La Région souhaite participer au programme de développement de train à hydrogène mis en place par Alstom et SNCF Mobilités (équipement hydrogène de rames Régiolis). Afin de soutenir le déploiement rapide de cette technologie, elle souhaite participer avec d'autres Régions, SNCF Mobilités et l'Etat, à l'acquisition en commun d'une rame test, qui circulerait dans ces différents territoires afin de tester la technologie hydrogène en conditions réelles sur la Région. Une AP est donc créée à cet effet à hauteur de 2 M€, avec des crédits de paiement à hauteur de 1,25 M€ en 2020.

La préparation du remplacement des rames Corail sur l'axe Paris-Chartres-Le Mans nécessite de lancer de premières études en 2020, notamment pour définir les nouvelles modalités de maintenance (le technicentre actuel situé en Ile-de-France faisant face à une situation progressive de saturation). Pour ce faire, une AP est créée à hauteur de 100 000€, avec 50 000€ de crédits de paiement en 2020.

Dans le cadre de la construction du centre de maintenance situé à Orléans - Québec, la Région s'apprête à acquérir, auprès de SNCF Mobilités et de SNCF Réseau, le foncier sur lequel sera construit le technicentre.

Il est donc proposé de créer une AP de 10 M€ pour ce faire, et d'y associer 2 M€ en crédits de paiement en 2020.

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BP	Ajustement BP
AP	2018	2227	31/12/2022	CENTRE DE MAINTENANCE SPDC - LAB - QUEBEC PRO REA	66 500 000,00	400 000,00

Les besoins en financement pour la construction du centre de maintenance situé à Orléans - Québec nécessitent de revaloriser l'AP y afférant d'un montant de 0,4 M€, permettant ainsi de couvrir la provision pour risques estimés.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2020	BP n-1	BP 2020
ACQUISITION, RENOUELEMENT DES MATERIELS ROULANTS	Investissement	42 120 000,00	51 058 565,08	24 900 000,00	33 600 000,00
	Fonctionnement	10 003 000,00	10 377 000,00	1 580 267,00	2 089 869,00

En investissement, les crédits de paiement s'élèvent à 51,06 M€

- dont 20,4 M€ pour l'acquisition des 32 rames Rémi Express (dont les 4 premières seront livrées en 2020) et qui fait l'objet de recettes à hauteur de 23,6 M€ grâce à la convention signée avec l'AFITF au titre du matériel TET
- dont 18,8 M€ pour la réalisation du nouveau technicentre à Orléans-Québec, et qui fait l'objet en 2020 d'une recette à hauteur de 10 M€ dans le cadre de la convention signée avec l'AFITF.

Une convention pluriannuelle a été conclue en 2014 avec SNCF sur la maintenance lourde du matériel roulant (opérations telles que le remplacement de moteurs ou d'autres éléments structurants qui permettent de prolonger la durée de vie du matériel). 8 M€ sont prévus au titre des crédits de paiement 2020.

Concernant les crédits-baux relevant des programmes d'acquisition de 5 TER2Nng et 6 ZGC, ainsi que de 14 rames REGIO2N, 10,247 M€ de crédits de paiement sont prévus. En regard, 2,09 M€ de recettes sont attendues.

INFRASTRUCTURES FERROVIAIRES

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2020
AP	2020	2286	31/12/2022	CAPILLAIRES FRET CHATEAUROUX BUZANCAIS	274 000,00
AP	2020	2287	31/12/2024	CAPILLAIRES FRET CHARTRES ORLÉANS	2 572 000,00
AP	2020	2288	31/12/2020	POCL TIERCE EXPERTISE	100 000,00

Dans le cadre de son engagement pour la sauvegarde du fret ferroviaire, la Région prévoit de participer à la sauvegarde de deux nouvelles lignes capillaires fret :

- Châteauroux-Buzançais, avec une AP ouverte à hauteur de 0,274 M€
- Orléans-Ornières, permettant de pérenniser la ligne pour le fret jusqu'en 2028, avec une AP ouverte à hauteur de 2,572 M€ (sur un montant total de 7,5 M€)

Par ailleurs, l'AP relative à la sauvegarde de la ligne Gien-Nevois est augmentée de 72 000 €, pour en permettre la rénovation.

Au total, 2,23 M€ de crédits de paiement seront consacrés en 2020 aux six projets de sauvegarde du capillaire fret.

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BP	Ajustement BP
AP	2017	1453	31/12/2022	CAPILLAIRES FRET GIEN NEVOIS	800 000,00	72 000,00
AP	2018	2247	31/12/2020	TOURS CHINON	5 500 000,00	400 000,00

La sauvegarde des lignes de desserte fine du territoire pour les voyageurs se poursuit, conformément à l'engagement qu'elle a pris en session de mai 2018, et dans l'attente du rapport Philizot.

L'AP sur Tours-Chinon est augmentée pour permettre l'engagement de la première phase de travaux nécessite d'augmenter de 0,4 M€ l'AP correspondante.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2020	BP n-1	BP 2020
INFRASTRUCTURES FERROVIAIRES	Investissement	13 423 150,00	8 831 177,92	740 000,00	9 500 000,00

Au total, 3,69 M€ de crédits de paiement sont prévus sur ces opérations en 2020, pour permettre la signature des premières conventions dès début 2020 :

- 0,610 M€ pour le lancement des études de la deuxième phase sur la ligne Chartres-Courtalain
- 1,32 M€ pour la ligne Tours-Chinon
- 1,76 M€ pour la ligne Bourges-Montluçon

Par ailleurs l'Etat a décidé de relancer, à la demande de la Région notamment, une expertise sur le projet de LGV Paris-Orléans-Clermont-Ferrand-Lyon. La Région participera à cette expertise pour un montant de 0,1 M€, ce qui nécessite de créer une AP de ce montant, en y associant des crédits de paiement à hauteur de 80 000 €.

En termes de crédits de paiement, les principaux autres projets sont les suivants :

- pour 0,636 M€, la poursuite de la réalisation des installations permanentes de contre-sens (IPCS), en cours sur la ligne POLT entre Toury et Cercottes,
- des travaux de suppression de trois des six passages à niveau prévus également sur la ligne POLT dans l'Indre, pour un montant de 0,563 M€,
- les études relatives au complexe ferroviaire de Tours pour près de 0,44 M€.
- les travaux du barreau Massy-Valenton pour 0,84 M€.

Suite à un trop versé dans le cadre du projet Chartres-Voves, une recette de 9,5 M€ est attendue de la part de SNCF Réseau.

AMÉNAGEMENT, RÉNOVATION DES QUAIS ET DES GARES

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2020
AP	2020	2289	31/12/2021	AMÉNAGEMENT GARE DE TOURY	150 000,00
AP	2020	2292	31/12/2022	PLATEFORME ROUTIERE GARE DE CHARTRES	600 000,00

Une nouvelle phase d'aménagement de la gare de Toury pour améliorer son intermodalité nécessite d'ouvrir une AP de 0,15 M€, associés à 75 000 € de crédits de paiement en 2020.

Dans le cadre du projet global d'aménagement du pôle d'échange intermodal de la gare de Chartres, la réalisation de la plateforme multimodale permettra de favoriser l'intermodalité à proximité de la gare et de faciliter l'utilisation des différents moyens de transports. Elle nécessite d'ouvrir une AP de 0,6 M€.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2020	BP n-1	BP 2020
AMENAGEMENT, RENOVATION DES QUAIS ET DES GARES	Investissement	4 783 450,00	2 994 900,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	150 000,00	150 000,00	0,00	0,00

0,25 M€ de crédits de paiement sont prévus pour la réalisation d'opérations au sein des gares régionales en 2020, dans le cadre de la convention avec SNCF Gares et Connexion.

La mise en accessibilité des quais des gares prioritaires prévue dans le cadre du Sd'AP régional nécessite 0,765 M€ de crédits de paiement (travaux en gare de Nogent-le-Rotrou et études pour les gares de Chartres, Chinon, Illiers-Combray, Maintenon, Malesherbes, St Aignan-Noyers et Vendôme-Ville).

Par ailleurs, 0,97 M€ sont prévus au titre de la mise en accessibilité des quais de la gare de Vierzon, prévue au CPER.

Enfin, 0,5 M€ sont prévus au titre de la réalisation de la passerelle de la gare de Chartres, dans le cadre du projet global d'aménagement du pôle d'échange.

SERVICES TER

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2020
AE	2020	2291	31/12/2022	CONTROLE QUALITÉ REMI	600 000,00

La Région a contractualisé en janvier 2018 un marché relatif à la réalisation d'enquêtes et de contrôles sur la qualité des services offerts aux voyageurs du réseau Rémi. Une nouvelle AE de 0,6 M€ est créée, pour prendre le relais de la précédente, arrivée à échéance. 0,2 M€ de crédits de paiement sont nécessaires en 2020.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2020	BP n-1	BP 2020
SERVICES TER	Fonctionnement	200 499 678,00	206 742 312,39	0,00	0,00

Concernant la convention SNCF TER-TETR, la prévision de contribution pour 2020 est de 206,6 M€. Ce montant correspond au devis 2020 établi par SNCF, complété de prévisions de montants d'avenants associés à la mise en circulation des 4 premières rames Régio2N sur les lignes Rémi Express à partir de l'été, de plans de transports vacances, et d'une première prévision de décompte 2019.

Des crédits de paiement de 0,100 M€ sont prévus pour une AMO accompagnant la Région pour préparer la prolongation de la convention TER au-delà de fin 2020.

INTERMODALITÉ ET CIRCULATIONS DOUCES

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2020
AP	2020	2290	31/12/2022	MAAS - MOBILITÉ AS A SERVICE	2 200 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2020	BP n-1	BP 2020
INTERMODALITE, TCSP ET CIRCULATIONS DOUCES	Investissement	2 350 000,00	3 377 750,00	0,00	349 375,00
	Fonctionnement	2 037 022,00	1 991 000,00	57 000,00	57 000,00

La Région a souhaité candidater, avec plusieurs partenaires (Kisio Digital, SNCF, Géovélo, laboratoire CITERES de l'université de Tours) à l'appel à projet lancé par l'ADEME fin 2018 pour expérimenter la mobilité servicielle au travers d'une application mobile, adossée à JV Malin, permettant de calculer un itinéraire multimodal (transport urbain, vélo / vélo libre-service, marche à pied, transport interurbain ferroviaire ou routier, covoiturage, voire parking intermodal...), puis d'acheter des billets numériques en une fois intégrant chaque maillon, et d'en disposer dans la même application mobile.

Cette expérience sans couture de la mobilité (appelée MaaS – Mobility as a Service) devrait permettre le développement et la promotion d'alternatives à la voiture individuelle ainsi que la réduction des inégalités territoriales avec une offre de transport plus inclusive envers tous les territoires et tous les publics.

Une AP de 2,2 M€ est donc ouverte en investissement, pour pouvoir lancer ce projet en cas de réponse positive de l'ADEME, associée à 0,793 M€ de crédits de paiement en 2020. Ce projet devrait être subventionné à hauteur de 0,353 M€ en 2020.

En fonctionnement, 0,2 M€ de crédits de paiement sont prévus pour le fonctionnement de la plateforme JV Malin. 0,57 M€ sont prévus pour le fonctionnement de la billettique scolaire.

L'intégration dans la plateforme JV Malin des solutions de covoiturage conduit à prévoir 0,1 M€ de crédits de paiement en investissement en 2020, et 0,1 M€ de crédits en fonctionnement. Un appel à manifestation d'intérêt sera préalablement réalisé début 2020.

Le déploiement d'une nouvelle billettique interurbaine en 2020 sur les lignes régulières de plusieurs réseaux de car Rémi, qui permettra un meilleur suivi des usages, de nouveaux services pour les voyageurs (vente en ligne, information en temps réel sur la circulation des cars) conduit à prévoir 2 M€ de crédits de paiement en investissement et 0,3 M€ en fonctionnement. La Région est appuyée par une AMO billettique, qui l'aidera dans la mise en œuvre de ce projet, avec 0,14 M€ de crédits de paiement en fonctionnement.

Par ailleurs, la poursuite du développement partenarial de la billettique interopérable JV Malin nécessite de réserver 0,2 M€ de crédits de paiement en investissement.

0,19 M€ de crédits de paiement sont prévus pour la réalisation d'études de mobilité, sur le territoire de l'Est orléanais, et pour connaître les parts modales de mobilité sur le territoire régional.

Enfin, le dispositif Mobilités rurales est reconduit en 2020, en prévoyant 0,2 M€ de crédits de paiement en fonctionnement et 85 000 € en investissement.

AEROPORTS

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2020
AP	2020	1773	31/12/2020	FOND SUD AÉROPORT	550 000,00

Pour assurer le financement des investissements nécessaires à l'entretien et à la rénovation des bâtiments et des installations de l'aéroport de Châteauroux, une nouvelle AP de 0,550 M€ est nécessaire, avec 0,250 M€ de crédits de paiement en 2020, pour disposer au total de 0,872 M€ de crédits de paiement en 2020.

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BP	Ajustement BP
AE	2018	2261	31/12/2020	ETUDE STRATEGIE AEROPORTUAIRE	30 000,00	10 000,00

L'approfondissement de l'étude sur la stratégie aéroportuaire régionale nécessite d'augmenter l'AE correspondante de 10 000€ et de prévoir les crédits de paiement correspondants.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2020	BP n-1	BP 2020
AEROPORTS	Investissement	11 675 000,00	8 737 607,00	0,00	1 690 147,00
	Fonctionnement	1 893 000,00	1 900 000,00	5 000,00	5 000,00

La réalisation à partir de 2020 du hangar de l'aéroport de Châteauroux nécessite de prévoir 7,86 M€ de crédits de paiement en investissement. Il est prévu un achèvement des travaux en 2021.

Le fonctionnement des aéroports de Tours et Châteauroux nécessite de prévoir respectivement 0,990 M€ conformément à la DSP et 0,900 M€ de crédits de paiement en 2020.

Par ailleurs, des recettes d'investissement sont attendues :

- à hauteur de 0,545 M€ pour le remboursement par la CCI de l'avance remboursable liée à sa participation au Syndicat mixte pour l'aménagement et le développement de l'aéroport international de Tours
- à hauteur de 0,150 M€ pour l'échéance 2020 du remboursement par l'aéroport de Châteauroux de l'avance remboursable pour la réalisation de la tour de contrôle
- à hauteur de 0,995 M€ de l'Etat pour la réalisation du hangar de l'aéroport de Châteauroux

SYSTEME D'INFORMATION - TRANSPORTS

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2020	BP n-1	BP 2020
SYSTEME D'INFORMATION - TRANSPORTS	Investissement	350 000,00	450 000,00	0,00	0,00

Dans le cadre du Projet d'Optimisation des Systèmes d'Information (POSI), 450 000 € sont programmés pour les projets relatifs à l'évolution des Systèmes d'Information Transports permettant la mise en place d'un SI unifié (une seule application en lieu et place des six applications par département) et d'apporter des évolutions fonctionnelles et techniques pour la rentrée 2020-2021.

**FORMATION INITIALE, LYCÉES, APPRENTISSAGE,
VIE CITOYENNE ET PARTICIPATIVE**

LES ORIENTATIONS 2020

La Région Centre-Val de Loire porte un engagement fort pour l'égalité des chances, l'accès à l'éducation, à la culture et la place des jeunes dans notre société.

Les problématiques sont nombreuses : accès au logement, à un emploi, à la mobilité, à l'autonomie. Ces sujets méritent d'être traités conjointement afin de permettre à la jeunesse de notre région de s'épanouir et de s'insérer durablement. 2019 a vu la mise en place du Conseil d'orientation de la jeunesse. Cette organisation permet aux différents acteurs de la jeunesse de se structurer et de proposer des outils d'accompagnements des jeunes pertinents.

De plus, la nouvelle génération de membres du CRJ s'est engagée et déroule une feuille de route à la fois pour participer à l'élaboration des politiques régionales et mettre en place des projets.

La plateforme YEPS à destination de tous les jeunes de 15 à 25 ans suit désormais un rythme de croisière et a trouvé sa place au sein de la jeunesse, en témoigne le nombre d'inscrits qui dépasse largement les 100 000 désormais. C'est un puissant moteur d'équité et de défense du pouvoir d'achat des jeunes et des familles.

Ainsi, entre la gratuité du transport scolaire inter-urbain, la mise en place d'une carte Remi jeunes gratuite qui propose des réductions très importantes (jusqu'à -66%), la gratuité des ressources pédagogiques, l'aide au premier équipement pour les lycéens en voie professionnelle et l'aide à l'équipement numérique pour les lycéens, c'est près de 20 M€ qui sont engagés par la collectivité régionale pour sa jeunesse et le pouvoir d'achat des familles.

Notre région aura un niveau d'investissement très élevé en direction de ses lycées en 2020. Cette année sera l'occasion de porter d'importants chantiers afin de répondre à l'adaptation des usages numériques, à la sobriété énergétique et à la démographie scolaire. La volonté de la collectivité régionale est de s'adapter aux besoins des établissements et de soutenir ceux qui souhaitent aller plus loin dans la mise en œuvre d'outils numériques.

2020 marquera le début opérationnel des travaux d'efficacité énergétique COEPI pour les 60% du patrimoine qui n'étaient pas couverts jusqu'alors en travaux de sobriété énergétique. Ainsi, 100% du parc immobilier éducatif de la collectivité sera engagé dans une démarche de réduction des dépenses énergétiques, ce qui constitue une première en France pour une collectivité qui a la gestion d'un parc immobilier d'une telle ampleur (plus de deux millions de mètres carrés).

Le nombre d'élèves dans certaines zones du territoire augmentera de façon importante dans les prochaines années. Ainsi, nous allons construire deux lycées, un dans le Loiret qui ouvrira en 2023 et un en Eure-et-Loir qui sera opérationnel en 2022. Pour ce dernier, les travaux commenceront cette année, avec un bâtiment qui sera conçu de manière exemplaire et qui sera de très haute qualité environnementale.

Accompagner les talents individuels, fédérer les acteurs de l'orientation : tels sont les enjeux de la nouvelle compétence liée à l'information sur les métiers et les formations que la Région exercera pleinement en 2020. Il s'agit d'une nouvelle compétence partagée avec l'Education nationale pour informer les jeunes, dès le collège, sur les choix qui s'offrent à eux pour construire leur parcours de formation et leur permettre de choisir librement leur avenir professionnel.

Nous souhaitons concourir à la mise en place d'un service public de l'orientation augmenté afin de permettre à chaque individu de dessiner et mettre en œuvre son parcours de vie professionnelle. Ce défi, la Région Centre-Val de Loire propose de le relever dans le respect des acteurs impliqués aujourd'hui dans la conduite de ces missions, avec l'ambition de faire bouger les lignes lorsque cela s'avèrera nécessaire.

La Région prendra ses responsabilités pour exercer cette nouvelle compétence, essentielle dans le développement de la chaîne Orientation – Formation – Economie - Emploi, même si les moyens conférés par l'Etat peinent à être stabilisés. Dès 2020, la Région souhaite mettre en place un réseau de professionnels de proximité renforcé, en réaffirmant la nécessaire gratuité des conseils en orientation pour une égalité des chances, en innovant dans les pratiques et en renforçant les liens avec les entreprises et les branches professionnelles. La mise en œuvre de ce projet se déploiera au sein des territoires afin d'apporter des réponses au plus près des habitants.

Un des enjeux essentiels de la Région est d'accompagner les jeunes dans leurs choix d'orientation, en leur apportant une information claire et objective sur les métiers et les voies de formation, leur donnant ainsi l'opportunité de rencontrer les professionnels, en leur permettant de découvrir les territoires et les atouts de notre région. Dans sa prise de compétences, la Région souhaite multiplier « l'expérience métiers » dans le process d'orientation des jeunes.

Les formations sanitaires et sociales feront l'objet d'un effort accru de la collectivité régionale avec l'engagement d'une nouvelle étape d'augmentation du nombre de professionnels paramédicaux formés : augmentation du nombre d'infirmiers, d'aides-soignants et d'agents de service hospitalier pour répondre aux besoins sans cesse renouvelés exprimés par les acteurs hospitaliers comme par les acteurs libéraux. Les dispositifs DEFI et PIC seront également mobilisés pour ouvrir des places de formation supplémentaires pour les métiers des services à la personne, pour les ambulanciers et pour les aides-soignants. Par ailleurs, une action sera initiée avec l'Université d'Orléans en vue de porter à 110 le nombre de masseurs-kinésithérapeutes formés en région. Des crédits d'investissement seront affectés à la reconstruction de l'IFSI-IFAS de Châteaudun et aux études préalables à la réhabilitation de l'IFSI-IFAS de Châlette -sur-Loing.

La réforme de l'apprentissage, issue de la loi du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel », retire aux Régions, à compter de 2020, leur compétence générale en matière d'apprentissage et notamment leurs missions de régulation et de financement de l'offre de formation. Au 1^{er} janvier 2020, l'apprentissage se caractérisera désormais par une offre de formation dérégulée et un financement assuré par les Opérateurs de Compétences (OPCO), structures nationales issues du regroupement des branches professionnelles (11 OPCO ont été créés par l'Etat en 2019).

Dans ce paysage recentralisé, le rôle des Régions est limité à un soutien au développement de l'apprentissage dans les territoires par la mobilisation d'enveloppes financières en fonctionnement et en investissement. Dans ce contexte, nous adapterons notre action aux moyens qui nous seront alloués.

L'engagement porté par la Région sur les enjeux de la transition numérique se traduit par des axes de développement déterminants pour notre territoire. La Région favorisera ainsi, par son rôle moteur, l'expérimentation des usages de demain à travers notamment le mois du numérique « Human Tech Days », accélérera la construction d'un écosystème attractif et prospectif, par une démarche collective associant tous les territoires tels que pour l'évènement Vivatech, le déploiement de l'open data, la labellisation French Tech, l'e-santé, l'accès à la mobilité, le développement des formations ou encore l'appel à projet des Tiers-Lieux.

Si cette dynamique témoigne de la vitalité de l'écosystème régional numérique, la Région s'attachera à répondre par ailleurs à l'enjeu de la fracture numérique comme un objectif prioritaire de réduction des inégalités en mettant notamment en cohérence les initiatives dans les domaines de l'inclusion, de l'éducation et de la médiation numérique.

L'année 2020 sera l'année de concrétisation de plusieurs mesures issues de la délibération « faire vivre une démocratie permanente en Centre-Val-de-Loire ». Entre autres, nous aurons l'animation du réseau des porte-voix, activateur de citoyenneté, la 2^{ème} édition du Printemps Citoyen, la fin de l'étude de faisabilité pour lancer une Conférence régionale du débat public, outil mutualisé pour les collectivités afin de faire vivre le débat public sur le territoire et le déploiement du système numérique démocratique expérimenté sur la politique des transports.

L'égalité est un marqueur des politiques régionales, et le Plan adopté en 2018 a décidé d'en faire un marqueur partagé avec les partenaires. L'année 2020 sera l'occasion de signer des chartes d'engagement réciproques en faveur de l'égalité autour d'axes et de projets communs. Nous nous engagerons, avec les différents acteurs qui le souhaiteront, dans une coordination des observations et des études portant sur l'égalité et nous donnerons une nouvelle impulsion à la semaine de lutte contre les discriminations et à la participation à un concours national pour les jeunes sur les discriminations. Par ailleurs, nous déploierons une mission d'observation des indicateurs et un concours jeunes « liberté, inégalités, fraternité ».

La troisième session plénière de la conférence permanente et consultative de la Culture qui s'est tenue en décembre 2019, a permis la structuration des 20 mesures inscrites dans la politique culturelle de la Région Centre-Val de Loire et de poursuivre sa mise en œuvre en 2020. La stratégie régionale en matière de coopération, d'aménagement culturel du territoire et d'accompagnement de nouveaux modèles économiques répond à son objectif : 100% des territoires couverts en 2020 par des interventions régionales en matière de culture. La Culture partout et pour tous est un enjeu de cohésion territoriale.

En 2020, forte des acquis et dans la poursuite d'une stratégie de co-construction, l'ambition de la politique culturelle de la région sera particulièrement emblématique avec plusieurs actions fortes comme la mise en place de coopérations interrégionale et nationale pour favoriser la mobilité des artistes et des œuvres du local à l'international, le lancement d'un appel à projet pour le soutien aux Tiers Lieux, maillon indispensable à l'écosystème de la création et espace de l'expression de la citoyenneté, la poursuite du chantier autour des nouveaux enjeux économiques pour la professionnalisation des acteurs et l'émergence de nouveaux écosystèmes et de nouveaux talents et la conservation et la valorisation du patrimoine sont également des chantiers importants de la politique régionale.

En 2020, la Région renforce son soutien auprès des créateurs en poursuivant la mise en place du SODAVI (Schéma d'Orientation pour le Développement des Arts Visuels) et en favorisant la circulation des œuvres, notamment par une coopération avec la Région Bourgogne-Franche-Comté.

La complémentarité de ces actions participe de l'attractivité du territoire, de son rayonnement et d'une capacité à répondre aux attentes des acteurs culturels ainsi qu'à celles des citoyens.

Afin d'accompagner de nouvelles formes de pratiques et de diffusion culturelle, une autorisation de programme « Tiers lieux » est créé. Les territoires ruraux bénéficient d'une attention particulière avec la participation de la Région au « Fonds incitatif et partenarial pour le patrimoine des petites communes », en lien avec les conventions Région-Départements.

Le Domaine régional de Chaumont-sur-Loire, outil majeur d'attractivité du territoire, bénéficie de deux programmes d'envergure : travaux de restauration et aménagement d'une nouvelle galerie d'exposition dans l'aile est, démarrage du chantier de création d'un hôtel sur le site de la Ferme Queneau.

En outre, dans la continuité de l'année 2019 « Viva Léonardo », la collectivité lance en 2020 l'initiative « Nouvelles Renaissance » pour dessiner, au cours des prochaines années, les contours d'une programmation révélant une Région responsable, innovante et accueillante. 2020 sera ainsi l'édition des Nouvelles Renaissance teintées d'un coup de projecteur sur la gastronomie. La Région Centre-Val-de-Loire a, en effet, été retenue par le Ministère des Affaires Etrangères pour être la Région Goût de France/Good France.

Dans le domaine du sport, la Région Centre-Val de Loire s'est également distinguée en obtenant le label « Terre de Jeux 2024 ». L'action régionale est composite et très large pour favoriser, accompagner et faciliter le « sport pour tous » et aider ceux qui accèdent à la « haute performance ». En effet, en 2020, avec des interventions en matière d'aménagement sportif du territoire, avec la volonté de porter un maillage important d'équipements sur l'ensemble des bassins de vie et par un engagement permanent en matière d'emploi associatif, la Région vise à contribuer activement à l'animation des associations et des clubs en favorisant la pratique, l'éducation.

Elle porte également une attention particulière à l'action du mouvement sportif et à l'engagement d'un grand nombre de bénévoles qui assurent au quotidien la vie des clubs et des associations. Avec plus de 640 000 licenciés, 16 500 installations sportives, 7 500 clubs sportifs, 353 Comités départementaux, 82 ligues ou Comités régionaux et plus d'un habitant sur deux qui pratique occasionnellement ou régulièrement un sport ou une activité physique, la Région Centre-Val de Loire est un territoire où la pratique sportive prend un rôle majeur, autant pour les habitants que dans la vie sociale ou économique des territoires.

La Région Centre-Val de Loire poursuivra son objectif en tant que cheffe de file, pour animer et coordonner une démarche commune en vue des Jeux à Paris en 2024, aux portes de notre territoire.

Notre collectivité est d'ores et déjà engagée ayant signé avec le COJO, le 25 octobre 2019, la convention de labellisation « Terre de jeux 2024 ». Ce label engage la RCVL à favoriser au quotidien la pratique sportive sur son territoire, son développement, à promouvoir ses infrastructures, à faire rayonner son territoire et à mobiliser sa jeunesse à travers un plan d'actions lancé en 2020.

LES DONNÉES FINANCIÈRES GLOBALES DU BUDGET
FORMATION INITIALE, LYCÉES, APPRENTISSAGE,
VIE CITOYENNE ET PARTICIPATIVE

**AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET / OU D'ENGAGEMENT CRÉÉES OU
MODIFIÉES AU BP**

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	86 773 096,00	44 020 000,00
Autorisations d'engagement	107 389 944,00	5 540 000,00

**AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET / OU D'ENGAGEMENT CLOTUREES ET / OU
NETTOYEES (détail des enveloppes en annexes dans la partie décisionnelle)**

	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	-2 174 459,75
Autorisations d'engagement	-143 037,46

CRÉDITS DE PAIEMENT

FORMATION INITIALE, LYCEES, APPRENTISSAGE, VIE CITOYENNE ET PARTICIPATIVE	DEPENSES		RECETTES	
	BP n-1	BP 2020	BP n-1	BP 2020
Investissement	107 965 500,00	119 182 000,00	1 706 596,00	1 666 000,00
Fonctionnement	219 273 398,00	151 478 000,00	11 067 800,00	11 316 000,00

DÉTAIL PAR PROGRAMME

IMMOBILIER ET ÉQUIPEMENT DES LYCÉES

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2020
AP	2020	2742	31/12/2020	COEPI : CONTRAT D'OBJECTIF ENERGETIQUE DU PARC IMMOBILIER	41 220 000,00
AP	2020	2740	31/12/2020	EIFFEL CONSTRUCTION 3 LOGEMENTS DE FONCTION+RESTRUC EXTERNAT	2 700 000,00
AP	2020	2739	31/12/2020	AUDOUX : SECURITE CONFORTEMENTS STRUCTURELS SUITE EXPERTISE	2 000 000,00
AP	2020	0007	31/12/2020	ACQUISITION RENOUVELLEMENT REPARATION DE BIENS	8 550 000,00
AP	2020	0013	31/12/2020	ENTRETIEN MAINTENANCE ET CADRE DE VIE	7 300 000,00
AP	2020	1214	31/12/2020	GROSSES REPARATIONS, GROS ENTRETIENS	3 300 000,00
AP	2020	0933	31/12/2020	ETUDES PREALABLES ET FONCIER	500 000,00
AP	2020	2777	31/12/2020	SUMI RISQUE PLOMB ET AMIANTE	700 000,00
AP	2020	0012	31/12/2020	AIDE A L'INVESTISSEMENT DANS L'ENSEIGNEMENT PRIVE	160 000,00
AE	2020	2735	31/12/2020	COEPI : EXPLOITATION COEPI	10 050 000,00
AE	2020	1334	31/12/2020	DEMENAGEMENTS ET PRESTATIONS ASSOCIEES (AE)	500 000,00
AE	2020	1915	31/12/2020	GRANDE CUISINE (AE)	46 000,00
AE	2020	1956	31/12/2020	PETITS TRAVAUX DANS LES LYCEES	2 200 000,00
AE	2020	1997	31/12/2020	PETITS EQUIPEMENTS EREEL ET EMOP	635 000,00

Dans le prolongement de l'action régionale en matière de patrimoine visant à apporter des conditions optimales pour l'ensemble des membres de la communauté éducative et avec la volonté renforcée de rendre ce patrimoine plus respectueux sur le plan environnemental, il est proposé de créer des autorisations de programme pour les projets suivants :

- Le Contrat d'Objectif Energétique du Parc Immobilier (COEPI) répond à une accélération dans le cadre de la COP régionale de la politique énergétique de la Région engagée depuis une vingtaine d'années. L'objectif du projet est de passer des contrats globaux de performance permettant d'atteindre à l'horizon 2030 une réduction de 40 % des consommations d'énergie du patrimoine bâti de la Région Centre-Val de Loire en optimisant les investissements (efficacité de l'euro dépensé). 64 lycées publics ainsi que le FRAC Centre-Val de Loire et le CREPS sont concernés pour un budget d'investissement de 41,22 M€.
- Lycée Professionnel Gustave EIFFEL à TOURS (37) : restructuration du bâtiment externat de type Pailleron et construction de logements de fonction à hauteur de 2,7 M€.
- Lycée Professionnel Marguerite AUDOUX à GIEN (45) : sécurité et confortement structurel à hauteur de 2 M€ suite aux malfaçons d'origine datant de 2006.
- Des opérations d'investissement récurrentes à hauteur de 20,51 M€ dans les domaines :
 - de l'acquisition et renouvellement du mobilier (8,55 M€),
 - de l'entretien maintenance et des réparations du patrimoine (10,6 M€),
 - des études préalables et fonciers (0,5 M€),
 - du suivi des risques plomb et amiante, afin de mettre en œuvre la nouvelle réglementation (0,7 M€),
 - de l'aide à l'investissement pour l'enseignement privé (0,16 M€).

Sur le plan du fonctionnement, il est proposé la création d'autorisations d'engagement suivantes :

- Dans le cadre du COEPI, les contrats globaux de performance prévoient sur une durée de 15 ans la prise en charge de l'exploitation des installations énergétiques à hauteur de 10,05 M€, ces sommes sont versées sous forme de loyer. Cette partie inclura la sensibilisation des occupants, élément indispensable pour atteindre les objectifs fixés à la Région.
- Des actions récurrentes à hauteur de 3,381 M€ pour :
 - Déménagements et prestations associées (0,5 M€),
 - Grande cuisine (entretien et réparations) (0,046 M€),
 - Petits travaux dans les lycées (2,2 M€),
 - Petits équipements pour les équipes EREEL et EMOP (0,635 M€).

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BP	Ajustement BP
AP	2018	2762	31/12/2020	CONSTRUCTION NOUVEAU LYCEE D'EURE ET LOIR	37 000 000,00	19 600 000,00
AP	2019	2757	31/12/2021	CONSTRUCTION NOUVEAU LYCEE DU LOIRET	37 000 000,00	22 420 000,00
AP	2019	2770	31/12/2020	ROTROU DEMOLITION ET RECONSTRUCTION NOUVEL INTERNAT 120 LITS	6 000 000,00	2 000 000,00

Pour répondre à la fois aux enjeux démographiques de notre territoire et aux objectifs de construction durable, il est nécessaire de compléter les budgets de construction des deux nouveaux lycées.

- Construction du nouveau lycée d'Eure et Loir à Hanches : abondement de 19,6 M€ pour porter le projet à 56,6 M€ permettant l'accueil de 1 200 élèves dans

une démarche exemplaire sur l'utilisation des matériaux biosourcés bas carbone et la réduction des consommations d'énergie en fonctionnement ;

- Construction du nouveau lycée du Loiret à Châteauneuf sur Loire : abondement de 22,42 M€ pour porter le projet à un budget de 59,42 M€. Le nouveau lycée accueillera 1 200 élèves y compris des post BAC. Le projet est un élément fort de développement du territoire de Châteauneuf sur Loire. Ce projet sera, comme celui de Hanches, décliné dans l'esprit des cahiers d'ambitions des lycées et CFA du futur, inclusif et intégrant les nouvelles technologies et les nouveaux usages comme les nouvelles pratiques éducatives et usages des espaces, un niveau de service optimisé avec usage de matériaux biosourcés. Cet équipement et ces bâtiments se veulent démonstrateurs, notamment sur la performance énergétique et les émissions de carbone.
- Construction d'un nouvel internat au lycée ROTROU à DREUX (28) : le projet d'internat de 120 lits incluant l'infirmierie nécessite un abondement de 2 M€ pour porter le budget à 8 M€. Cet abondement permet la prise en compte de la démolition de l'ancien internat (bâtiment à ossature métallique amiantée) et le réaménagement des espaces extérieurs.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2020	BP n-1	BP 2020
IMMOBILIER ET EQUIPEMENT DES LYCEES	Investissement	77 492 753,30	85 986 979,60	1 646 596,00	1 532 000,00
	Fonctionnement	6 155 484,00	6 309 245,00	30 800,00	21 000,00

Il est proposé d'allouer des crédits de paiement :

En dépenses :

- 85,87 M€ en investissement pour le financement des projets en cours dont :
 - 12,88 M€ pour l'entretien maintenance et les grosses réparations du patrimoine,
 - 4,4 M€ pour le loyer investissement du CPE,
 - 12,44 M€ pour l'efficacité énergétique,
 - 25,43 M€ pour les grands projets (restructuration de la restauration du lycée Rabelais de Chinon, extension du lycée Genevoix à Ingré, restructuration de l'externat du lycée Augustin Thierry de Blois, cité scolaire Emile Zola de Châteaudun, restructuration de la demi-pension du lycée Pasteur au Blanc...),
 - 3,7 M€ pour les études et la construction des nouveaux lycées,
 - 8,3 M€ pour les projets d'extension et de restructuration,
 - 10,03 M€ pour le renouvellement et l'acquisition d'équipements.
- 6,31 M€ en fonctionnement dont :
 - 2,192 M€ pour le loyer du contrat de performance énergétique de 2010,
 - 0,4 M€ pour la partie exploitation du COEPI,
 - 2,045M€ pour les travaux de réparation, entretien et maintenance des Etablissements Publics Locaux d'Enseignement (EPLÉ).

En recettes :

- Au titre de l'investissement :

Trois dossiers bénéficieront de recettes :

- Un dossier en partenariat avec le Conseil départemental d'Eure et loir pour un montant de 0,532 M€ pour le financement du projet d'extension et de restructuration de la cité scolaire Emile ZOLA à Châteaudun (28),
- Un dossier soutenu par l'ANRU au titre des « internats de la réussite pour tous » pour le lycée Pierre Emile MARTIN à Bourges, pour un montant de 1 M€.

- Au titre du fonctionnement :

La Région percevra une recette de 11 000 € du Rectorat pour le loyer du CIO de Romorantin Lanthenay et une recette de 10 000 € de ERDF au titre de la redevance d'occupation du plateau technique du lycée Blaise Pascal à Châteauroux.

FINANCEMENT DES LYCÉES

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2020
AE	2020	2736	31/12/2020	REPARATION DES BIENS MOBILIERS DES LYCEES PUBLICS	118 000,00
AE	2020	1516	31/12/2023	SYSTEME D'INFORMATION LYCEES (AE)	662 000,00

Dans le cadre de l'amélioration continue du pilotage par le Conseil régional des questions d'alimentation et d'approvisionnement dans les restaurants scolaires et de la préoccupation de notre collectivité de favoriser la réparation des biens lorsqu'elle est possible, il est proposé la création de deux autorisations d'engagement :

- 0,662 M€ pour le déploiement de composants de système d'information des lycées (e-Self OCentre notamment),
- 0,118 M€ pour la réparation de biens mobiliers des lycées publics.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2020	BP n-1	BP 2020
FINANCEMENT DES LYCEES	Fonctionnement	45 436 541,00	46 136 141,00	10 287 000,00	10 523 000,00

En dépenses :

Il est proposé d'inscrire 46,136 M€ en crédits de paiement dont 33,16 M€ pour le financement des lycées publics et 11,024 M€ pour le financement des lycées privés. La Région entend également poursuivre son action pour une restauration et un internat accessible à tous les élèves, en proposant notamment un fonds social régional (0,57 M€). Par ailleurs, l'ensemble des lycées avec restauration sont maintenant dotés de l'outil « e-Self OCentre ». La Région consacrera 0,184 M€ pour mettre à disposition cet outil et poursuivre son appropriation, essentielle pour mesurer l'évolution de l'utilisation des denrées locales, bio dans les établissements et ainsi agir de façon très concrète dans la mise en œuvre des filières d'approvisionnement locaux des EPLE.

Enfin, 0,75 M€ sont notamment programmés pour prendre en charge l'assurance des bâtiments des lycées dans le cadre du marché d'Assurance Dommages aux biens.

En recettes :

La Région percevra une recette de 10,2 M€ au titre de la participation des familles aux frais de rémunération des personnels de restauration et d'hébergement des lycées publics. Par ailleurs, des recettes des Départements, à hauteur de 0,235 M€, sont également attendues pour la participation aux dépenses non prises en charge par les familles de collégien.ne.s accédant au service de restauration ou d'internat dans les lycées publics de la Région.

Enfin, une recette de 0,088 M€ est attendue au titre des sept baux locatifs des lycées privés sous contrat.

MOBILITÉ EUROPEENNE

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2020
AE	2020	1169	31/12/2020	ERASMUS PLUS LYCEENS	310 000,00

Il est proposé de créer une autorisation d'engagement pour les mobilités des lycéen.ne.s dans le cadre du dispositif « Erasmus + » à hauteur de 0,31 M€, montant identique à celui voté au budget 2019.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2020	BP n-1	BP 2020
MOBILITE EUROPEENNE	Fonctionnement	310 000,00	307 240,00	200 000,00	240 000,00

En dépenses :

Un montant de crédits de paiement de 0,307 M€ est proposé en fonctionnement au titre du dispositif « Erasmus + ».

En recettes :

Une recette de 0,24 M€ est inscrite au titre de la mobilité européenne pour le dispositif « Erasmus + ».

POLITIQUE JEUNESSE

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2020
AP	2020	2217	31/12/2020	RESSOURCES NUMERIQUES	3 224 166,00
AE	2020	1920	31/12/2021	ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF	360 000,00
AE	2020	2751	31/12/2021	100 % EDUCATION	1 934 849,00
AE	2020	1919	31/12/2021	AIDE AU 1ER EQUIPEMENT	400 000,00

Il est proposé la création d'une autorisation de programme à hauteur de 3,224 M€ permettant de poursuivre l'accompagnement de la réforme du baccalauréat et d'apporter des réponses adaptées aux besoins des équipes enseignantes et des familles. Il s'agira de financer à travers cette autorisation de programme, les ressources pédagogiques papiers et numériques et l'aide à l'équipement numérique des élèves.

Concernant les ressources pédagogiques, beaucoup d'établissements ont préféré reporter le choix de ressources à 2020 pour les filières générales et technologiques niveau seconde et première et il s'agira d'accompagner le renouvellement des ressources pour le niveau terminal, dont les programmes sont modifiés à la rentrée 2020.

Il est également proposé, en fonctionnement, la création de 3 autorisations d'engagement :

- 0,36 M€ pour la mise en œuvre d'actions conjointes avec des acteurs du territoire en faveur de la prévention et promotion de la santé des jeunes, le soutien au sport scolaire (UNSS) et les projets « devoir de mémoire » des établissements,
- 1,935 M€ pour accompagner les établissements dans la réalisation de projets éducatifs dans le cadre du dispositif 100% Education. A la rentrée scolaire 2020-2021, un nouveau volet « Agir pour le climat » (COP des lycéens) sera proposé à destination des jeunes, pour que les maisons des lycéens puissent porter des actions concrètes au sein de leur établissement, conçues par et pour les jeunes.
- 0,4 M€ pour aider les jeunes entrant en section professionnelle à financer les équipements nécessaires pour leur formation, dans le cadre du dispositif « Aide au 1er équipement ».

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BP	Ajustement BP
AE	2019	2749	31/12/2022	POLITIQUE JEUNESSE	600 000,00	240 000,00

Il est proposé d'abonder l'AE 2019-2748 « politique jeunesse » de 0,24 M€, pour la porter à 0,84 M€ pour accompagner les évolutions de la plateforme Yep's qui, après un an d'existence, comptabilise plus de 100 000 jeunes inscrits.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2020	BP n-1	BP 2020
POLITIQUE JEUNESSE	Investissement	529 433,00	3 640 020,40	0,00	0,00
	Fonctionnement	3 818 775,00	3 897 374,00	0,00	0,00

Pour l'investissement, il est proposé d'inscrire 3,64 M€ dont 0,25 M€ au titre de la politique jeunesse et 3,39 M€ au titre des ressources numériques.

Aussi, il est proposé d'allouer 3,897 M€ de crédits de paiement en fonctionnement notamment pour :

- soutenir les projets des établissements dans le cadre de l'appel à projet « 100% Education », à hauteur de 1,834 M€ ; ce budget sera complété de 0,05 M€ pour mettre en place un appel à projet dédié aux jeunes (maisons des lycéens) pour financer des projets en lien avec la COP sous une thématique nouvelle « Agir pour le climat »,

- financer l'acquisition de ressources numériques transmissibles et non transmissibles pour les filières professionnelles, à hauteur de 1,015 M€,
- déployer des politiques éducatives (santé, promotion du sport scolaire, devoir de mémoire...) au profit des élèves, à hauteur de 0,321 M€,
- aider les jeunes entrant en section professionnelle dans l'acquisition de leur équipement professionnel, dans le cadre du dispositif « aide au 1^{er} équipement » pour 0,4 M€,
- agir pour la jeunesse (0,226 M€) en mobilisant des acteurs clés, positionnés au niveau régional (CRIJ, CRAJEP, MDL), en organisant un évènement régional pour valoriser et promouvoir la jeunesse, animer et pour faire évoluer la plateforme Yep's.

NUMERIQUE EDUCATIF

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2020
AP	2020	1908	31/12/2020	EQUIPEMENTS, SERVICE ET USAGES	4 615 000,00
AE	2020	1857	31/12/2022	MAINTENANCE INFORMATIQUE LYCEES, TELEGESTION DES CFA ET EFSS	5 250 000,00
AE	2020	1856	31/12/2022	SERVICE NUMERIQUE (HEBERGEMENT, EXPLOITATION ET DEVELOPPEMENT)	1 050 000,00
AE	2020	1918	31/12/2021	PETITS EQUIPEMENTS SERVICE NUMERIQUE EDUCATIF (AE)	100 000,00
AE	2020	1907	31/12/2021	ACCOMPAGNEMENT AUX USAGES LYCEES CANOPE (AE)	18 000,00

Il est proposé la création d'une autorisation de programme d'un montant de 4,615 M€ pour procéder à l'acquisition et renouvellement d'équipements informatiques permettant d'accompagner les pratiques numériques des enseignants.

Il est par ailleurs proposé la création de 4 autorisations d'engagement :

- pour permettre le financement des missions confiées au GIP Recia jusqu'en 2022, à savoir :
 - 5,25 M€ pour maintenir un parc informatique des lycées notamment constitué de plus de 38 000 ordinateurs,
 - 1,05 M€ afin de proposer l'environnement numérique de travail « NetOCentre » à l'ensemble des lycées publics,
- 0,1 M€ pour l'acquisition des équipements et outillages nécessaires aux équipes du service numérique éducatif pour leurs interventions dans les lycées,
- 0,018 M€ dans le cadre du partenariat avec Canopé dans l'accompagnement des établissements dans leurs projets pédagogiques.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2020	BP n-1	BP 2020
NUMERIQUE EDUCATIF	Investissement	3 003 313,70	3 585 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	2 526 300,00	2 318 000,00	0,00	0,00

- 3,585 M€ sont proposés en investissement pour l'acquisition et le renouvellement des équipements informatiques dans les lycées.
- 2,318 M€ sont proposés en fonctionnement principalement au GIP Recia pour lui permettre la mise en œuvre des missions qui lui sont confiées (maintenance informatique et NetOCentre).

SYSTEME D'INFORMATION - ENSEIGNEMENT LYCEES

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2020
AP	2020	2306	31/12/2023	POSI SI PATRIMOINE ET EDUCATION	2 000 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2020	BP n-1	BP 2020
SYSTEME D'INFORMATION - ENSEIGNEMENT LYCEES	Investissement	0,00	500 000,00	0,00	0,00

Il est demandé la création d'une nouvelle autorisation de programme « POSI Système d'Information Patrimoine et Education » sur 4 ans au titre des investissements liés au SI Patrimoine et Education avec l'acquisition et la mise en œuvre d'un portail et d'une solution de gestion du patrimoine des lycées d'un montant de 2 M€ avec 0,5 M € de crédits de paiement pour 2020.

IMMOBILIER ET ÉQUIPEMENT DES CFA

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2020
AP	2020	0180	31/12/2020	PLAN ANNUEL D'INVESTISSEMENT ET DU NUMERIQUE	2 200 000,00
AP	2020	2794	31/12/2020	CAMPUS DES METIERS D'ARTS ET DE PATRIMOINE	400 000,00

La Région, le Rectorat et la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat (CRMA), ont lancé un projet de Campus des Métiers et des Qualifications consacré aux métiers d'art et du patrimoine. Dans la perspective de la mise en œuvre de ce campus, il est proposé la création d'une autorisation de programme d'un montant de 400 000 €.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2020	BP n-1	BP 2020
IMMOBILIER ET EQUIPEMENT DES CFA	Investissement	14 800 000,00	12 110 000,00	0,00	0,00

La loi du 5 septembre 2018 maintient pour la Région une place centrale en matière de financement des investissements (plateaux techniques) dans le nouvel écosystème de l'apprentissage. La loi prévoit ainsi une enveloppe nationale de 180 M€ à répartir entre les Régions sur la base des budgets réalisés au cours des trois dernières années.

Les efforts très importants consentis par la Région en matière d'investissement, notamment ces trois dernières années, permettent de tabler sur une enveloppe de l'ordre de 12 M€. Cette enveloppe permettra notamment d'assurer le financement des opérations majeures lancées ces dernières années :

- Reconstruction du CFA interprofessionnel de Blois : 4,02 M€ de crédits mobilisés en 2020.

- Restructuration des internats du Campus des Métiers de Joué-lès-Tours : 2 M€ de crédits.
- Achèvement des travaux de restructuration des ateliers de maintenance automobile du CFA interprofessionnel d'Orléans : 1,1 M€.
- Agrandissement des locaux du CFSA de l'AFTEC : 0,9 M€.

Cependant, l'enveloppe dévolue à la Région en 2020 ne permettra pas le lancement de nouvelles opérations importantes : agrandissement des locaux du CFSA de la CCI de l'Indre et rénovation et mise aux normes accessibilité des locaux du CFA du BTP de Châteauroux. En effet, la Région devra désormais construire sa programmation pluriannuelle d'investissement (PPI) sur la base d'une enveloppe figée, loin de la souplesse financière qui prévalait jusqu'en 2019 et qui avait permis à la Région de porter le budget dédié aux investissements dans les CFA à 15 M€ en 2018 et à plus de 14 M€ en 2019, afin de répondre aux besoins exprimés.

Au cours de l'année 2020, la Région adoptera un nouveau règlement d'intervention qui intégrera le nouveau dispositif de financement de l'apprentissage et notamment le rôle majeur confié par la loi du 5 septembre 2018 aux Opérateurs de Compétences (structures nationales issues des branches professionnelles).

FINANCEMENT DES CFA

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2020
AE	2020	2406	31/12/2020	SOUTIEN AUX TERRITOIRES	7 000 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2020	BP n-1	BP 2020
FINANCEMENT DES CFA	Fonctionnement	62 111 218,84	7 000 000,00	0,00	0,00

La loi du 5 septembre 2018 retire aux Régions leur compétence générale en matière d'apprentissage et notamment la régulation de l'offre de formation et le financement global du dispositif. Dans ce nouveau cadre de fonctionnement dérégulé et dont le financement est désormais assuré par les Opérateurs de Compétences (OPCO), la loi confère aux Régions un rôle de soutien au dispositif de formation dans les territoires.

Pour assurer cette mission une enveloppe nationale de 250 M€ pour les Régions avait été annoncée par le gouvernement. La loi de finances pour 2020 réduit cette enveloppe à hauteur de 138 M€ sans justification. Alors que la Région pouvait initialement espérer une enveloppe de l'ordre de 12 à 13 M€, celle-ci devrait au mieux atteindre les 7,5 M€ inscrits en recettes.

Compte tenu de la faiblesse des moyens transférés, la Région ne prendra aucun engagement sur l'équilibre financier des Centres de Formation d'Apprentis considérant que c'est bien au modèle souhaité et porté par le gouvernement qu'il revient d'assurer cet équilibre et donc à sa structure France Compétences d'en assurer le fonctionnement. Pour autant, et en lien avec les branches professionnelles, la Région axera ses efforts prioritairement sur le soutien aux formations à faibles effectifs présentant un intérêt pour l'économie du territoire régional et le lancement de nouvelles formations répondant aux besoins exprimés par les territoires qui s'inscriront dans le cadre de la carte-cible portée par la Région.

La Région portera une attention toute particulière à l'évolution de l'apprentissage et notamment à l'impact que pourrait avoir la dérégulation de l'offre de formation sur les lycées professionnels. En effet, la politique de complémentarité entre les voies de formation, scolaire et apprentissage, développée par la Région en lien avec les branches et les autorités académiques, depuis la décentralisation, pourrait être remise en cause, fragilisant l'ensemble du dispositif de formation professionnelle initiale.

EGALITES DES CHANCES DES APPRENTIS

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2020
AE	2020	2407	31/12/2020	SOUTIEN A L'INNOVATION PEDAGOGIQUE	350 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2020	BP n-1	BP 2020
EGALITE DES CHANCES DES APPRENTIS	Fonctionnement	6 226 401,16	2 078 930,50	0,00	0,00

Les crédits prévus pour le programme « Egalité des chances des apprentis », permettront de solder les actions lancées en 2019. En effet, les actions financées jusqu'à présent dans le cadre de ce programme (suivi des apprentis en entreprises, individualisation des parcours, médiation, classes passerelles, etc.) seront, à partir de 2020, prises en charge dans le cadre des coûts – contrats financés par les OPCO.

La Région maintiendra une enveloppe de 0,35 M€ visant à soutenir l'innovation pédagogique au sein des établissements de formation et la professionnalisation des équipes.

AIDE AUX EMPLOYEURS D'APPRENTIS

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BP	Ajustement BP
AE	2019	1533	31/12/2020	AIDES AUX EMPLOYEURS D'APPRENTIS	14 700 000,00	5 300 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2020	BP n-1	BP 2020
AIDE AUX EMPLOYEURS D'APPRENTIS	Fonctionnement	13 600 000,00	5 210 000,00	0,00	0,00

Le dispositif régional des primes aux employeurs d'apprentis a été remplacé par un dispositif national pour les contrats d'apprentissage conclus à compter du 1^{er} janvier 2019. En 2020, la Région doit assurer le versement des primes pour les 2^{ème} et 3^{ème} années de formation pour les contrats conclus en 2017 et 2018. Le dispositif régional s'achèvera en 2021.

MOBILITE DES APPRENTIS

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2020
AE	2020	1593	31/12/2020	ERASMUS APPRENTISSAGE	880 000,00
AE	2020	2790	31/12/2020	EURO METIERS BAC+	80 000,00
AE	2020	2789	31/12/2020	TRANS EUROPE CENTRE ET ACTIONS INTERNATIONALES	90 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2020	BP n-1	BP 2020
MOBILITE DES APPRENTIS	Fonctionnement	1 028 000,00	1 052 983,50	450 000,00	450 000,00

Dans cette période de bouleversement profond de l'apprentissage, la Région fait le choix de préserver et de soutenir la mobilité européenne des apprentis qui a toujours constitué un marqueur fort de la politique régionale en faveur de la formation professionnelle des jeunes.

Le label régional Euro Métiers Centre, qui regroupe les dispositifs de mobilité Erasmus+ (Erasmus+ premiers parcours et Erasmus+ jeunes diplômés), Euro Métiers Centre Bac+ et Tran's Europe Centre, sera maintenu dans une dynamique de renforcement de la professionnalisation des apprentis et de soutien à la citoyenneté européenne.

La Région consacrera 1,052 M€ afin de favoriser la mobilité des apprentis en 2020.

NUMERIQUE EDUCATIF DES CFA

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2020	BP n-1	BP 2020
NUMERIQUE EDUCATIF DES CFA	Fonctionnement	634 380,00	158 086,00	0,00	0,00

Les crédits inscrits à ce programme (0,158 M€) permettront de solder les opérations 2019. En effet ces dépenses devront désormais être portées directement par les CFA.

POLITIQUE GRATUITE TRANSPORT APPRENTIS

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2020	BP n-1	BP 2020
POLITIQUE GRATUITE TRANSPORT APPRENTIS	Fonctionnement	250 000,00	0,00	0,00	0,00

La Région a fait le choix de soutenir la mobilité des jeunes, ainsi les apprentis comme tous les jeunes de notre territoire pourront bénéficier des aides spécifiques qui ont été mises en place sur les réseaux dont nous avons la responsabilité, toutefois et dans le cadre du nouveau modèle de pilotage mis en place par le gouvernement, les prises en charges spécifiques qui avaient été accordées relèvent désormais de la responsabilité des CFA.

FINANCEMENT DES EFSS

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2020
AE	2020	1532	31/12/2020	ACTIONS PARTENARIALES	1 750 000,00
AE	2020	2403	31/12/2020	FINANCEMENT DES ETABLISSEMENTS DE FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES	37 500 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2020	BP n-1	BP 2020
FINANCEMENT DES EFSS	Fonctionnement	37 674 298,00	38 550 700,00	0,00	0,00

La santé est une priorité pour le Conseil régional, c'est la raison pour laquelle notre collectivité n'a eu de cesse de développer les moyens accordés aux établissements en charge des formations des professionnels de santé. L'année 2020 permettra de déployer pleinement les orientations portées lors de la session plénière, le 26 novembre 2019, concernant les formations paramédicales avec :

- Le soutien à l'innovation territoriale et pédagogique illustré par le financement de l'école universitaire de kinésithérapie (EUK-CVL), rattachée depuis septembre 2019 à l'Université d'Orléans et en collaboration étroite avec l'Université de Tours. La Région poursuit également l'appui qu'elle apporte aux établissements de formation dans la transformation digitale de leurs organisations afin de leur permettre d'avoir une vision stratégique du développement du numérique dans les pratiques professionnelles et développer les pratiques collaboratives.
- L'amplification de l'offre de formation avec la revalorisation du quota infirmier portée de 1 166 à 1200 places ainsi que la mobilisation complémentaire du PACTE régional d'investissement dans les compétences au profit de places de formation supplémentaires d'Aide-soignant.es et d'Ambulancier.es : 6 formations supplémentaires d'aide-soignant.es sont visées ainsi qu'un nouveau site de formation d'Ambulancier à Blois.
- Une mobilisation régionale en faveur de l'attractivité des métiers paramédicaux soutenue par la nouvelle compétence de la Région en matière d'information métiers

La Région poursuit par ailleurs le soutien financier apporté aux instituts de formation afin de leur permettre de disposer des moyens de fonctionnement aptes à garantir une formation de qualité, elle y consacrera ainsi 38,55 M€ en 2020.

IMMOBILIER ET EQUIPEMENT DES EFSS

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2020
AP	2020	1313	31/12/2020	PPI EQUIPEMENT SANITAIRE ET SOCIAL 2020	500 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2020	BP n-1	BP 2020
IMMOBILIER ET EQUIPEMENT DES EFSS	Investissement	1 700 000,00	3 400 000,00	0,00	0,00

Le programme pluriannuel d'Investissement pour le secteur sanitaire et social permet de :

- Reconduire le soutien apporté au financement des équipements des EF2S pour 0,5 M€ afin d'améliorer la qualité des conditions de travail et d'enseignement des apprenants ainsi que des équipes pédagogiques et administratives et de poursuivre par ailleurs l'informatisation pédagogique et administrative des établissements.
- Maintenir l'appui au financement des travaux de gros entretiens (0,36 M€) pour contribuer au financement d'opération d'aménagement ou d'entretien des locaux.
- Poursuivre la mise en conformité des établissements au regard de normes d'accessibilité handicap en y consacrant 0,296 M€.
- Accompagner les projets immobiliers d'envergure engagés par les instituts de formation sanitaire et social tels que la relocalisation de l'IFSI de Châteaudun sur le site de la caserne Kellerman dont la livraison prévue doit permettre d'assurer une rentrée dans de nouveaux locaux en septembre 2020 pour les 160 étudiant.es infirmier.es et élèves aide-soignant.es.

Des travaux de restructuration de l'IFSI de Châlette ainsi que le réaménagement des locaux de l'Institut des Professions de Santé, rattaché au CHRU de Tours sont également à l'étude. Ces opérations représentent une intervention importante de la Région pour 2020 d'un montant de 2,243 M€.

Le total des investissements consentis pour cet exercice au titre des secteurs du sanitaire et du social sera de 3,4 M€.

AIDES FINANCIERES ATTRIBUEES AUX ELEVES ETUDIANTS

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2020
AE	2020	2405	31/12/2020	AIDES AU 1ER EQUIPEMENT	30 000,00
AE	2020	2404	31/12/2020	GESTION DES BOURSES	152 000,00
AE	2020	2680	31/12/2021	FOND SOCIAL	30 000,00
AE	2020	4010	31/12/2020	BOURSES SANITAIRES ET SOCIALES 2020-2021	10 000 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2020	BP n-1	BP 2020
AIDES FINANCIERES ATTRIBUEES AUX ELEVES ETUDIANTS	Fonctionnement	10 252 000,00	9 949 300,00	0,00	0,00

La Région a également assuré, dès la rentrée 2019, la revalorisation du barème des bourses attribuées, sous conditions de ressources, aux apprenants des formations sanitaires et sociales financées par la Région, telle que prévue par l'arrêté du 15 juillet 2019 portant sur les taux de bourse d'enseignement supérieur.

Pour l'année scolaire 2019-2020, ce sont 3 562 bourses qui ont été attribuées contre 3 448 l'année précédente, soit une hausse de plus de 3%. Ce sont près de 10 M€ qui

seront ainsi accordés en 2020 pour permettre aux étudiants boursiers de mener à bien leur projet de formation.

ARCHITECTURE ET ART CONTEMPORAIN

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2020
AP	2020	1124	31/12/2020	FONDS D'INVESTISSEMENT POUR LES INSTITUTIONS D'ARTS	50 000,00
AE	2020	1474	31/12/2022	FRAC BIENNALE ARCHITECTURE 2021 CT	300 000,00
AE	2020	2370	31/12/2020	INSTITUTIONS ARTS PLASTIQUES	680 000,00
AE	2020	2371	31/12/2020	CREATIONS ARTS PLASTIQUES	38 500,00
AE	2020	2372	31/12/2020	EXPOSITIONS MANIFESTATIONS ET RESIDENCES ARTS PLASTIQUES	178 500,00
AE	2020	2373	31/12/2020	FRAC FONCTIONNEMENT	1 107 500,00
AE	2020	2374	31/12/2020	AMBITION CULTURELLE CREATIVITE NUMERIQUE MESURE 15	75 000,00
AP	2020	1472	31/12/2022	AMBITION CULTURELLE - STRUCTURATION ARTS PLASTIQUE MESURE 8	180 000,00
AP	2020	0717	31/12/2022	FRAC ACQUISITIONS D'OEUVRES	300 000,00
AP	2020	1460	31/12/2022	FRAC EQUIPEMENT ET MAINTENANCE DES BATIMENTS	360 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2020	BP n-1	BP 2020
ARCHITECTURE ET ART CONTEMPORAIN	Investissement	495 000,00	735 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	1 890 375,00	2 166 380,00	19 000,00	1 000,00

En investissement, les actions de maintenance du FRAC ainsi que l'acquisition d'œuvres sont maintenues pour un montant de 0,12 M€.

Concernant le fonctionnement, l'engagement de la Région en matière d'architecture et d'art contemporain est particulièrement important et repose en particulier sur le Fonds Régional d'Art Contemporain (FRAC) Centre-Val de Loire. En 2020, la Région soutiendra la mise en œuvre du projet de l'établissement en accordant une contribution totale de 1,149 M€ notamment pour la médiation et le déploiement des actions du FRAC sur l'ensemble du territoire régional, ainsi que pour la mise en œuvre de la biennale d'architecture d'Orléans.

Les institutions, lieux et réseaux arts plastiques architectures font par ailleurs l'objet d'une attention particulière : cet axe de l'intervention régionale comprend le soutien aux centres d'art et aux lieux de création avec un budget de 0,68 M€, avec notamment les 3 centres d'art : Centre de Création Contemporaine Olivier Debré à Tours, Tanneries à Amilly et « Antre peaux » à Bourges. En matière de résidences et de manifestations ainsi que de création artistique, la Région poursuivra son soutien aux résidences et manifestations arts plastiques qui maillent le territoire régional en proposant des aides pour 0,218 M€. Des crédits pour la mise en œuvre d'un SODAVI (Schéma d'Orientation pour le Développement des arts Visuels) sont également prévus pour soutenir notamment l'association de préfiguration « devenir'Art » et la poursuite de son action.

Un montant de 0,078 M€ est inscrit pour accompagner les projets relevant du CPER numérique.

SPECTACLE VIVANT

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2020
AE	2020	1466	31/12/2020	ORCHESTRE SYMPHONIQUE TOURS REGION CENTRE VAL DE LOIRE 2020	1 103 100,00
AE	2020	1467	31/12/2020	INSTITUTIONS ET RESEAUX DU SPECTACLE VIVANT 2020	3 420 495,00
AE	2020	2210	31/12/2020	CONTRATS REGIONAUX THEATRE DE VILLE 2020	305 000,00
AE	2020	2361	31/12/2022	TIERS LIEUX	625 000,00
AP	2020	0315	31/12/2022	ITINERANCE REGIONALE	90 000,00
AE	2020	1468	31/12/2020	FORMATIONS ARTISTIQUES 2020	1 478 000,00
AE	2020	2375	31/12/2020	AMBITION CULTURELLE MOBILITES DES ARTISTES MESURE 13	110 000,00
AE	2020	2376	31/12/2020	AMBITION CULTURELLE CREATION ET PARCOURS DE PRODUCTION SOLIDAIRE MESURE 12	405 000,00
AE	2020	2377	31/12/2020	AMBITION CULTURELLE INSERTION PROFESSIONNELLE MESURE 15 A 18	681 900,00
AE	2020	2378	31/12/2020	FESTIVALS ET MANIFESTATIONS DU SPECTACLE VIVANT	796 000,00

Une autorisation de programme « Tiers lieux » a été créée pour répondre à la volonté de la Région et à la demande exprimée dans le cadre des états généraux de la culture de favoriser l'émergence de lieux de coopérations, accueillant plusieurs équipes, croisant les formes et les pratiques, partageant les ressources.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2020	BP n-1	BP 2020
SPECTACLE VIVANT	Investissement	778 500,00	531 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	8 104 616,00	8 394 917,00	0,00	0,00

En investissement, le soutien à la maison de la Culture de Bourges dont la pose de la première pierre a été réalisée en 2018, sera poursuivi avec l'inscription de 0,5 M€ de crédits de paiement en 2020.

En fonctionnement, le spectacle vivant constitue le secteur sur lequel la Région consacre en toute logique les moyens les plus importants au titre de son budget. Ces interventions qui s'élèveront à 8,395 M€ en fonctionnement seront en hausse de 3,6% par rapport à l'année précédente. Il convient par ailleurs de préciser que ces interventions au titre de la politique culturelle sont très largement complétées par des aides au titre de l'emploi avec le dispositif CAP'Asso. La culture, avec les compagnies, constitue un secteur particulièrement important pour ce dispositif, avec près de 20% des aides.

Ainsi, en 2020, au titre de la politique culturelle, l'intervention régionale permet de maintenir un programme ambitieux tout en poursuivant la déclinaison des mesures des états généraux de la Culture.

Le programme se décline en 5 axes :

- Les institutions, lieux et réseaux : les soutiens aux lieux de production et de diffusion, notamment les lieux labellisés (centres dramatiques, chorégraphiques, scènes nationales...), à l'Orchestre Symphonique Tours-Région Centre-Val de Loire seront poursuivis en 2020 pour un montant de 4,534 M€. Le soutien aux théâtres de ville sera poursuivi (0,305 M€) ;

- Le soutien aux formations artistiques : les conventionnements de compagnies artistiques et formations musicales bénéficieront d'une aide de 1,475 M€ ;
- Le soutien à la production, volet essentiel de la politique culturelle régionale avec des aides directes aux projets, notamment dans le cadre des parcours de production solidaire sera doté de 0,405 M€ (avec une augmentation 0,035 M€ pour la mise en œuvre de l'exportation du dispositif en Bourgogne-Franche-Comté au titre d'une convention de réciprocité) ;
- L'insertion et la professionnalisation des artistes : Jeune Théâtre en Région Centre, Artefacts, orchestre des jeunes et concours internationaux, plateforme emploi-culture portée par la FRACAMA seront financés à hauteur de 0,711 M€ ;
- La mobilité des artistes sera renforcée et une intervention en faveur des tiers lieux sera mise en œuvre ;
- Les festivals et manifestations de rayonnement régional seront quant à eux soutenus pour un montant de 0,814 M€.

INDUSTRIES CULTURELLES

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2020
AP	2020	1449	31/12/2022	CICLIC EQUIPEMENT	60 000,00
AP	2020	1899	31/12/2020	AIDE A LA CREATION CINEMA ET AUDIOVISUEL	1 750 000,00
AE	2020	2379	31/12/2020	AGENCE CICLIC FONCTIONNEMENT	2 622 500,00
AE	2020	2369	31/12/2020	INDUSTRIES CREATIVES	80 000,00
AE	2020	2380	31/12/2020	AMBITION CULTURELLE CNC-ACC MESURE 9	107 400,00
AE	2020	2381	31/12/2020	MANIFESTATIONS INDUSTRIES CULTURELLES	172 600,00
AE	2020	2383	31/12/2020	AMBITION CULTURELLE FOND DE SOUTIEN MUSIQUES ACTUELLES CNV MESURE14	120 000,00
AE	2020	2382	31/12/2020	AMBITION CULTURELLE COM TV MESURE 9	350 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2020	BP n-1	BP 2020
INDUSTRIES CULTURELLES	Investissement	1 840 000,00	1 686 000,00	60 000,00	60 000,00
	Fonctionnement	3 309 430,00	3 438 650,00	80 000,00	80 000,00

En investissement, les aides à la création audiovisuelle sont maintenues à hauteur de 1,58 M€. Un soutien à l'équipement sera par ailleurs accordé à l'agence CICLIC-Centre-Val de Loire pour un montant de 0,036 M€ et 0,07 M€ de crédits d'investissement sont prévus au titre du CPER pour l'aide à la création numérique.

Concernant le fonctionnement, sur le plan des industries culturelles, l'intervention régionale se caractérise par des niveaux de coopération particulièrement importants avec les principaux opérateurs de l'Etat et ce, aussi bien dans les domaines du livre, de l'image, que des musiques actuelles. Pour mettre en œuvre ces conventions de coopération, la Région s'appuie en grande partie sur l'agence régionale CICLIC Centre Val de Loire à qui la Région entend attribuer en 2020 le même niveau de soutien (2,622 M€) qu'en 2019.

A noter que l'année 2020 devra être l'occasion de travailler à l'élaboration d'une nouvelle convention de coopération entre l'Etat, la Région, CICLIC et le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC). Le contrat d'objectif et de moyens sera poursuivi avec les télévisions régionales à hauteur de 0,35 M€. La Région

poursuivra en 2020, son soutien aux festivals de dimension régionale dans les domaines du livre et du cinéma (0,17 M€).

Enfin, l'année 2020 verra aussi la mise en place des premières mesures de structuration des filières avec notamment le contrat de préfiguration de la filière Musiques Actuelles avec l'accompagnement de projets à hauteur de 0,12 M€ et des moyens pour la poursuite des travaux de la plateforme Métier Culture pour 0,07 M€.

AMENAGEMENT CULTUREL DU TERRITOIRE / PUBLIC

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2020
AP	2020	0006	31/12/2020	OPERATIONS DE DEVELOPPEMENT LOCAL	318 930,00
AE	2020	1609	31/12/2020	AMBITION CULTURELLE CONTRATS REGIONAUX PACT 2020	3 206 000,00
AE	2020	2364	31/12/2022	AUTRES OPERATIONS	386 700,00
AE	2020	2391	31/12/2020	AMBITION CULTURELLE RESEAUX PUBLICS ET HABITANTS MESURE 4	320 000,00
AE	2020	2384	31/12/2020	AGENCE DE DEVELOPPEMENT CULTUREL	100 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2020	BP n-1	BP 2020
AMENAGEMENT CULTUREL DU TERRITOIRE / PUBLIC	Investissement	196 000,00	232 346,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	4 420 444,00	4 338 570,00	0,00	0,00

L'année 2019 est la huitième année de mise en place du dispositif des Projets artistiques et culturels des territoires (« P.A.C.T. Région Centre »). Pour la poursuite du déploiement des P.A.C.T, une enveloppe de 3,206 M€ est ouverte en 2020. 72 P.A.C.T couvrant 992 communes et 1,3 millions d'habitants ont été soutenus en 2019 (ces aides représentant une augmentation de communes touchées par les manifestations de 8,24% entre 2018 et 2019).

Le soutien à l'appel à projets tourisme, culture et patrimoine et le soutien aux manifestations locales (plus d'une quarantaine de manifestations) viennent compléter le maillage culturel et artistique régional du territoire. La Région consacrera 0,154 M€ pour le financement de ces opérations.

Par ailleurs, au titre de sa politique des publics, la Région souhaite également apporter son soutien à des associations et structures artistiques accomplissant un travail atypique d'accompagnement auprès de publics empêchés (handicapés, personnes âgées, hospitalisées, administrations pénitentiaires...) et aux associations interdépartementales ou départementales œuvrant sur ce même champ d'action pour un total d'intervention de 0,49 M€. Ce montant intègre aussi les interventions de la Région au titre de ses aides consacrées aux publics et aux habitants.

Enfin, les opérations engagées dans le cadre des coopérations avec les départements de l'Indre (Musique et Théâtre au pays et animation musicale du territoire) et de Loir et Cher nécessiteront de mobiliser 0,286 M€.

POLITIQUE JEUNESSE ARTISTIQUE ET CULTURELLE

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2020	BP n-1	BP 2020
POLITIQUE JEUNESSE ARTISTIQUE ET CULTURELLE	Fonctionnement	1 821 599,00	1 425 331,00	0,00	0,00

L'intervention de la Région en matière d'éducation artistique repose en 2020 sur la volonté de contribuer à la sensibilisation des jeunes à la culture et à la diversification de leurs pratiques artistiques.

Ainsi, des dispositifs régionaux ou soutenus par la Région permettent de faire entrer l'art au sein des établissements scolaires (plus de 150 projets « Aux Arts, Lycéens et Apprentis ! » sont ainsi développés chaque année), ce sont 1,425 M€ qui seront accordés en 2020.

En effet, l'année 2020 verra la poursuite de la mise en œuvre de la nouvelle mesure Yep's intégrant des avantages culture pour les jeunes 15 à 25 ans pour un montant cumulé de 0,79 M€ (intégrant les opérations de communication).

Aussi, les autres mesures de soutien à l'Education Artistique et Culturelle (lycéens et théâtre contemporain, la Fabrique Opéra...) seront poursuivies en 2020 pour un montant de 0,21 M€.

PATRIMOINE CULTUREL

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2020
AP	2020	1317	31/12/2022	CHAUMONT COTEAU NORD TRAVAUX MISE EN SECURITE ET HYDRO-ECOLOGIE	500 000,00
AP	2020	1461	31/12/2022	CHAUMONT MAINTENANCE INVESTISSEMENT	700 000,00
AP	2020	1670	31/12/2022	CHAUMONT COMMANDE ARTISTIQUE	500 000,00
AE	2020	2395	31/12/2020	CHAUMONT FONCTIONNEMENT	2 250 000,00
AE	2020	2357	31/12/2020	ATELIER MUSEE DE L'IMPRIMERIE DE MALESHERBES	50 000,00
AE	2020	2396	31/12/2020	EXPOSITIONS ET MANIFESTATIONS MUSEES	55 000,00
AE	2020	2397	31/12/2020	RECHERCHE INVENTAIRE PARC NATUREL REGIONAL ET ASSOCIATION	137 500,00
AE	2020	2214	31/12/2020	FESTIVAL ARTS PLASTIQUES	227 000,00
AE	2020	2215	31/12/2020	FONDATION POUR LA MEMOIRE DE LA SHOAH	49 000,00
AP	2020	1463	31/12/2022	FRAM-FRAR-FRRAB	360 000,00
AP	2020	0793	31/12/2023	FONDATION DU PATRIMOINE	150 000,00
AP	2020	0880	31/12/2022	AIDES DIRECTES PARCS ET JARDINS	90 000,00
AP	2020	18229	31/12/2022	CD18 - FOND INCITATIF PATRIMOINE	225 000,00
AP	2020	2360	31/12/2020	RESTAURATION DES GRANDS ORGUES DE CHARTRES	100 000,00
AP	2020	37236	31/12/2022	CD37 - RESTAURATION DOMAINE DE CANDE	500 000,00
AE	2020	2212	31/12/2020	ASSOCIATION PARCS ET JARDINS	182 500,00
AP	2020	3004	31/12/2022	EQUIPEMENT TECHNIQUE INVENTAIRE	30 000,00
AE	2020	2213	31/12/2020	RECHERCHE INVENTAIRE CENTRE INTERNATIONAL DU VITRAIL	71 000,00
AE	2020	2365	31/12/2020	ARPR VALORISATION FORMATION	26 500,00
AE	2020	2366	31/12/2021	BOURSE RECHERCHE INVENTAIRE	40 000,00
AE	2020	2398	31/12/2020	VALORISATION SCIENTIFIQUE INVENTAIRE	82 500,00
AE	2020	2399	31/12/2020	ASSOCIATION PERSONNELS SCIENTIFIQUES MUSEES REGIONAUX	30 000,00

Les autorisations de programme suivantes ont été créées pour répondre à des projets nouveaux de restauration d'édifices patrimoniaux :

- AP 2020-1317 : Chaumont- Coteau Nord Travaux de mise en sécurité et hydroécologie : 0,5 M€,
- AP 2020-2360 : Restauration des Grandes Orgues de la Cathédrale de Chartres : 0,1 M€,
- AP 2020-37236 : restauration du Domaine de Candé : 0,5 M€ (avenant n°1 Convention Région Département 37),
- AP 2020-18229 : CD 18 – Fonds incitatifs patrimoine : 0,225 M€ (avenant Convention Région Département 18)

Les Autorisations d'Engagement suivantes ont été créées pour accompagner de nouveaux projets :

- AE 2020-2357 : Atelier Musée de l'imprimerie de Malesherbes : 0,05 M€,
- AE 2020-2366 : Bourse de recherche Inventaire : 0,04 M€.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2020	BP n-1	BP 2020
PATRIMOINE CULTUREL	Investissement	5 730 500,00	5 475 654,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	3 353 536,00	3 186 450,00	1 000,00	1 000,00

La Région Centre Val-de-Loire conforte son engagement dans le cadre du programme de développement du domaine régional de Chaumont-sur-Loire. L'année 2020 sera marquée par la poursuite de deux chantiers d'envergure :

- Travaux de restauration de l'aile Est en vue de la création d'une galerie numérique contemporaine. 0,815 M€ sont inscrits au BP 2020 pour la suite du financement de ces travaux.
- Poursuite de la construction d'un hôtel sur le site de la ferme de Queneau. 1M€ de crédits de paiement sont inscrits pour cette opération en 2020.

Dans le cadre de l'avenant à la convention Région-Département d'Indre et Loire, la Région engage dès 2020 son soutien dans un nouveau monument de rayonnement régional : Candé pour 0,25 M€

L'engagement régional d'être présent sur 100 % du territoire se traduit dans le cadre des politiques liées au Patrimoine Culturel. En effet, la Région poursuit son engagement auprès de la Fondation du Patrimoine par le financement de deux fonds destinés à la restauration et à la mise en valeur de patrimoine de proximité.

L'intervention de la Région au titre du patrimoine représentera pour 2020, plus de 60% de ses investissements.

Dans le cadre du Projet d'Optimisation des Systèmes d'Information (POSI), 30 000 € sont programmés pour les projets relatifs à l'évolution des Systèmes d'Information Culture (autorisation de programme 2017-2197) pour de nouveaux développements sur « GERTRUDE », la solution inter-régionale de gestion de l'inventaire du patrimoine

En fonctionnement, la contribution au domaine régional de Chaumont-sur-Loire est portée à hauteur de 2,25 M€. L'intervention au titre des parcs et jardins est portée à 0,182 M€, celle consacrée à la fondation pour la Shoah à 0,049 M€, cette contribution étant complétée par des soutiens au titre du dispositif CAP'Asso.

La valorisation scientifique de l'inventaire du patrimoine sera poursuivie pour un montant de 0,082 M€, ainsi que les partenariats en matière de recherche et de valorisation pour 0,400 M€, les soutiens aux expositions et festivals le seront pour 0,282 M€.

500EME ANNIVERSAIRE DE LA RENAISSANCE

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2020
AE	2020	1387	31/12/2020	RENAISSANCES EN CENTRE VAL-DE LOIRE	1 000 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2020	BP n-1	BP 2020
500EME ANNIVERSAIRE DE LA RENAISSANCE	Fonctionnement	2 000 000,00	1 209 702,00	0,00	0,00

Lancée en 2017 du conseil régional, la dynamique touristique et culturelle inspirée de l'esprit de la Renaissance avait pour objectif, pendant 5 ans, de créer un élan régional, sans précédent, pour le développement et le rayonnement de notre territoire.

Fédérant de très nombreux territoires, énergies et compétences, cette démarche collective unique à l'échelle d'une région, porte l'ambition de construire un ensemble de manifestations et d'actions nationales et internationales valorisant les richesses de notre région, tourné vers l'avenir, la créativité, le développement responsable, et portant des valeurs fortes d'universalité, d'humanisme et de progrès.

La réussite exceptionnelle de l'édition 2019 à travers les « 500 ans de la Renaissance » a démontré la force de la dynamique collective. Elle a révélé nos différentes richesses autour des éléments emblématiques de la Renaissance, portés notamment par Léonard de Vinci, que sont le patrimoine, la culture et les sciences, mais aussi les femmes et les hommes qui y contribuent ou ont marqué notre région.

Source de créativité et d'émulation, cet évènement exigeant et populaire a favorisé l'émergence de nombreuses collaborations et généré d'importantes retombées notamment économiques. Elle a donné à notre Région un nouveau visage, une identité et une attractivité renouvelée. Cette réussite partagée nous invite à poursuivre et amplifier cette dynamique exceptionnelle, dans l'esprit de l'effervescence des Renaissances, en tissant les liens entre le passé et l'avenir, en s'ouvrant au monde et en imaginant celui de demain.

Face aux défis de notre époque, nous vous proposons d'inventer les Nouvelles Renaissances, et de dessiner au cours des prochaines années les contours d'une programmation révélant une Région responsable, innovante et accueillante.

2020 sera ainsi l'édition des Nouvelles Renaissances teintées d'un coup de projecteur sur la gastronomie. La Région Centre-Val-de-Loire a en effet été retenue par le Ministère des Affaires Etrangères pour être la Région Goût de France/Good France. L'édition des nouvelles Renaissances 2020 sera donc assise sur les thématiques déjà présentes en 2019 (histoire, patrimoine, arts et sciences) enrichies de la thématique de la gastronomie. A noter que 2020 sera aussi marquée par les 20 ans de l'inscription de la Loire au patrimoine Mondial de l'Unesco. Cet anniversaire trouvera sa place dans la dimension historique et patrimoniale de la proposition 2020.

SPORTS DE HAUT NIVEAU

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2020
AE	2020	1342	31/12/2020	CLUBS ELITE 2020-2021	613 000,00
AE	2020	1487	31/12/2020	SPORTS : PARTENARIATS	1 114 900,00
AE	2020	2327	31/12/2020	POLES ESPOIRS	411 000,00

Une autorisation d'engagement "Clubs Elite 2020-2021" est créée pour une durée de 2 ans pour un montant de 613 000 €. Elle permettra de prendre en charge la saison 2020-2021 des grands clubs sportifs.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2020	BP n-1	BP 2020
SPORTS DE HAUT NIVEAU	Fonctionnement	2 274 225,00	2 363 900,00	0,00	0,00

L'intervention du Conseil régional en faveur du sport de haut niveau s'appuie sur quatre piliers.

Le premier porte sur le soutien sportif de haut niveau et à fort potentiel, la Région entend ici jouer un rôle d'accompagnement afin de permettre l'émergence de futurs compétiteurs. Pour cela, elle accorde une aide directe aux athlètes pour lequel elle consacre un budget de 0,1 M€.

Le second pilier concerne le soutien aux pôles espoirs, pour la Région il est important en effet d'accompagner ces structures qui garantissent un suivi personnalisé et particulièrement adapté à la mise en œuvre pour ces jeunes athlètes de leurs parcours sportifs et éducatifs. Au titre de son soutien au sport de haut niveau, la Région est amenée à accompagner individuellement de jeunes sportifs à fort potentiel, mais également les structures qui les accueillent.

Ce soutien se caractérise aussi dans le cadre de la mise en place d'un troisième dispositif consacré aux parcours de l'excellence sportive territoriale qui contribuent à l'élaboration des filières d'accès au haut niveau pour chacune des disciplines. Ce sont 0,411 M€ qui seront consacrés en 2020 à la mise en place des soutiens accordés au pôles espoirs.

En outre, l'action régionale est complétée par un engagement très significatif en faveur des clubs de haut niveau, la collectivité consacre au titre des missions d'intérêt général 1,199 M€, ce soutien est par ailleurs complété par des interventions au titre de la communication pour un montant de 0,613 M€. Ce sont ainsi une quarantaine de clubs, dans un grand nombre de disciplines, qui bénéficient du soutien du Conseil régional pour leur permettre d'évoluer au plus haut niveau.

Il convient de préciser que les interventions de notre collectivité ne se limitent pas pour ces clubs à ces interventions directes. En effet, pour les structures associatives, des aides au titre du dispositif CAP'ASSO peuvent être mobilisées afin de renforcer leurs actions en matière d'encadrement et de formation des jeunes. Le Conseil régional est aussi mobilisé en matière d'investissement pour que ces clubs puissent évoluer dans de parfaites conditions, notre collectivité est intervenue de façon massive dans le cadre de projets de réhabilitation d'équipements sportifs. Ce sont près de 25 M€ qui ont ainsi été engagés par notre collectivité au titre de l'investissement pour ce type d'équipement.

Enfin, la Région a souhaité apporter une aide exceptionnelle (0,04 M€) aux athlètes de la région « qualifiables » / « médaillables » pour les Jeux de Tokyo en 2020, selon une liste

fournie par le ministère des Sports et les Fédérations. Ainsi, après les aides exceptionnelles attribuées aux 6 premiers athlètes de la région en novembre 2019, la Région s'engage à attribuer des aides aux athlètes de la région « qualifiables » pour les Jeux olympiques et paralympiques de Tokyo, au regard de leurs performances et au fur et à mesure des sélections et qualifications organisées jusqu'en juin 2020.

PRATIQUES SPORTIVES

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2020
AE	2020	2329	31/12/2020	MANIFESTATIONS SPORTIVES	785 000,00
AP	2020	0458	31/12/2020	AIDE A L'EQUIPEMENT DES CLUBS	1 000 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2020	BP n-1	BP 2020
PRATIQUES SPORTIVES	Investissement	880 000,00	940 366,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	1 575 775,00	1 486 900,00	0,00	0,00

Le sport pour tous constitue le deuxième axe sur lequel notre collectivité a souhaité s'engager auprès des clubs, de leurs ligues et plus généralement des associations qui favorisent la pratique sportive sur notre territoire. Ainsi, l'intervention régionale en direction du développement et la structuration des pratiques sportives fédérales contribue au développement d'une offre sportive de qualité. Elle contribue à une répartition équilibrée et diversifiée sur l'ensemble du territoire régional et de ce fait à un meilleur accès de tous à la pratique sportive. Ici encore, la Région est particulièrement attentive à ce que les équipements, sur lesquels elle est appelée à intervenir en matière de financement, puissent être utilisés par les clubs de façon optimale. L'emploi associatif occupe une place particulièrement importante puisque ce sont plus de 30 % des crédits accordés par notre collectivité à ce dispositif emblématique qui sont fléchés vers le secteur du sport. Nous savons l'importance des structures associatives, c'est la raison pour laquelle l'engagement de la collectivité en matière d'emploi reste un des piliers de l'action en faveur du sport pour tous en 2020.

Au titre de la politique sportive, ce sont quatre dispositifs spécifiques qui continueront en 2020 d'être mis en œuvre :

- le soutien à l'équipement des associations sportives ;
- le soutien aux manifestations ;
- les plans de développement des ligues ;
- le soutien au Comité Régional Olympique et Sportif (CROS).

Les associations ont besoin de matériel sportif et de véhicules afin d'assurer la mise en œuvre de leur activité. Si les matériels sont souvent des éléments incontournables pour la pratique sportive, les véhicules permettent d'assurer le transport des jeunes vers les lieux de pratique, ou leur accompagnement en compétition. Ils peuvent également permettre aux cadres et entraîneurs de déplacer les matériels sur différents sites d'entraînement. Afin de soutenir les associations dans cette démarche, il est prévu une autorisation de programme de 1 M€ et des crédits de paiement à hauteur de 0,94 M€.

Précision que dans ce cadre, le Conseil régional veillera à accompagner de façon prioritaire les ligues et clubs qui s'engageront dans le cadre d'une démarche concertée visant à mutualiser les moyens ceci afin de s'inscrire dans le cadre de la démarche souhaitée par notre collectivité en matière de développement durable.

Concernant les crédits proposés en fonctionnement, la Région mobilisera 0,785 M€ pour le soutien aux manifestations sportives permettant d'assurer toute l'année sur l'ensemble du territoire la mise en œuvre d'opérations qui contribuent à la promotion du sport et à ses valeurs.

Aussi, la Région est soucieuse de développer une offre sportive aussi équilibrée que diversifiée sur l'ensemble de son territoire ; elle souhaite également faciliter l'accès à une pratique sportive notamment pour les plus jeunes (- de 25 ans), en territoire rural et urbain. L'objectif est de prendre en compte et de soutenir la diversité des projets et les particularités sportives et territoriales exprimées par les ligues ou Comités régionaux et le mouvement sportif.

Une nouvelle génération de convention a fait l'objet d'une information auprès de ligues avec lesquelles la Région n'avait pas jusqu'alors établi de coopération.

Une autorisation d'engagement de quatre ans pour un montant de 2,4 M€ a été votée en 2017. En 2020, 0,576 M€ de CP seront nécessaires pour prendre en compte les actions des 44 ligues retenues dans le cadre de la contractualisation.

Enfin, le Comité Régional Olympique et Sportif (CROS) fédère le mouvement sportif régional. Il est de ce fait l'interlocuteur privilégié de la Région. Dans le cadre de cette coopération et afin de permettre au CROS de mettre en œuvre son programme d'activité, une dotation de 0,125 M€ est prévue au budget régional. L'année 2020 sera par ailleurs l'occasion pour le conseil régional et le CROS d'établir une nouvelle convention d'objectifs et de moyens.

INSTALLATIONS SPORTIVES

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2020
AP	2020	2330	31/12/2020	RESTRUCTURATION INSTALLATIONS SPORTIVES BLOIS	140 000,00

Dans le cadre de ses interventions antérieures et alors que ses soutiens sont désormais fort logiquement portés dans le cadre de ses contractualisations avec les territoires, la Région souhaite accompagner la restructuration d'une installation sportive à Blois portée par l'AAJB (Association Amicale de la Jeunesse Blésoise). Ce projet, différé dans sa réalisation, avait bénéficié en 2016 d'un soutien régional qui n'a pu être mobilisé. L'inscription de ce programme au budget 2020 et la création d'une AP de 140 000 €, doit permettre de contribuer à la finalisation du projet à hauteur des engagements pris par la Région en 2016.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2020	BP n-1	BP 2020
INSTALLATIONS SPORTIVES	Investissement	520 000,00	359 634,00	0,00	74 000,00
	Fonctionnement	50 000,00	49 200,00	0,00	0,00

Dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) mis en place pour le CREPS et qui a fait l'objet de l'ouverture d'une AP de 1,6 M€ en 2016, 0,359 M€ de crédits de paiement sont nécessaires, ils devront notamment permettre d'assurer un contrôle de l'ensemble des toitures terrasses, la réfection de sols, la remise en état de salles de bain pour les personnes à mobilité réduite et la mise en œuvre de travaux au sein du restaurant qui est particulièrement sollicité eu égard au taux d'utilisation de cet équipement.

Il est proposé par ailleurs d'inscrire 0,049 M€ de crédit de paiement en fonctionnement pour faire face aux travaux de maintenance du propriétaire de l'établissement.

Il est important de rappeler que le CREPS Centre-Val de Loire est labellisé dans le cadre de la constitution du grand INSEP et qu'à ce titre, il est essentiel que nous puissions maintenir cet équipement dans d'excellentes conditions opérationnelles afin de contribuer à renforcer encore son attractivité.

DEMOCRATIE PERMANENTE ET EGALITE

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2020	BP n-1	BP 2020
DEMOCRATIE PERMANENTE ET EGALITE	Fonctionnement	450 000,00	450 000,00	0,00	0,00

La Région a voté en avril 2018 son plan d'actions « faire vivre une démocratie permanente en Centre-Val de Loire ». Ce programme est dédié aux initiatives de démocratie permanente permettant de faire progresser l'association des habitants à l'élaboration des politiques publiques, notamment régionales, et de développer sur l'ensemble du territoire régional une culture de la participation et de la citoyenneté active.

Voté en juin 2018, le plan régional égalité 2018-2021 portant sur l'égalité Femmes-Hommes, la lutte contre les discriminations et les exclusions, ainsi que le handicap s'inscrit dans ce cadre et vise à soutenir les actions en faveur de l'égalité.

En 2020, les travaux du CRJ se poursuivront notamment en articulation avec les orientations de la politique jeunesse de la Région.

EUROPE

LES ORIENTATIONS 2020

2020 marquera une année importante pour la gestion des fonds européens par notre collectivité. Elle sera d'abord l'occasion de poursuivre la montée en puissance de la consommation des crédits de l'actuelle programmation.

Soutien aux programmes de recherche, à l'innovation, au développement des PME, intervention pour le déploiement du numérique, la rénovation des logements, pour la qualification et la formation des jeunes, les enjeux sont nombreux et les programmes que nous avons mis en place trouvent leur rythme de croisière.

2019 fut marquée par une importante révision de notre programme opérationnel FEDER, avec notamment le redéploiement des crédits alloués à la réouverture de la ligne Orléans-Châteauneuf.

Ces crédits disponibles permettent, entre autres, de soutenir le secteur de la transition écologique en confortant les mesures déjà ouvertes depuis le début de la programmation comme par exemple le soutien à la rénovation énergétique des bâtiments, mais aussi pour de nouveaux programmes : la filière hydrogène en lien avec les enjeux de mobilité et la gestion des déchets en lien avec notre PRGPD.

Cette révision nous a permis de repenser le phasage des crédits et de viser 100% de consommation des enveloppes à l'horizon 2022. Cela vaut pour les PO FEDER/FSE/IEJ, le PO FEADER, mais aussi le POI Loire.

2020 sera également rythmée par les enjeux de préparation des programmes opérationnels pour la période de 2021 à 2027. Ce sera l'occasion pour notre collectivité, en qualité d'autorité de gestion, de construire les futures maquettes de programmes européens qui devront répondre aux défis de notre époque.

Le travail partenarial effectué jusqu'ici avec les acteurs du territoire se poursuivra et nous porterons un haut niveau d'ambition pour répondre aux enjeux de transitions économiques, écologiques, agricoles et numériques, tout en continuant à accompagner les projets des territoires, avec une grande proximité.

LES DONNÉES FINANCIÈRES GLOBALES DU BUDGET EUROPE

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET / OU D'ENGAGEMENT CRÉÉES OU MODIFIÉES AU BP

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme		
Autorisations d'engagement		- 8 000,00

CRÉDITS DE PAIEMENT

EUROPE	DEPENSES		RECETTES	
	BP n-1	BP 2020	BP n-1	BP 2020
Investissement	50 717 000,00	66 066 500,00	58 497 000,00	77 550 000,00
Fonctionnement	57 526 900,00	48 284 000,00	74 462 100,00	61 141 000,00

DÉTAIL PAR PROGRAMME

PROGRAMMATION 2014-2020 (PCE)

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2020	BP n-1	BP 2020
PROGRAMMATION 2014-2020 (PCE)	Investissement	18 067 000,00	19 666 500,00	25 847 000,00	28 505 000,00
	Fonctionnement	35 686 900,00	25 200 000,00	37 749 000,00	27 341 000,00

Les crédits de paiement proposés s'appuient, d'une part sur le calendrier de paiement des opérations d'ores et déjà engagées au titre des Programmes Opérationnels (PO) Interrégional Loire et Régional Centre-Val de Loire, et d'autre part sur une revue de projets qui fait suite à la modification de la maquette financière validée à l'occasion de la décision modificative n°2 de l'exercice 2019. Les montants intègrent les dossiers devant faire l'objet de demandes de paiement (acomptes et soldes) ainsi que le versement des avances conformément au dispositif mis en place depuis 2019 sur certaines actions des PO.

Avec 25,2 M€ en fonctionnement, la Région pourra répondre aux engagements financiers pris pour soutenir l'accompagnement des entreprises innovantes (2,5 M€) et poursuivre la mise en œuvre de politique à destination de publics spécifiques (2,43 M€ sur l'apprentissage et 11 M€ pour la formation professionnelle).

En investissement, les crédits de paiement s'établissent à près de 19,7 M€ et permettront de soutenir notamment les infrastructures Très Haut Débit (4,9 M€), le soutien à la recherche (6,75 M€) et les actions en faveur de l'efficacité énergétique (3,55 M€).

Les recettes en fonctionnement (27,341 M€) et en investissement (28,505 M€) correspondent aux remboursements attendus de la Commission Européenne dans le cadre des appels de fonds qui seront réalisés sur les deux PO.

PROGRAMMATION 2014-2020 PDR FEADER

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2020	BP n-1	BP 2020
PROGRAMMATION 2014-2020 PDR FEADER	Investissement	32 650 000,00	46 300 000,00	32 650 000,00	46 300 000,00
	Fonctionnement	20 500 000,00	21 800 000,00	20 500 000,00	21 800 000,00

Ce programme, créé à partir de l'exercice 2019, permet d'identifier les mouvements comptables à intégrer dans le budget de la collectivité dans le cadre de la gestion du FEADER mis en œuvre à travers le Programme de Développement Rural (PDR). Il s'agit ici de prendre en compte l'arrêté comptable de l'Agence de Service et de Paiement (ASP) qui sera transmis en fin d'année et d'inscrire en dépenses et en recettes les montants relatifs à la gestion financière du PDR Centre-Val de Loire. A ce titre le budget primitif prévoit les crédits de paiements suivants :

- 46,3 M€ en dépenses comme en recettes au titre de la section d'investissement.
- 21,8 M€ en dépenses comme en recettes au titre de la section fonctionnement.

SOUTIEN AUX ACTEURS REGIONAUX

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BP	Ajustement BP
AE	2016	1371	31/12/2020	MOBILITE EUROPEENNE	150 000,00	-8 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2020	BP n-1	BP 2020
SOUTIEN AUX ACTEURS REGIONAUX	Fonctionnement	212 500,00	234 000,00	0,00	0,00

Les crédits proposés prennent en compte la première année de déploiement du dispositif d'accompagnement au montage de projets européens (50 000 €) et la poursuite du programme INTERREG ENERGIE (55 000 €). Sur les autres programmes budgétaires, les crédits de paiement sollicités sont proches du niveau de 2019. Au final, les crédits de paiement demandés s'établissent à 0,234 M€ en fonctionnement.

ASSISTANCE TECHNIQUE

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2020	BP n-1	BP 2020
ASSISTANCE TECHNIQUE	Investissement	0,00	100 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	1 127 500,00	1 050 000,00	0,00	0,00

Le Programme comprend les dépenses réalisées au titre de l'assistance technique par la Région. Il s'agit des dépenses nécessaires à la mise en œuvre des programmes européens (communication, évaluations réglementaires, prestations externes...) et qui sont pilotées par la Direction Europe et Internationale.

Ces dépenses font l'objet d'une prise en charge au titre du FEDER, du FSE ou du FEADER à hauteur de 50 %. Ces recettes sont valorisées dans le programme « *Programmation 2014-2020 (Région bénéficiaire final)* ».

PROGRAMMATION 2014-2020 (Région Bénéficiaire final)

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2020	BP n-1	BP 2020
PROGRAMMATION 2014-2020 (RBF)	Investissement	0,00	0,00	0,00	2 745 000,00
	Fonctionnement	0,00	0,00	16 213 100,00	12 000 000,00

Les recettes attendues au titre du programme « Région Bénéficiaire Final » sont déterminées à partir du niveau de dépenses proposé dans le présent budget sur le Programme « *Programmation 2014-2020* » (PCE).

Elles concernent en premier lieu les lignes budgétaires où la Région est bénéficiaire final des aides européennes sur des politiques mises en œuvre par la collectivité, principalement la formation professionnelle (9,928 M€) mais aussi l'apprentissage, le Service Public Régional d'Orientation (SPRO) ou encore les lycées (2,745 M€ en investissement). Le programme intègre également les recettes liées aux dépenses d'assistance technique (AP et AE) pour lesquelles les FESI participent à hauteur de 50 %.

B - OPTIMISATION DES RESSOURCES

LES DONNÉES FINANCIÈRES GLOBALES DU BUDGET **OPTIMISATION DES RESSOURCES**

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET / OU D'ENGAGEMENT CRÉÉES OU MODIFIÉES AU BP

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	3 000 000,00	
Autorisations d'engagement	1 000 000,00	301 500,00

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET / OU D'ENGAGEMENT CLOTUREES ET / OU NETTOYEES (détail des enveloppes en annexes dans la partie Décisionnelle)

	MODIFICATIONS
Autorisations d'engagement	-110 146,74

CRÉDITS DE PAIEMENT

	DEPENSES		RECETTES	
	BP n-1	BP 2020	BP n-1	BP 2020
OPTIMISATION DES RESSOURCES				
Investissement	95 156 400,00	68 399 000,00	168 865 661,00	146 050 000,00
Fonctionnement	211 609 151,00	207 937 022,00	1 083 136 355,00	1 005 905 000,00

COMMUNICATION

COMMUNICATION

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2020	BP n-1	BP 2020
COMMUNICATION	Fonctionnement	4 000 000,00	4 000 000,00	0,00	0,00

En 2020, la communication de la collectivité doit accompagner des compétences qui s'installent et nécessitent un lien toujours plus étroit avec les habitants de la région, usagers des services que la collectivité organise.

Les grands axes de communication mis en avant par la stratégie de communication pluri-annuelle sont l'innovation et le développement des entreprises au service de l'emploi, la formation tout au long de la vie et l'épanouissement des jeunes, des salariés et des demandeurs d'emploi, l'aménagement équilibré des territoires et l'égalité des chances, la mise en lumière d'un patrimoine naturel, culturel, historique exceptionnel.

Les actions de communication sont programmées afin de permettre l'information des citoyens et l'accompagnement des politiques de développement des territoires.

Plus spécifiquement, 2020 sera marquée, pour la communication, par l'accompagnement de la nouvelle compétence sur l'orientation et l'information sur les métiers et le déploiement du Plan Investissement dans les compétences..

Cette nouvelle mission nécessite une approche orientée vers le bénéficiaire : le déploiement d'outils ludiques et attractifs pour appréhender les métiers d'aujourd'hui et de demain.

des campagnes de communication, une présence d'information dans les salons de l'emploi, et des opérations spéciales menées auprès des publics concernés pour les informer des formations qui leur sont accessibles. Les salons de l'orientation se développent au-delà de la formation initiale pour proposer un espace dédié à l'orientation et la formation tout au long de la vie.

Le rôle de l'orientation dans l'épanouissement des citoyens et le choix de leur parcours professionnel justifie une approche suivie et des campagnes de sensibilisation tout au long de l'année.

Après le succès de l'année d'anniversaire des 500 ans de la Renaissance en 2019, est renouvelé pour 2020 et les années suivantes le principe d'une saison culturelle et touristique commune aux acteurs du territoire, mettant en lumière les trésors de notre région et une programmation foisonnante. La Communication accompagnera cette saison, via une communication ombrelle valorisant l'ensemble du territoire en région, au national et à l'international..

En 2020, la région Centre-Val de Loire est région à l'honneur de l'opération Goût de France, permettant la valorisation à l'international de la qualité de notre gastronomie et de nos produits, et renforçant ainsi nos atouts touristiques. La Communication accompagne la mise en valeur de la gastronomie régionale : réalisation de vidéos, visuels de communication, etc.. A noter que cette année sera lancée une stratégie de communication autour de l'alimentation : qualité des productions, circuits courts, qualité de la restauration collective, etc.

La communication accompagne également la COP régionale et ses suites, la mobilisation et la sensibilisation de la population aux enjeux environnementaux, à la maîtrise de l'énergie et la réduction des gaz à effet de serre.

Se poursuit également le développement du portail Yep's portant les dispositifs « Jeunesse » de la collectivité, des contenus rédactionnels d'information et des outils de dialogue avec les 15-25 ans. Une campagne de communication accompagne cette montée en puissance pour informer les jeunes de leurs droits.

Le développement de la marque de transports Rémi vers un positionnement multimodal doit également s'accompagner d'information aux voyageurs et d'évolution du site internet portail des transports.

Plus généralement, la communication accompagne les différentes compétences régionales via l'ensemble de ses outils, afin de faire connaître au grand public ou à des populations ciblées les dispositifs du Conseil régional. : supports écrits et numériques internes, achats d'espaces et grandes campagnes de communication multi-supports (affichage, presse écrite, internet, street-marketing, événementiels), mise en place de signalétique et de visibilité, présence dans les événements, développement des outils numériques et des relations presse, outils d'animation mis à la disposition des acteurs locaux, dans tous les territoires, comme le car podium.

Sur le plan événementiel, la Communication organise la présence visible de la Région lors des grands rendez-vous populaires, via la signalétique mise en place, la distribution d'objets publicitaires, les relations publiques, et l'accueil lors de manifestations dont elle est partenaire.

A ce titre, on peut citer parmi les principales opérations prévues en 2020 :

- La présence appuyée sur les salons de l'emploi : « 2000 emplois, 2000 sourires » à Orléans, Châteauroux, et de nouvelles initiatives dans les principales villes de la Région, les Rendez-Vous Compétences Emplois.
- La présence sur de grands salons : les Artisanales de Chartres, le Salon de l'agriculture à Paris.
- Les forums de l'orientation organisés dans les grandes villes de la région entre décembre 2019 et mars 2020.

- Les festivals et manifestations culturelles de la Région : Fêtes Musicales de Touraine, le Printemps de Bourges, les Nuits de Sologne, Terre du Son, les Rendez-vous de l'Histoire, Les Assises du Journalisme.
- Les Echappées à Vélo seront reconduites pendant l'été
- Les partenariats avec les grands clubs sportifs de la région avec une attention particulière aux clubs élite féminins.
- Les grands événements sportifs nationaux et internationaux : Open de tennis d'Orléans, 10/20 km de Tours et Marathon de Touraine, Coupe du Monde de Sabre, Paris-Bourges, Roue Tourangelle, les Jeux nationaux de l'entreprise
- La saison des animations Nature, le Mois des Parcs, la Semaine des Rivières

A noter enfin la forte dynamique autour des jeux à Paris en 2024. La communication accompagne la mobilisation des acteurs pour attirer vers notre région les sportifs et fédérations internationales. De nombreux outils de promotion sont envisagés : vidéos, plaquettes d'information, objets promotionnels

Le plan de communication reflète une ambition forte en matière d'accompagnement des politiques régionales et des initiatives des acteurs du territoire, mais aussi la volonté d'informer chaque citoyen sur ses droits et les dispositifs proposés par la Région afin de faciliter sa vie quotidienne.

Figurent dans le programme « communication » les crédits nécessaires au financement de ces opérations lorsqu'ils n'ont pas été prévus dans les programmes relatifs aux politiques publiques concernées.

MOYENS GÉNÉRAUX DE L'ADMINISTRATION

BATIMENTS MATERIEL ET MOBILIER

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2020
AP	2020	2305	31/12/2022	MODERNISATION DU RESEAU DE CABLAGE INFORMATIQUE	1 200 000,00
AP	2020	2192	31/12/2021	CONSTRUCTION D'UN BATIMENT ADMINISTRATIF DANS LE CHER (18)	800 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2020	BP n-1	BP 2020
BATIMENTS MATERIEL ET MOBILIER	Investissement	662 400,00	2 195 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	4 109 300,00	3 996 300,00	0,00	0,00

En matière d'investissement et dans le cadre de l'autorisation de programme en cours, 1,575 M€ de crédits de paiement seront nécessaires en 2020 afin de mener à bien différentes opérations de rénovation ou de modernisation du patrimoine administratif de la collectivité.

Dans ce cadre, l'AP « création de coworking et de convivialité » ouverte en 2019 sera mobilisée afin d'offrir aux agents du Conseil régional des conditions de travail et de vivre ensemble en adéquation avec leurs attentes en la matière.

Il est proposé également la création d'une nouvelle AP pour la construction, d'ici à la fin de l'année 2021, d'un nouveau bâtiment administratif à Bourges dans le Cher, en lieu et place de celui accueillant actuellement les équipes régionales de l'EMOP 18, sur un terrain propriété de la collectivité.

Par ailleurs, l'année 2020 permettra d'engager une étude de mise en accessibilité « personnes à mobilité réduite » de l'hémicycle et un audit sureté du patrimoine administratif de la collectivité.

Enfin, dans le cadre de la COP 21 Régionale, une étude de faisabilité pour développer la production d'énergies renouvelables via le patrimoine administratif de la collectivité sera conduite.

Il est demandé la création d'une nouvelle AP « Modernisation du câblage informatique » sur 3 ans au titre des investissements pour le renouvellement de nos infrastructures passives (fibres optiques et câbles informatiques dans les bâtiments) d'un montant de 1,2 M€ avec 0,6 M€ de crédits de paiement pour 2020.

En fonctionnement, les crédits inscrits couvrent les dépenses de nettoyage et gardiennage des locaux, les assurances de l'ensemble des bâtiments régionaux et des expositions, la réalisation des travaux d'entretien des bâtiments, de location et de maintenance de matériel ainsi que la prise en charge des dépenses liées aux loyers et charges, fluides, entretien des terrains et vérifications annuelles de sécurité des locaux et du matériel.

SYSTÈMES D'INFORMATION

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2020	BP n-1	BP 2020
SYSTEMES D'INFORMATION	Investissement	4 179 000,00	2 833 500,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	2 948 700,00	3 370 000,00	0,00	0,00

Un montant de crédits de 4,7 M€ est inscrit au titre des investissements pour la prise en charge des dépenses relatives au Plan d'Optimisation des Systèmes d'Information 2017-2021, dont 2,78 M€ au titre des moyens généraux de l'administration.

- 1 820 000 € pour les projets relatifs à l'évolution des Systèmes d'Information au bénéfice des territoires et de ses habitants et d'une e-administration régionale performante et notamment :
 - La refonte du portail « nos aides en ligne » et le développement d'une solution de gestion des aides européennes FEADER en vue de la programmation 2021-2027 ;
 - L'acquisition d'une solution de Gestion de la Relation Usagers (GRU)
 - la poursuite du projet « ensemble.CVL » d'évolution de l'environnement de travail numérique des agents du siège et des lycées (renouvellement des PC fixes par des PC portables, nouveaux services pour les agents des lycées, équipement numérique des salles de réunions...)
 - l'informatisation des dispositifs « pass-crédation »
 - la mise en place des premiers flux pilotes de la Région vers le Système d'Archivage Electronique Mutualisé asal@e (RCVL-SAEM)
 - l'évolution des outils de pilotage (SI Décisionnel et SI Géographique) et les développements relatifs à la mise en place du PRPGD
- 1 010 000 € pour les projets relatifs à l'optimisation des services numériques et des infrastructures informatiques et de télécommunications en support aux projets d'évolution des Systèmes d'Information et plus particulièrement la refonte des infrastructures de virtualisation des serveurs, de stockage et de sauvegarde par une solution d'hyperconvergence.
- 3 500 € de crédits de paiement sont prévus pour le renouvellement du matériel informatique du CESER.

Au titre des dépenses de fonctionnement, 3,37 M€ permettront de prendre en charge les dépenses liées au maintien en condition opérationnelle des Systèmes d'Information :

Matériels

180 000 € sont prévus pour l'entretien et la maintenance des éléments d'infrastructure

Logiciels

1,65 M€ sont nécessaires à la location et la maintenance des logiciels auprès des éditeurs et des intégrateurs.

Prestations de services

1 M€ sont prévus au titre des prestations de services, notamment pour l'hébergement et l'infogérance des sites et applications à haute disponibilité (7j/7) et la prestation d'assistance informatique.

Télécommunications

300 000 € pour l'achat, la maintenance et les frais de télécommunications.

Reprographie

217 000 € au titre de la reprographie pour la location des copieurs et les frais d'impression.

CESER

23 000 € sont prévus pour les dépenses du CESER, principalement consacrées aux licences Office 365, à la location des copieurs et aux frais d'impression.

VEHICULES

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BP	Ajustement BP
AE	2017	1662	31/12/2020	ASSURANCE FLOTTE AUTOMOBILE	445 000,00	1 500,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2020	BP n-1	BP 2020
VEHICULES	Investissement	163 000,00	168 500,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	966 100,00	977 500,00	0,00	0,00

Une somme de 168 500 € est inscrite en investissement pour prendre en charge les dépenses liées au renouvellement des véhicules. Une analyse sur les typologies de déplacements des agents du siège permettra d'orienter la décision sur la pertinence ou non d'acquérir des véhicules hybrides.

Les autres dépenses (844 900€) concernent le fonctionnement courant du parc automobile et du car podium : entretien et réparations, carburant, frais d'autoroute, impôts et taxes.

Des crédits de paiement à hauteur de 116 500 € sont inscrits pour les assurances de la flotte automobile.

Un montant de crédits de 16 100 € en fonctionnement et de 40 000 € en investissement est inscrit pour les dépenses du CESER en la matière.

FRAIS D'ASSEMBLÉE

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2020	BP n-1	BP 2020
FRAIS D'ASSEMBLEE	Fonctionnement	5 918 100,00	5 641 400,00	0,00	0,00

Des crédits de paiement sont inscrits afin de prendre en charge les dépenses liées aux indemnités et aux frais de déplacement de l'ensemble des conseillers (4,166 M€). Ils couvriront par ailleurs les frais de représentations de l'Assemblée et de sténographie.

Les crédits affectés au fonctionnement des groupes d'élus (hors personnel) s'élèveront à 58 000 €.

Des crédits de paiement de 1,186 M€ sont en outre inscrits pour le CESER pour assurer les dépenses de même nature.

La formation des conseillers régionaux nécessite l'inscription de crédits de paiement à hauteur de 231 000 € par an.

FRAIS D'ADMINISTRATION

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2020	BP n-1	BP 2020
FRAIS D'ADMINISTRATION	Investissement	152 000,00	2 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	1 635 200,00	1 767 100,00	0,00	0,00

En investissement, des crédits sont inscrits (2 000 €) pour les dépôts de marque.

Les crédits affectés à ce programme concernent le fonctionnement courant de l'administration et plus particulièrement : l'achat de fournitures de bureau, de papier, de petit matériel, la documentation, les abonnements et les achats de données numériques, l'imprimerie et la reprographie, les frais d'affranchissement, les frais de réceptions, les frais de contentieux, les frais de publicité et les dépenses diverses. Ils couvrent également les cotisations aux associations dont la Région est membre.

Un crédit de 51 400 € est en outre prévu pour le CESER au titre de ces mêmes dépenses.

PILOTAGE ET DONNEES

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BP	Ajustement BP
AE	2016	1909	31/12/2021	PILOTAGE ET DONNEES	1 800 000,00	300 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2020	BP n-1	BP 2020
PILOTAGE ET DONNEES	Fonctionnement	334 000,00	284 000,00	0,00	0,00

Ce programme concerne la réalisation d'études pouvant porter sur tous les domaines d'intervention de la collectivité, permettant d'enrichir la connaissance du territoire régional et de nourrir l'élaboration et l'évaluation des politiques et des schémas.

En 2020, il s'agira notamment de poursuivre les chantiers engagés autour de la performance et du suivi du pilotage des politiques publiques portées par la Région. Ce secteur couvre aussi bien les schémas stratégiques tels que le SRADDET, les enjeux de collecte, de traitement et d'ouverture (Open data) de la donnée, ou encore de l'évaluation des politiques publiques.

MOYENS GENERAUX FINANCIERS

FISCALITÉ DIRECTE

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2020	BP n-1	BP 2020
FISCALITE DIRECTE	Fonctionnement	35 307 522,00	35 307 522,00	348 266 344,00	359 758 000,00

- **La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)**

Les Régions perçoivent désormais 50 % du produit total de la CVAE. Calculée en fonction de la valeur ajoutée produite par les entreprises, elle est due par les entreprises et les travailleurs indépendants au-delà d'un certain chiffre d'affaires. Cependant, son dynamisme n'est pas linéaire. Il demeure fortement dépendant :

- du type d'activités économiques implantées sur le territoire ainsi que de la stratégie des entreprises, des groupes et de leurs filiales ;
- de la logique de caisse de l'impôt collecté auprès des entreprises dont le mécanisme reporte de deux ans le dynamisme de la valeur ajoutée des entreprises.

Le produit de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises simulé par la DGFIP est estimé à 313,5 M€.

- **Les impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau (IFER)**

Les IFER relatives aux répartiteurs principaux de la boucle locale cuivre (télécommunications) et au matériel roulant utilisé sur le réseau ferré national pour les opérations de transport de voyageurs ont été affectées par la loi aux Régions. Le montant des IFER devrait s'élever à 31,5 M€ en 2020.

- **La péréquation des ressources régionales *post-tax* professionnelle**

Le mécanisme de péréquation des ressources régionales – auquel les Régions peuvent être bénéficiaires ou contributrices – consiste en une convergence vers la moyenne nationale des taux de croissance régionaux de l'ensemble des ressources issues de la réforme fiscale et perçues par les Régions (CVAE, IFER, DCRTP, FNGIR) depuis 2011. D'après les estimations réalisées à partir des ressources perçues par les Régions sur la période comprise entre 2011 et 2019, la Région Centre-Val de Loire devrait être bénéficiaire du mécanisme à hauteur de 11,8 M€.

- **Les attributions de compensation liées au transfert des compétences « transports interurbains et scolaires »**

Ces attributions compensent le différentiel entre les charges de transports interurbains et scolaires transférées des Départements à la Région et la CVAE transférée en contrepartie et sont désormais inscrites à chaque exercice dans le budget régional.

En définitive, le produit total attendu au titre de la fiscalité directe s'établit comme suit :

Fiscalité directe (en €)	BP 2019	BP 2020
CVAE (hors péréquation)	308 000 000	313 500 000
IFER	31 950 677	31 500 000
Péréquation des ressources	5 357 588	11 800 000
Attribution de compensation (au titre des transports)	2 958 079	2 958 000
TOTAL	348 266 344	359 758 000

FISCALITÉ INDIRECTE

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2020	BP n-1	BP 2020
FISCALITE INDIRECTE	Fonctionnement	0,00	0,00	485 967 370,00	401 369 000,00

- **La fraction régionale de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA)**

Compte tenu des prévisions d'évolution du produit de la TVA, le produit de la fraction régionale de la taxe sur la valeur ajoutée est estimé à 199,3 M€ pour 2020.

- **La taxe régionale sur les certificats d'immatriculation**

Elle est exigible dès lors que les certificats d'immatriculation sont délivrés à une personne ou à un établissement situés dans le ressort territorial de la Région Centre-Val de Loire. Conformément à la délibération de l'assemblée plénière régionale en date du 13 octobre 2016, le taux unitaire de la taxe régionale sur les certificats d'immatriculation est égal à 49,80 € par cheval fiscal. Lors de la séance du 17 octobre 2019, l'assemblée plénière régionale a délibéré en faveur de l'exonération à hauteur de 50 % des cartes grises pour les véhicules moins polluants. Le produit de la taxe régionale sur les certificats d'immatriculation devrait s'élever à 100,6 M€ sur la base d'une estimation de la progression de la base taxable égale à + 1,2 % tout en tenant compte de la baisse des recettes consécutive à la mise ne place de l'exonération précitée.

- **La taxe régionale sur les permis de conduire**

La taxe sur les permis de conduire est exigible sur tous les permis de conduire – à l'exception de ceux pour les motocyclettes de moins de 125 cm³ – délivrés dans le ressort territorial de la Région Centre-Val de Loire. Le tarif de la taxe régionale sur les permis de conduire égal à 0 € est maintenu pour la dix-huitième année consécutive.

- **TICPE – part modulation**

Cette fraction de la TICPE s'applique aux quantités de carburants vendues sur le territoire régional sur la base d'un barème national (1,77 euro par hectolitre pour les supercarburants et 1,15 euro par hectolitre pour le gazole), en substitution de l'ancienne modulation régionale du tarif de la TICPE. Son produit est attendu à hauteur de 30,3 M€ sur selon l'hypothèse d'une légère baisse de la consommation de carburants au cours de l'exercice 2020.

- **La majoration « Grenelle » du tarif de la TICPE**

L'ensemble des Régions françaises métropolitaines, à l'exception de la Corse et d'Auvergne-Rhône Alpes, appliquent la majoration « Grenelle » aux maxima autorisés pour le financement de leurs infrastructures de transport durable, ferroviaire et fluvial. Dans la délibération adoptée en assemblée plénière du 17 octobre 2019, la Région a décidé de ne pas modifier la majoration du tarif de la TICPE (0,73 euro par hectolitre pour les supercarburants et 1,35 euro par hectolitre pour le gazole) appliquée aux quantités de carburants vendues sur le territoire régional. Dans l'hypothèse d'une légère baisse de la consommation de carburants sur le territoire régional au cours de l'exercice 2020, le produit de la majoration « Grenelle » du tarif de la TICPE devrait atteindre 29,5 M€.

- **Les ressources « formation professionnelle »**

Des ressources fiscales se sont substituées à l'ancienne dotation générale de décentralisation « formation professionnelle ». Elles correspondent pour deux tiers au produit des frais de gestion perçus par l'Etat au titre de la CFE et de la CVAE et pour le dernier tiers à une fraction de tarif supplémentaire de la TICPE. Cette fraction s'applique aux quantités de carburants vendues sur l'ensemble du territoire national en 2012. L'ensemble de ces recettes est estimé à 36,7 M€ (+1,1 %) en 2020.

- **La compensation financière de l'Etat au titre des primes versées aux employeurs d'apprentis**

Outre la suppression de la ressource régionale pour l'apprentissage, la loi pour un nouvel avenir professionnel de 2018 retire également aux Régions le versement de la prime aux employeurs d'apprentis prévue à l'article L. 6243-1 du code du travail à compter du 1^{er} janvier 2019. Les Régions doivent cependant continuer de verser ces primes pour tous les contrats d'apprentissage signés avant 1^e janvier 2019. Comme en 2019, la Région attend de l'Etat la compensation des dépenses engagées à ce titre pour l'exercice 2020 soit 5 M€.

En définitive, le produit total attendu au titre de la fiscalité indirecte s'établit comme suit :

Fiscalité indirecte (en €)	BP 2019	BP 2020
Fraction régionale de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA)	188 762 624	199 269 000
Taxe sur les certificats d'immatriculation	102 688 997	100 600 000
Taxe sur les permis de conduire	-	-
Ancienne modulation régionale de la TICPE	31 103 977	30 300 000
Majoration « Grenelle » de la TICPE	30 376 390	29 500 000
Frais de gestion (TH, CFE, CVAE)	25 359 039	25 600 000
TICPE « formation professionnelle »	11 136 343	11 100 000
Ressource régionale pour l'apprentissage – Taxe d'apprentissage	74 317 000	
Ressource régionale pour l'apprentissage – TICPE	6 443 000	
TICPE au titre des primes versées aux employeurs d'apprentis	15 780 000	5 000 000
TOTAL	485 967 370	401 369 000

PARTICIPATIONS, DOTATIONS ETAT

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2020	BP n-1	BP 2020
PARTICIPATIONS/DOTATIONS ETAT	Investissement	0,00	0,00	35 685 661,00	47 810 000,00
	Fonctionnement	0,00	0,00	245 455 641,00	241 331 000,00

Les dotations de fonctionnement

- **TICPE – part compensation**

Le montant de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques « compensation » correspond à la compensation financière par l'Etat des transferts de compétences intervenus depuis 2005. Il est revu chaque année en fonction des nouveaux transferts intervenus. Le produit total de la part « compensation » de la TICPE devrait être stable et s'élever à 126,2 M€.

- **Contribution TET**

La Région Centre-Val de Loire a signé un protocole d'accord avec l'Etat le 19 janvier 2017 afin d'assurer la gouvernance des trains d'équilibre du territoire (TET) des lignes Paris-Orléans-Tours, Paris-Bourges-Montluçon et Paris-Montargis-Nevers à compter du 1^{er} janvier 2018. Outre le financement du renouvellement du matériel roulant ou de la construction d'un centre de maintenance, l'Etat s'est engagé à subventionner le déficit d'exploitation de ces lignes de manière dégressive sur la base de montants forfaitaires annuels non actualisables. Sur la base de l'article 4 du protocole d'accord signé avec l'Etat, le montant de la participation financière de l'Etat devrait être égal à 39,2 M€ en 2020, première année de mise en œuvre de la dégressivité de cette contribution.

- **La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)**

La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle avait pour objectif de compenser les collectivités perdantes sur la base des recettes perçues en 2010. Depuis 2017, cette dotation est réduite chaque année dans des proportions importantes. Le projet de loi de finances pour 2020 prévoit une nouvelle diminution de 5,2 % par rapport à l'exercice 2019. Le montant de la DCRTP devrait être égal à 17,8 M€.

- **Le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)**

Le montant du FNGIR est figé. Il devrait être équivalent à celui de l'exercice 2019 (24,1 M€).

- **La dotation générale de décentralisation (DGD) résiduelle**

La dotation générale de décentralisation résiduelle correspond aux 5 % qui n'ont pas été intégrés dans la DGF, augmentée de la compensation du transfert de l'aérodrome Châteauroux-Déols. Hormis des mesures correctives ponctuelles, le montant de la dotation générale de décentralisation est stable et demeure pour 2020 à 22 M€.

- **La dotation pour transfert de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale (DTCE-FDL)**

La réforme de la fiscalité locale et la suppression de la taxe professionnelle ont conduit à la création d'une « dotation pour transfert de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale » qui se substitue aux différentes allocations compensatrices préexistantes. La DTCE-FDL figure parmi les « variables d'ajustement » des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales. En conséquence, conformément au projet de loi de finances pour 2020, le montant des allocations compensatrices est à nouveau fortement minoré. Le produit de la dotation pour transfert de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale devrait être égal à 4 M€.

- **Le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)**

La Région Centre-Val de Loire bénéficie d'un remboursement anticipé calculé sur la base des dépenses réalisées éligibles l'année N-1 à partir d'un taux égal à 16,404 %. En l'espèce, seules sont éligibles les dépenses réelles d'entretien des bâtiments publics imputées en section de fonctionnement, grevées de TVA, liée à une activité non assujettie à la TVA. Le montant du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée imputé en section de fonctionnement devrait être égal à 0,3 M€.

- **Le fonds de soutien à l'apprentissage en fonctionnement**

La loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel prévoit qu'à compter du 1^{er} janvier 2020, les régions reçoivent deux dotations pour le financement des CFA, l'une en investissement et l'autre en fonctionnement (fonds de soutien). Le projet de loi de finances 2020 fixe le montant de l'enveloppe du fonds de soutien à 138 M€. Le montant estimé pour la Région Centre-Val de Loire devrait être de 7,5 M€. Ce fonds sera versé par France Compétences, nouvel organisme de gouvernance de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

- **Les attributions de compensation liées au transfert de la compétence « planification de la gestion des déchets »**

Le produit des attributions de compensation liées au transfert de la compétence « planification de la gestion des déchets » et versées par les Départements est fixe et égal à 0,1 M€.

En définitive, le produit total attendu au titre des dotations en fonctionnement s'établit comme suit :

Dotations en fonctionnement (en €)	BP 2019	BP 2020
TICPE compensation	126 054 434	126 200 000
Participation de l'Etat au titre des trains d'équilibre du territoire	49 000 000	39 200 000
Fonds national de garantie individuel des ressources (FNGIR)	24 114 207	24 115 000
Dotation de compensation de la réforme de la TP (DCRTP)	19 271 457	17 800 000
Dotation générale de décentralisation (DGD) résiduelle	22 054 668	22 050 000
DTCE-FDL	4 544 980	4 050 000
Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)	300 000	300 000
Fonds de soutien à l'apprentissage		7 500 000
Attributions de compensation (au titre des déchets)	115 895	116 000
TOTAL	245 455 641	241 331 000

En investissement, le produit des dotations et participations de l'Etat se compose de la dotation régionale d'équipement scolaire (DRES) et du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA).

▪ **La dotation régionale d'équipement scolaire (DRES)**

La dotation régionale d'équipement scolaire est destinée à compenser une partie des dépenses réalisées au titre des compétences régionales en matière de construction et d'équipement des lycées. Désindexé depuis 2009, le montant de la DRES a été reconduit par toutes les lois de finances dans le cadre du redressement des comptes publics. La dotation régionale d'équipement scolaire pour l'année 2020 devrait être équivalente à celle perçue au titre des exercices précédents, à savoir 22,8 M€.

▪ **Le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)**

De la même manière qu'en fonctionnement, le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée permet de récupérer la TVA acquittée sur une partie des dépenses d'investissement. La loi de finances pour 2018, à l'article 156, intégrait le principe de la mise en œuvre du dispositif d'automatisation du FCTVA. Cette automatisation est à nouveau reportée. Le produit du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée, correspondant aux dépenses réalisées éligibles au cours de l'exercice 2019, est estimé à 12,9 M€ pour 2020.

• **Le fonds d'investissement pour l'apprentissage**

Comme évoqué pour le fonds de soutien à l'apprentissage en fonctionnement, la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel prévoit qu'à compter du 1^{er} janvier 2020, les régions reçoivent deux dotations pour le financement des CFA, l'une en investissement et l'autre en fonctionnement. Le projet de loi de finances 2020 fixe le montant de l'enveloppe nationale du fonds d'investissement en faveur des CFA à 180 M€. La répartition basée sur la moyenne des dépenses 2017-2019 fixe le montant pour la Région Centre-Val de Loire à 12,1 M€.

En définitive, le produit total attendu au titre des dotations en investissement s'établit comme suit :

Dotations en investissement (en €)	BP 2019	BP 2020
Dotation régionale d'équipement scolaire (DRES)	22 785 661	22 800 000
Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)	12 900 000	12 900 000
Dotation apprentissage		12 110 000
TOTAL	35 685 661	47 810 000

DETTE ET TRÉSORERIE

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2020	BP n-1	BP 2020
DETTE ET TRÉSORERIE	Investissement	90 000 000,00	63 200 000,00	133 150 000,00	97 600 000,00
	Fonctionnement	13 011 200,00	7 988 200,00	0,00	0,00

Il s'agit de la gestion des emprunts contractés par la Région, des frais liés à la charge de la dette (remboursement en capital et frais financiers) et de la gestion active de la dette (lignes de trésorerie, remboursements temporaires et réaménagement de dette).

Emprunt

- L'équilibre de la section d'investissement du budget régional nécessite un volume d'emprunt de 87,6 M€.
- Cet emprunt permettra de financer les investissements à hauteur de 19,3 %.

Charge de la dette et la trésorerie

- Au 1er janvier 2020, l'encours de la dette au sens réglementaire serait de 774,7 M€ en incluant un emprunt d'équilibre 2019 de 91,1 M€ (montant encore prévisionnel à la date de réalisations des annexes dette). Il est rappelé que dans cet encours est comptabilisé le capital restant dû au titre du Contrat de Performance Énergétique pour 21 M€. Si on considère la dette au sens large, c'est-à-dire incluant l'encours des contrats de crédit-bail, celle-ci serait portée à 995,5 M€ au 1^{er} janvier 2020.
- Compte tenu de ces éléments et du niveau global de l'encours de la dette, le montant prévu pour 2020 pour l'annuité de la dette est fixé à 60,7 M€ soit 53,2 M€ pour le remboursement en capital et 7,5 M€ pour les intérêts de la dette long terme.
- La ligne frais financiers est donc dotée de 7,5 M€ pour les intérêts de la dette long terme et la contrepassation des Intérêts Courus Non Echus. Au niveau de la gestion de trésorerie, la ligne correspondante aux frais financiers est dotée de 11 000 €.
- L'annuité totale de la dette représentera 4,2 % du budget régional (hors crédits concernant le réaménagement de la dette), dont 0,5 % au titre des seuls intérêts.
- Au 1^{er} janvier 2020, le taux moyen de la dette réglementaire de la Région devrait se situer autour de 1,15 %.
- L'encours de dette de la Région Centre-Val de Loire, à cette même date, sera composé, selon la classification « Gissler », pour 99,6 % de produits classés 1A (taux fixe et taux variable - zone euro) et pour 0,4 % de produits classés 1B (produits à barrières simples - zone euro), marquant ainsi son caractère non risqué.

Gestion active de la dette et de la trésorerie

- Au cours d'un même exercice, l'encaissement des recettes et le décaissement des dépenses suivent des rythmes très différents même si un effort d'optimisation est réalisé notamment à travers un plan de trésorerie. Le niveau des disponibilités sur

le compte 515 varie donc tous les jours, et parfois de manière significative, en fonction des entrées et sorties de fonds. Outre le recours journalier aux lignes de trésorerie et au programme de NEU CP, pour faire face à ces pics et creux de trésorerie, la Région peut utiliser ponctuellement des conventions avec phases de mobilisation revolving.

- Les éventuels excédents de trésorerie peuvent ainsi être ajustés par des remboursements temporaires de dette à long terme et des opérations de refinancement avec un décalage dans le temps que permettent encore aujourd'hui certaines des conventions financières antérieures signées avec nos partenaires bancaires. Les sommes ainsi remboursées peuvent être levées à nouveau dans l'année quand les besoins s'en font sentir. Elles engendrent donc des dépenses et des recettes en capital strictement équivalentes.
- De manière à anticiper des arbitrages entre index réalisés tout au long de l'année sur certains contrats, il est proposé pour 2020 d'inscrire sur la ligne de réaménagement de la dette tant en dépenses qu'en recettes un montant de 10 M€.
- Dans la même optique, des lignes de trésorerie sont également ouvertes chaque année pour un montant maximal de 160 M€. Un programme de NEU CP signé pour un montant de 160 M€ complète le dispositif de gestion de trésorerie.
- Par ailleurs, le plafond du programme NEU MTN est fixé à 120 M€. Ce programme, nouvel instrument financier dont s'est doté la Région fin 2018, permettra de réaliser des émissions obligataires à moyen terme notamment sur le portage financier lié au TET.
- Enfin, la Région disposera d'un programme EMTN (*Euro Medium Term Notes*) d'un plafond de 500 M€ qui servira à réaliser des émissions obligataires long terme dont les montants et les maturités afférentes seront définis selon les besoins de financements exprimés.

Modalités de recours aux instruments de couverture du risque de taux

Le recours aux instruments de couverture du risque de taux (Autorisé par l'article 8 de la loi n°85.695 du 11 juillet 1985 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier et dont les modalités sont explicitées par la circulaire interministérielle NOR/INT/B/92/00260/C du 15 septembre 1992, celle-ci étant abrogée par la circulaire interministérielle NOR/IOCB1015077C du 25 juin 2010) constitue un moyen complémentaire de se prémunir contre les soubresauts des marchés.

Ces techniques nécessitent une grande souplesse d'utilisation pour permettre une réponse très rapide de l'emprunteur aux propositions des établissements de crédit.

C'est l'organe délibérant de la collectivité qui fixe le cadre dans lequel l'exécutif peut mener ces opérations. Il s'agit de prendre une délibération de principe qui n'implique pas l'utilisation de ces outils de façon automatique. Cette possibilité n'a, à ce jour, pas été utilisée par la collectivité.

Les Intérêts Courus Non Echus (ICNE)

Les ICNE constituent une obligation réglementaire et consistent à rattacher les intérêts de la dette à l'année au titre de laquelle ils sont dus, indépendamment des échéances d'intérêts liés aux prêts, qui sont souvent à cheval sur deux années civiles.

Les opérations de contre-passation sont réalisées par le biais d'une annulation de mandat.

Pour l'année 2020, l'opération consiste à annuler le mandat de 1,810 M€ passé en 2019 au titre des ICNE de l'année 2018 et à passer les ICNE 2019 d'un montant prévisionnel à ce jour de 1,708 M€.

AUTRES MOUVEMENTS BUDGÉTAIRES

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2020
AP	2020	1001	31/12/2020	DEPENSES IMPREVUES	1 000 000,00
AP	2020	2192	31/12/2020	DEPENSES IMPREVUES	1 000 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2020	BP n-1	BP 2020
AUTRES MOUVEMENTS BUDGETAIRES	Investissement	0,00	0,00	30 000,00	640 000,00
	Fonctionnement	2 579 029,00	2 105 000,00	0,00	0,00

Les mouvements réels

Sont inscrits dans ce programme différents crédits nécessaires à la gestion d'opérations budgétaires et comptables spécifiques ou exceptionnelles : les ouvertures de crédits d'AP et d'AE pour dépenses imprévues qui, en M71n ne donnent pas lieu à l'ouverture correspondante de crédits de paiement, les admissions en non-valeur, les créances éteintes etc...

Une admission en non-valeur ne s'assimile pas à une remise de dette ; elle constitue un apurement comptable provisoire qui ne fait pas obstacle à la reprise des poursuites à l'encontre des débiteurs dès lors que des informations nouvelles sont portées à la connaissance du payeur régional.

Dans le cas des créances éteintes, l'irrecouvrabilité est définitive. Elle résulte d'une décision juridique extérieure qui s'impose à la collectivité (liquidation judiciaire, clôture pour insuffisance d'actif...)

Il est prévu 1,1 M€ pour les admissions en non-valeur et les créances éteintes et 1 M€ au titre des dépenses imprévues.

En recettes, 30 000 € sont prévus au titre de la vente de véhicules.

Il est également prévu une recette de 610 000€ correspondant au produit de la vente du bâtiment de l'ancien IFSI d'Amboise.

Les mouvements d'ordre

Sont inscrits dans ce programme différents crédits nécessaires à la gestion d'opérations budgétaires spécifiques ne donnant pas lieu à des flux de trésorerie : amortissements, maîtrise d'ouvrage déléguée, Intérêts Corus Non Echus (ICNE), virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement...

Dotation aux amortissements

L'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater la dépréciation de la valeur des biens mobiliers et immobiliers en raison de leur usage, du temps ou du progrès technique, mais également de dégager des ressources destinées à les renouveler (autofinancement). Ainsi, l'opération d'ordre budgétaire de section à section, correspondant aux biens acquis jusqu'au 31 décembre 2019 amortis conformément aux durées votées par catégories d'immobilisation (DAP n°19.04.05 du 17/10/2019) consiste en :

- Une dépense en section de fonctionnement (chapitre 946, compte 6811) : 245 M€
- Une recette en section d'investissement (chapitre 926, comptes 28) : 345 M€.

Dotations aux amortissements (en M€)	CA 2019	BP 2020
Constructions et aménagements (lycées, Hôtel de région...)	42,033	49,965
Dont agencements de terrains	0,110	0,123
Dont bâtiments administratifs	0,312	0,355
Dont bâtiments scolaires	37,755	45,105
Dont autres bâtiments publics (culturels, sportifs...)	2,742	3,130
Dont installation et aménagements des constructions	1,114	1,252
Subventions d'équipement versées :	239,554	275,663
Dont subventions d'équipement versées aux lycées publics	4,469	5,005
Dont subventions d'équipement versées aux personnes de droit privé	37,102	41,559
Dont subventions d'équipement versées aux organismes de transport	15,082	16,767
Dont subventions d'équipement versées aux organismes publics	140,482	157,332
Dont subventions d'équipement versées dans le cadre de la gestion des fonds européens (FEDER, FEADER...)	42,419	55,000
Immobilisations incorporelles et corporelles	13,325	19,372
Dont frais d'études, insertion, licences,	2,062	2,312
Dont autres immobilisations incorporelles	0,000	0,000
Dont matériels techniques, installations techniques	4,127	4,630
Dont mobiliers	1,351	1,510
Dont matériels informatiques, téléphonie	4,872	5,400
Dont matériels de transport	0,835	5,435
Dont autres immobilisations corporelles	0,078	0,085
Total	294,912	345,000

En comparaison avec les réalisations de l'exercice 2019 (294,912 M€), le montant des dotations aux amortissements devrait progresser de près de 50,08 M€ en 2019 (+ 17 %). Ainsi, le taux d'évolution annuel moyen du montant des dotations aux amortissements au cours des quatre derniers exercices budgétaires et comptables (12 %) a été corrigé des travaux en cours achevés et intégrés à l'actif en 2019 au moment de l'élaboration des documents budgétaires et dont l'amortissement débutera au cours de l'exercice 2020.

Reprise des subventions et dotations d'investissement rattachées aux biens amortissables

La reprise des subventions et dotations d'investissement rattachées aux biens amortissables a pour effet d'atténuer la charge de la dotation aux amortissements. Elle est effectuée sur le même rythme que l'amortissement du bien concerné. Le montant de la reprise de la dotation régionale pour l'équipement scolaire (DRES) correspond à celui des amortissements de l'ensemble des constructions et des équipements scolaires. Quant au niveau de la reprise des subventions d'investissement perçues par la Région, il est égal au montant de la subvention considérée, divisé par le nombre d'années d'amortissement du bien. Cette opération d'ordre budgétaire de section à section s'équilibre ainsi :

- Une dépense en section d'investissement (chapitre 926, compte 139) : 79,322 M€
- Une recette en section de fonctionnement (chapitre 946, compte 777) : 79,322 M€

Reprise des subventions et des dotations d'investissement rattachées aux actifs amortissables (en M€) au titre de :	CA 2019	BP 2020
Dotation régionale d'équipement scolaire (DRES)	47,842	55,322
Fonds européens (FEDER, FEADER)	17,002	23,45
Autres subventions d'équipement transférables	0,477	0,550
Total	65,321	79,322

Le montant de la reprise de la DRES, correspondant à la dotation aux amortissements de l'ensemble des constructions et équipements scolaires, est anticipé en progression de près de 15 % par rapport aux éléments constatés en 2019. Globalement, le montant de la reprise des subventions et dotations d'investissement rattachées aux biens amortissables devrait progresser de 14 M€ en 2020 par rapport aux éléments constatés au titre de l'exercice 2019 (+ 21%).

Neutralisation de la charge de fonctionnement nette liée à la dotation aux amortissements

Si la dotation aux amortissements constitue une dépense de fonctionnement obligatoire, ayant vocation à alimenter en recettes la section d'investissement, la neutralisation budgétaire de la charge d'amortissement des bâtiments publics et des subventions d'équipement versées permet à la Région de respecter l'obligation d'amortissement sans dégrader la section de fonctionnement. Son montant est obtenu de la manière suivante :

Calcul de la neutralisation de la charge d'amortissement	BP 2020
Montant total des amortissements des bâtiments publics et des subventions d'équipement versées	324,3
- Reprise des subventions et des dotations d'investissement rattachées aux actifs amortissables	- 79,3
Total	245

Une recette de fonctionnement est ainsi constatée en contrepartie d'une dépense d'investissement :

- Une recette en section de fonctionnement (chapitre 946, compte 7768) : 245 M€
- Une dépense en section d'investissement (chapitre 926, compte 198) : 245 M€

Opérations patrimoniales

Les investissements réalisés en maîtrise d'ouvrage déléguée sont intégrés au patrimoine de la collectivité en fin d'exercice pour le montant des travaux effectivement réalisés au cours de l'année. Cela consiste en une opération d'ordre au sein de la section d'investissement par laquelle le montant des avances versées aux maîtres d'ouvrage délégués correspondant (compte 238) est transféré vers les comptes d'immobilisations (comptes 231). Il est ainsi proposé d'inscrire, au titre des opérations sous maîtrise d'ouvrage déléguée en faveur des lycées, de la culture et des sports :

- Une dépense en section d'investissement (chapitre 925, nature 231) : 30 M€
- Une recette en section d'investissement (chapitre 925, nature 238) : 30 M€

Les travaux réalisés par le personnel de la Région Centre-Val de Loire avec des matériaux achetés par la collectivité (ou « travaux en régie ») constituent des immobilisations que la collectivité crée pour elle-même (entres autres exemples : travaux réalisés par les équipes mobiles d'ouvriers professionnels au sein des lycées). En conséquence, ces travaux, à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale qui s'y rapportent, constituent sur le plan comptable des dépenses d'investissement qu'il convient de valoriser dans le patrimoine régional. Il est proposé d'inscrire 0,3 M€ en dépenses sur le chapitre 926 et en recettes sur le chapitre 946.

L'ensemble des opérations d'ordre s'établit ainsi :

Crédits de paiements DEPENSES

Chapitre 925 : 30 000 000 € (invt)
Chapitre 926 : 324 642 000 € (invt)
Chapitre 946 : 345 000 000 € (fct)

Crédits de paiements RECETTES

Chapitre 925 : 30 000 000 € (invt)
Chapitre 926 : 345 000 000 € (invt)
Chapitre 946 : 324 642 000 € (fct)

RESSOURCES HUMAINES

Pour 2020, le budget RH s'établit à hauteur de 142,5 M€.

Il se répartit entre deux programmes :

- La masse salariale, représentant 95% de ce budget
- Et les autres dépenses de personnel représentant 5% du budget RH.

Dans le cadre du BP 2020, les crédits dédiés au budget RH constituent 15 % des dépenses de fonctionnement du budget régional. Pour l'ensemble des Région, les dépenses de personnel représentaient en moyenne 16,5% des dépenses de fonctionnement (données DGCL – Budgets primitifs 2018 des Régions – France métropolitaine hors Corse).

La masse salariale inscrite au BP 2020 représente un coût de 51 € par habitant ; la moyenne en France métropolitaine (hors Corse) était en 2019 de 50 € par habitant (données DGCL BP 2019 des Régions – INSEE population totale 2019 – année de référence 2016).

MASSE SALARIALE

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2020	BP n-1	BP 2020
MASSE SALARIALE	Fonctionnement	134 016 000,00	135 250 000,00	2 947 000,00	2 947 000,00

Le programme Masse salariale porte sur la rémunération et les cotisations sociales de l'ensemble des agents de la collectivité, quel que soit leur statut (titulaires et stagiaires de la fonction publique, contractuels de droit public et de droit privé).

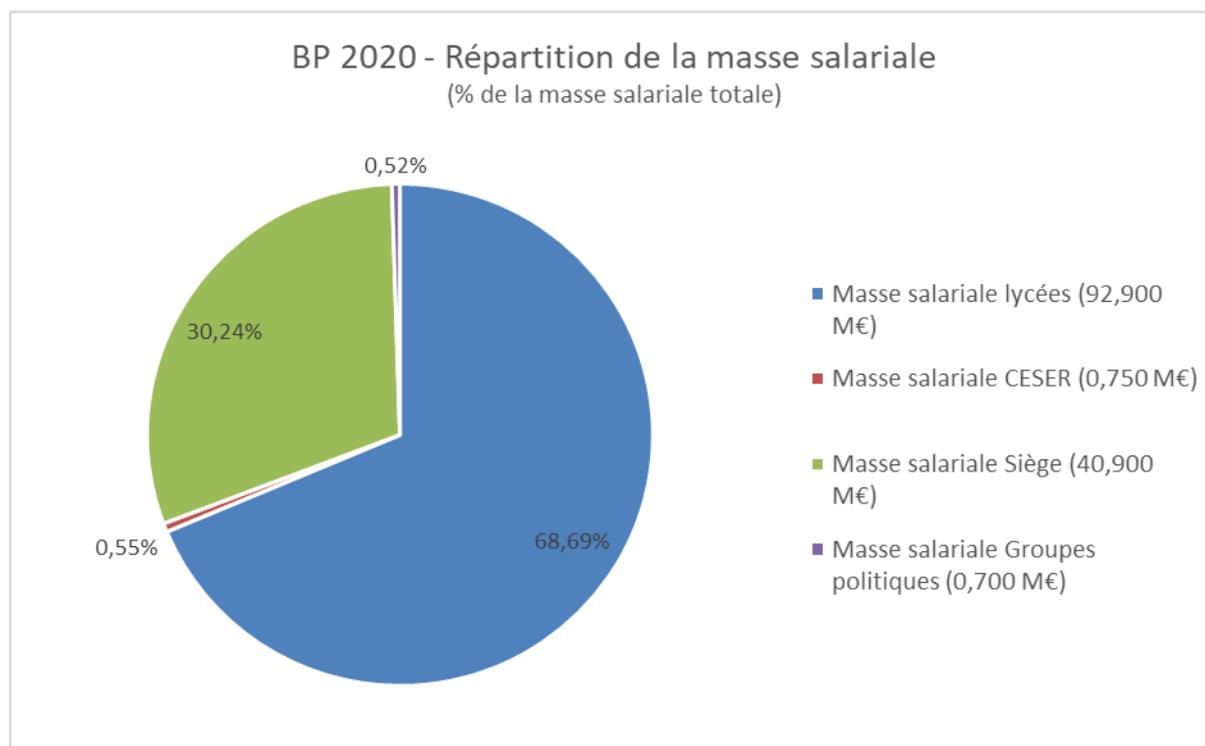
En 2020, les dépenses de masse salariale devraient atteindre 135,25 M€, soit une augmentation de 1,234 M€ (+0,92%) par rapport au BP 2019.

Les principales mesures d'évolution impactant la masse salariale des agents de la Région sont les suivantes :

- Les avancements d'échelons à la durée unique, en application de la réglementation, pour un montant estimé à 1,083 M€
- Les avancements de grade et promotions internes, pour un coût estimé à 0,45 M€
- La poursuite de la déprécarisation dans les lycées, pour un montant maximum estimé à 0,822 M€

- Le recours à l'intérim pour le remplacement de cuisiniers dans les lycées, compte tenu de l'absentéisme constaté et des difficultés de recrutement dans ce secteur en tension : le coût maximum dédié à ces remplacements est estimé à 0,3 M€ (mesure reportée de 2019 sur 2020),
- Ainsi que l'augmentation du nombre d'apprentis dans les lycées, qui pourrait atteindre 0,216 M€.

La masse salariale prévisionnelle pour 2020 se répartit de la manière suivante :



Ce budget intègre par ailleurs :

- Le paiement d'heures supplémentaires évaluées à un montant maximum de 240 000 € bruts,
- Les crédits dédiés au « remplacement temporaires de fonctionnaires ou d'agents contractuels momentanément indisponibles » (articles 3-1 et 34 de la loi n° 84-53) pour un montant total de 5,9 M€ (dont 4,9 M€ portant sur les remplacements dans les lycées).

Les recettes sur la masse salariale restent stables en 2020 par rapport à 2019, soit 2,940 M€.

AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2020	BP n-1	BP 2020
AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL	Fonctionnement	6 784 000,00	7 250 000,00	500 000,00	500 000,00

En 2020, les autres dépenses de personnel sont estimées à 7,25 M€ et augmentent de 0,466 M€ (soit +6,9%) par rapport à 2019.

Ces dépenses se répartissent de la manière suivante :

- Les avantages sociaux (subvention COS et association sportive, cotisation Neeria, tickets restaurant, CESU, remboursement des abonnements de transports domicile-travail, chèques cadeaux...) pour 3,19 M€,
- Les frais de déplacements professionnels, pour 0,3 M€,
- La formation, l'accompagnement professionnel et le recrutement pour un montant de 0,78 M€, auquel il convient d'ajouter les formations financées par les cotisations directement versées au CNFPT, soit 0,68 M€ (montant inclus dans le programme masse salariale),
- La santé et la sécurité au travail, pour un montant de 0,56 M€,
- Des frais divers (cotisation d'assurance risques statutaires, communication interne) pour 2,42 M€.

Les recettes attendues sur ce programme correspondent :

- Aux remboursements de la part agent des tickets restaurant et CESU, pour 0,4 M€
- Aux subventions versées à la Région par le FIPHFP, pour un montant estimé à 0,1 M€

DÉCISIONS BUDGÉTAIRES 2020

A – LE VOTE PAR FONCTION

Le vote du budget primitif 2020 intervient selon le mode de vote par fonction adopté par l'Assemblée plénière du 4 février 2016 (DAP n° 16.01.02) et tel qu'il est prévu par la M71.

Approbation des balances au chapitre en crédits de paiement et AP/AE

Au titre des crédits de paiement

Selon la balance au chapitre figurant ci-dessous,

En mouvements réels, les dépenses et les recettes totales s'élèvent à 1 426 793 522 € :

- dont dépenses : 462 816 500 € en investissement et 963 977 022 € en fonctionnement
- dont recettes : 276 870 522 € en investissement et 1 149 923 000 € en fonctionnement

Le virement entre sections s'établit à 165 587 978 €.

En mouvement d'ordre, les recettes et les dépenses s'élèvent à 699 642 000 € :

- dont dépenses : 354 642 000 € en investissement et 345 000 000 € en fonctionnement
- dont recettes : 375 000 000 € en investissement et 324 642 000 € en fonctionnement

INVESTISSEMENT

OPERATIONS REELLES ET MIXTES (RAR N-1 + Vote de l'exercice)			
CHAPITRES	DEPENSES		RECETTES
90 Opérations ventilées	399 616 500,00		165 730 522,00
900 Services généraux	4 596 000,00		2 745 000,00
901 Formation pro. et apprentissage	16 055 000,00		12 110 000,00
902 Enseignement	101 512 000,00		24 332 000,00
903 Culture, sports et loisirs	9 960 000,00		134 000,00
904 Santé et action sociale	0,00		0,00
905 Aménagement des territoires	73 237 607,00		1 690 147,00
906 Gestion des fonds européens	65 966 500,00		74 805 000,00
907 Environnement	5 200 000,00		0,00
908 Transports	67 262 393,00		43 799 375,00
909 Action économique	55 827 000,00		6 115 000,00
92 Opérations non ventilées	63 200 000,00		110 500 000,00
921 Taxes non affectées	0,00		0,00
922 Dotations et participations (sauf 1068)	0,00		12 900 000,00
923 Dettes et autres opérations financières	63 200 000,00		97 600 000,00
95 Chapitres de prévision sans réalisation			640 000,00
954 Produits des cessions d'immobilisations			640 000,00
TOTAL	462 816 500,00	I	276 870 522,00
OPERATIONS D'ORDRE			
925 Opérations patrimoniales	30 000 000,00		30 000 000,00
926 Transferts entre les sections	324 642 000,00		345 000 000,00
951 Virement de la section de fonctionnement			165 587 978,00
TOTAL	354 642 000,00	III	540 587 978,00
AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE = R(926 + 951) - D926			185 945 978,00
001 Solde exécution section investissement	0,00	V	0,00
922 – 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés			0,00
TOTAL DE LA SECTION	817 458 500,00	I + III + V	817 458 500,00

FONCTIONNEMENT

OPERATIONS REELLES ET MIXTES (RAR N-1 + Vote de l'exercice)

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
93 Services ventilés	917 856 300,00	144 765 000,00
930 Services généraux	71 835 300,00	2 953 500,00
931 Formation pro. et apprentissage	202 300 000,00	77 567 500,00
932 Enseignement	154 383 000,00	3 130 000,00
933 Culture, sports et loisirs	28 060 000,00	82 000,00
934 Santé et action sociale	0,00	0,00
935 Aménagement des territoires	10 100 000,00	275 000,00
936 Gestion des fonds européens	47 000 000,00	49 141 000,00
937 Environnement	7 364 000,00	321 000,00
938 Transports	358 100 000,00	11 295 000,00
939 Action économique	38 714 000,00	0,00
94 Services communs non ventilés	46 120 722,00	1 005 158 000,00
940 Impositions directes	35 307 522,00	359 758 000,00
941 Autres impôts et taxes	0,00	527 569 000,00
942 Dotations et participations	0,00	117 831 000,00
943 Opérations financières	10 048 200,00	0,00
944 Frais de fonctionnements groupes d'élus	765 000,00	0,00
945 Provisions et autres opérations mixtes	0,00	0,00
TOTAL	I 963 977 022,00	II 1 149 923 000,00

OPERATIONS D'ORDRE

946 Transferts entre les sections	345 000 000,00	324 642 000,00
947 Transferts dans section fonctionnement	0,00	0,00
953 Virement à la section d'investissement	165 587 978,00	
TOTAL	III 510 587 978,00	IV 324 642 000,00

AUTOFINANCEMENT DEGAGE = D(946 + 953) - R946	-185 945 978,00
---	------------------------

002 Résultat de fonctionnement reporté	V 0,00	VI 0,00
--	--------	---------

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V 1 474 565 000,00	II + IV + VI 1 474 565 000,00
----------------------------	-------------------------------------	--------------------------------------

Au titre des Autorisations de programme (AP) et des autorisations d'engagement (AE)

Selon la balance par chapitre figurant ci-dessous, les ajustements d'AP et d'AE (création et modification) s'élèvent à 554 766 792€ dont 294 862 372 € en investissement et 259 904 421 € en fonctionnement.

BALANCE GENERALE DU BUDGET PRIMITIF 2020

		AP / AE
Chap.	Libellé	DEPENSES
SECTION D'INVESTISSEMENT		
		293 862 372
Opérations réelles	90 Opérations ventilées	293 862 372
	900 Services généraux	1 200 000
	901 Formation professionnelle/apprentissage	2 242 987
	902 Enseignement	120 609 166
	903 Culture, sports et Loisirs	7 316 483
	904 Santé et action sociale	0
	905 Aménagement des territoires	87 855 000
	906 Gestion des fonds européens	0
	907 Environnement	1 400 000
	908 Transports	18 868 000
909 Action économique	54 370 735	
C		1 000 000
P	950 Dépenses imprévues	1 000 000
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		294 862 372
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
		258 904 421
Opérations réelles	93 Opérations ventilées	258 904 421
	930 Services généraux	1 073 353
	931 Formation professionnelle/apprentissage	146 292 500
	932 Enseignement	26 822 973
	933 Culture, sports et Loisirs	25 894 095
	934 Santé et action sociale	0
	935 Aménagement des territoires	20 586 509
	936 Gestion des fonds européens	0
	937 Environnement	925 000
	938 Transports	5 600 000
939 Action économique	31 709 991	
C		1 000 000
P	952 Dépenses imprévues	1 000 000
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		259 904 421

Les AP et AE par fonction et par politique régionale

FONCTION 0 : SERVICES GENERAUX

Au titre des Solidarités territoriales, transition écologique, stratégies :

N° d'enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BP	Ajustement BP
AE	2020	2553	31/12/2020	PROJETS EUROPEENS ET INTERNATIONAUX		300 000,00
AE	2020	1686	31/12/2020	MISE EN RESEAU DES ACTEURS		230 000,00
AE	2020	2554	31/12/2020	AAP COOPERATION DE DEVELOPPEMENT		60 000,00
AE	2016	1689	31/12/2020	MISE EN OEUVRE DES ACCORDS DE COOPERATION	1 800 000,00	300 000,00

Au titre de l'Optimisation des ressources:

N° d'enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BP	Ajustement BP
AP	2020	2305	31/12/2022	MODERNISATION DU RESEAU DE CABLAGE INFORMATIQUE		1 200 000,00
AP	2020	1001	31/12/2020	DEPENSES IMPREVUES		1 000 000,00
AE	2017	1662	31/12/2020	ASSURANCE FLOTTE AUTOMOBILE	445 000,00	1 500,00
AE	2016	1909	31/12/2021	PILOTAGE ET DONNEES	1 800 000,00	300 000,00
AE	2017	1658	31/12/2018	REPROGRAPHIE	597 000,00	-110 146,74
AE	2020	1002	31/12/2020	DEPENSES IMPREVUES		1 000 000,00

Au titre de l'Europe:

N° d'enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BP	Ajustement BP
AE	2016	1371	31/12/2020	MOBILITE EUROPEENNE	150 000,00	-8 000,00

FONCTION 1 : FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE

Au titre du Développement économique, de la recherche, de l'innovation et de la formation professionnelle :

N° d'enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BP	Ajustement BP
AP	2020	0179	31/12/2020	EQUIPEMENTS DES MISSIONS LOCALES		80 000,00
AE	2020	1757	31/12/2020	LUTTE CONTRE LES FREINS A LA FORMATION		1 100 000,00
AE	2020	0577	31/12/2020	CHEQUES FORMATION 2020		1 500 000,00
AE	2020	0971	31/12/2020	ACTIONS DE FORMATIONS SUBVENTIONNEES 2020		2 620 000,00
AE	2020	1758	31/12/2020	ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI		165 000,00
AE	2020	2607	31/12/2020	MISSIONS LOCALES FONCTIONNEMENT		2 930 000,00
AE	2020	1756	31/12/2020	CRIA ET ELS		420 000,00
AE	2020	2221	31/12/2020	PACTE AXE 1 ET 2 - POLE EMPLOI		25 000 000,00
AE	2020	2621	31/12/2020	PACTE AXE 2 VISAS PLUS PARCOURS VERS L'EMPLOI 2020		2 550 000,00
AE	2020	2636	31/12/2021	GPEC PACTE		320 000,00
AE	2020	2721	31/12/2021	PACTE AXE 2 - PSMJ - CENTRE ORLEANS SARAN		152 000,00
AE	2020	2821	31/12/2020	PACTE AXE 1 2020		7 000 000,00
AE	2020	2921	31/12/2020	PACTE AXE 2 2020		9 000 000,00
AE	2020	3021	31/12/2020	PACTE AXE 3 2020		5 000 000,00
AE	2020	1755	31/12/2020	ACCOMPAGNEMENT VAE 2020		250 000,00
AE	2020	2101	31/12/2020	LUTTE CONTRE LE DECROCHAGE		260 000,00
AE	2020	1916	31/12/2021	OLYMPIADES DES METIERS		218 000,00
AE	2020	1578	31/12/2020	STRUCTURES DE L'ACCUEIL DE L'INFORMATION ET DE L'ORIENTATION		250 000,00
AE	2020	1917	31/12/2020	VALORISATION DES METIERS ET FORMATIONS		1 878 000,00
AE	2020	1980	31/12/2020	LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS		25 000,00
AP	2017	2198	31/12/2021	POSI EVOLUTION DES OUTILS LOGICIELS FORMATION ET APPRENT.	626 000,00	550 000,00
AE	2019	0925	31/12/2020	REMUNERATIONS 2020	26 000 000,00	5 000 000,00
AE	2019	0573	31/12/2020	FINANCEMENT DES PARCOURS DES DEMANDEURS D EMPLOIS	40 000 000,00	15 000 000,00
AE	2019	0574	31/12/2020	FINANCEMENT DES ACTIONS SAVOIRS DE BASE	2 000 000,00	2 500 000,00

Au titre de la Formation initiale, lycées, apprentissage et vie citoyenne :

N° d'enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BP	Ajustement BP
AP	2020	0180	31/12/2020	PLAN ANNUEL D'INVESTISSEMENT ET DU NUMERIQUE		2 200 000,00
AP	2020	2794	31/12/2020	CAMPUS DES METIERS D'ARTS ET DE PATRIMOINE		400 000,00
AP	2020	1313	31/12/2020	PPI EQUIPEMENT SANITAIRE ET SOCIAL 2020		500 000,00
AE	2020	2406	31/12/2020	SOUTIEN AUX TERRITOIRES		7 000 000,00
AE	2020	2407	31/12/2020	SOUTIEN A L'INNOVATION PEDAGOGIQUE		350 000,00
AE	2020	1593	31/12/2020	ERASMUS APPRENTISSAGE		880 000,00
AE	2020	2790	31/12/2020	EURO METIERS BAC +		80 000,00
AE	2020	2789	31/12/2020	TRANS EUROPE CENTRE ET ACTIONS INTERNATIONALES		90 000,00
AE	2020	1532	31/12/2020	ACTIONS PARTENARIALES		1 750 000,00
AE	2020	2403	31/12/2020	FINANCEMENT DES ETABLISSEMENTS DE FORMATIONS SANITAIRES SOC		37 500 000,00
AE	2020	2405	31/12/2020	AIDES AU 1ER EQUIPEMENT		30 000,00
AE	2020	2404	31/12/2020	GESTION DES BOURSES		152 000,00
AE	2020	2680	31/12/2021	FOND SOCIAL		30 000,00
AE	2020	4010	31/12/2020	BOURSES SANITAIRES ET SOCIALES 2020-2021		10 000 000,00
AP	2013	1566	31/12/2013	BTP CFA 41 - RESTRUCTURATION CFA (EQUIPEMENTS INCLUS)	9 750 000,00	-124 576,72
AP	2008	1010	31/12/2017	CABLAGE INFORMATIQUE EFSS	7 910 809,91	-1 362 436,03
AE	2017	1546	31/12/2017	PROSPECTION-DEVELOPPEUR DE L'ALTERNANCE	736 564,64	-7 500,00
AE	2019	1533	31/12/2020	AIDES AUX EMPLOYEURS D'APPRENTIS	14 700 000,00	5 300 000,00

FONCTION 2 : ENSEIGNEMENT - LYCEES

Au titre de l'Optimisation des ressources :

N° d'enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BP	Ajustement BP
AP	2020	2192	31/12/2021	CONSTRUCTION D'UN BATIMENT ADMINISTRATIF DANS LE CHER (18)		800 000,00

Au titre du Développement économique, de la recherche, de l'innovation et de la formation professionnelle :

N° d'enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BP	Ajustement BP
AP	2020	1508	31/12/2020	INSA CENTRE-VAL DE LOIRE		120 000,00
AE	2020	1134	31/12/2020	MOBICENTRE		1 800 000,00
AE	2020	1248	31/12/2020	INSA		135 000,00
AE	2020	1432	31/12/2020	POLYTECH A CHARTRES		1 040 000,00
AE	2016	1134	31/12/2017	MOBICENTRE	1 698 257,63	-6 245,00

Au titre de la Formation initiale, lycées, apprentissage et vie citoyenne:

N° d'enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BP	Ajustement BP
AP	2020	0007	31/12/2020	ACQUISITION RENOUVELLEMENT REPARATION DE BIENS		8 550 000,00
AP	2020	1214	31/12/2020	GROSSES REPARATIONS, GROS ENTRETIENS		3 300 000,00
AP	2020	2739	31/12/2020	AUDOUX: SECURITE CONFORTEMENTS STRUCTURELS SUITE EXPERTISE		2 000 000,00
AP	2020	2740	31/12/2020	EFFEL CONSTRUCTION 3 LOGEMENTS DE FONCTION+RESTRUC EXTERNAT		2 700 000,00
AP	2020	0013	31/12/2020	ENTRETIEN MAINTENANCE ET CADRE DE VIE		7 300 000,00
AP	2020	2742	31/12/2020	COEPI: CONTRAT D'OBJECTIF ENERGETIQUE DU PARC IMMOBILIER		41 220 000,00
AP	2020	2777	31/12/2020	SUIV RISQUE PLOMB ET AMIANTE		700 000,00
AP	2020	0933	31/12/2020	ETUDES PREALABLES ET FONCIER		500 000,00
AP	2020	0012	31/12/2020	AIDE A L'INVESTISSEMENT DANS L'ENSEIGNEMENT PRIVE		160 000,00
AP	2020	2217	31/12/2020	RESSOURCES NUMERIQUES		3 224 166,00
AP	2020	1908	31/12/2020	EQUIPEMENTS, SERVICE ET USAGES		4 615 000,00
AP	2020	2306	31/12/2023	POSI SI PATRIMOINE ET EDUCATION		2 000 000,00
AE	2020	1334	31/12/2020	DEMNAGEMENTS ET PRESTATIONS ASSOCIEES (AE)		500 000,00
AE	2020	1915	31/12/2020	GRANDE CUISINE (AE)		46 000,00
AE	2020	1956	31/12/2020	PETITS TRAVAUX DANS LES LYCEES		2 200 000,00
AE	2020	1997	31/12/2020	PETITS EQUIPEMENTS EREEL ET EMOP		635 000,00
AE	2020	2735	31/12/2020	COEPI: EXPLOITATION COEPI		10 050 000,00
AE	2020	2736	31/12/2020	REPARATION DES BIENS MOBILIERES DES LYCEES PUBLICS		118 000,00
AE	2020	1516	31/12/2023	SYSTEME D'INFORMATION LYCEES (AE)		662 000,00
AE	2020	1169	31/12/2020	ERASMUS PLUS LYCEENS		310 000,00
AE	2020	1920	31/12/2020	ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF		360 000,00
AE	2020	2751	31/12/2020	100 % EDUCATION		1 934 849,00
AE	2020	1919	31/12/2020	AIDE AU 1ER EQUIPEMENT		400 000,00
AE	2020	1856	31/12/2022	SERVICE NUMERIQUE (HEBERGEMENT, EXPLOITATION ET DEVELOPEMEN		1 050 000,00
AE	2020	1857	31/12/2022	MAINTENANCE INFORMATIQUE LYCEES, TELEGESTION DES CFA ET EFSS		5 250 000,00
AE	2020	1907	31/12/2021	ACCOMPAGNEMENT AUX USAGES LYCEES CANOPE (AE)		18 000,00
AE	2020	1918	31/12/2021	PETITS EQUIPEMENTS SERVICE NUMERIQUE EDUCATIF (AE)		100 000,00
AP	2018	2762	31/12/2020	CONSTRUCTION NOUVEAU LYCEE D'EURE ET LOIR	37 000 000,00	19 600 000,00
AP	2019	2754	31/12/2021	ENSEMBLE LYCEES ACQUISITION D'UN SYSTEME D'INFO EDUC PATRIMOIN	600 000,00	-600 000,00
AP	2019	2757	31/12/2021	CONSTRUCTION NOUVEAU LYCEE DU LOIRET	37 000 000,00	22 420 000,00
AP	2019	2770	31/2/2020	ROTROU DEMOLITION ET RECONSTRUCTION NOUVEL INTERNAT 120 LITS	6 000 000,00	2 000 000,00
AE	2016	1859	31/12/2017	TOUS LYCEES TOUCHES PAR LES INTEMPERIES MAI-JUIN 2016	250 000,00	-18 208,76
AE	2016	1915	31/12/2016	PETITS EQUIPEMENTS SNE/GRDE CUISINE	188 000,00	-1 247,33
AE	2017	1915	31/12/2018	GRANDE CUISINE (AE)	46 000,00	-134,67
AE	2018	1915	31/12/2018	GRANDE CUISINE (AE)	46 000,00	-40,43
AE	2019	2749	31/12/2022	POLITIQUE JEUNESSE	600 000,00	240 000,00

FONCTION 3 : CULTURE, SPORTS ET LOISIRS

Au titre de la Formation initiale, lycées, apprentissage et vie citoyenne :

N° d'enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BP	Ajustement BP
AP	2020	1124	31/12/2020	FONDS D'INVESTISSEMENT POUR LES INSTITUTIONS D'ARTS		50 000,00
AP	2020	0717	31/12/2022	FRAC ACQUISITIONS D'OEUVRES		300 000,00
AP	2020	1460	31/12/2022	FRAC EQUIPEMENT ET MAINTENANCE DES BATIMENTS		360 000,00
AP	2020	0315	31/12/2022	ITINERANCE REGIONALE		90 000,00
AP	2020	1449	31/12/2022	CICLIC EQUIPEMENT		60 000,00
AP	2020	1899	31/12/2020	AIDE A LA CREATION CINEMA ET AUDIOVISUEL		1 750 000,00
AP	2020	0006	31/12/2020	OPERATIONS DE DEVELOPPEMENT LOCAL		318 930,00
AP	2020	1317	31/12/2022	CHAUMONT COTEAU NORD TRAVAUX MISE EN SECURITE		500 000,00
AP	2020	1461	31/12/2022	CHAUMONT MAINTENANCE INVESTISSEMENT		700 000,00
AP	2020	1670	31/12/2022	CHAUMONT COMMANDE ARTISTIQUE		500 000,00
AE	2020	2396	31/12/2020	EXPOSITIONS ET MANIFESTATIONS MUSEES		55 000,00
AE	2020	2397	31/12/2020	RECHERCHE INVENTAIRE PARC NATUREL REGIONAL ET ASSOCIATION		137 500,00
AP	2020	1463	31/12/2022	FRAM-FRAR-FRRAB		360 000,00
AP	2020	0793	31/12/2023	FONDATION DU PATRIMOINE		150 000,00
AP	2020	0880	31/12/2022	AIDES DIRECTES PARCS ET JARDINS		90 000,00
AP	2020	18229	31/12/2022	CD18 - FOND INCITATIF PATRIMOINE		225 000,00
AP	2020	2360	31/12/2020	RESTAURATION DES GRANDS ORGUES DE CHARTRES		100 000,00
AP	2020	37236	31/12/2022	CD37 - RESTAURATION DOMAINE DE CANDE		500 000,00
AE	2020	2212	31/12/2020	ASSOCIATION PARCS ET JARDINS		182 500,00
AP	2020	3004	31/12/2022	EQUIPEMENT TECHNIQUE INVENTAIRE		30 000,00
AP	2020	0458	31/12/2020	AIDE A L'EQUIPEMENT DES CLUBS		1 000 000,00
AP	2020	2330	31/12/2020	RESTRUCTURATION INSTALLATIONS SPORTIVES BLOIS		140 000,00
AE	2020	1474	31/12/2022	FRAC BIENNALE ARCHITECTURE 2021 CT		300 000,00
AE	2020	2370	31/12/2020	INSTITUTIONS ARTS PLASTIQUES		680 000,00
AE	2020	2371	31/12/2020	CREATIONS ARTS PLASTIQUES		38 500,00
AE	2020	2372	31/12/2020	EXPOSITIONS MANIFESTATIONS ET RESIDENCES ARTS PLASTIQUES		178 500,00
AE	2020	2373	31/12/2020	FRAC FONCTIONNEMENT		1 107 500,00
AE	2020	2374	31/12/2020	AMBITION CULTURELLE CREATIVITE NUMERIQUE MESURE 15		75 000,00
AP	2020	1472	31/12/2022	AMBITION CULTURELLE - STRUCTURATION ARTS PLASTIQUE MESURE 8		180 000,00
AE	2020	1466	31/12/2020	ORCHESTRE SYMPHONIQUE TOURS REGION CENTRE VAL DE LOIRE 2020		1 103 100,00
AE	2020	1467	31/12/2020	INSTITUTIONS ET RESEAUX DU SPECTACLE VIVANT 2020		3 420 495,00
AE	2020	2210	31/12/2020	CONTRATS REGIONAUX THEATRE DE VILLE 2020		305 000,00
AE	2020	2361	31/12/2022	TIERS LIEUX		625 000,00
AE	2020	1468	31/12/2020	FORMATIONS ARTISTIQUES 2020		1 478 000,00
AE	2020	2375	31/12/2020	AMBITION CULTURELLE MOBILITES DES ARTISTES MESURE 13		110 000,00
AE	2020	2376	31/12/2020	AMBITION CULTURELLE CREATION ET PARCOURS DE PRODUCTION		405 000,00
AE	2020	2377	31/12/2020	AMBITION CULTURELLE INSERTION PROFESSIONNELLE MESURE		681 900,00
AE	2020	2378	31/12/2020	FESTIVALS ET MANIFESTATIONS DU SPECTACLE VIVANT		796 000,00
AE	2020	2379	31/12/2020	AGENCE CICLIC FONCTIONNEMENT		2 622 500,00
AE	2020	2369	31/12/2020	INDUSTRIES CREATIVES		80 000,00
AE	2020	2380	31/12/2020	AMBITION CULTURELLE CNC-ACC MESURE 9		107 400,00
AE	2020	2381	31/12/2020	MANIFESTATIONS INDUSTRIES CULTURELLES		172 600,00
AE	2020	2383	31/12/2020	AMBITION CULTURELLE FOND DE SOUTIEN MUSIQUES ACTUELLES CNV		120 000,00
AE	2020	2382	31/12/2020	AMBITION CULTURELLE COM TV MESURE 9		350 000,00
AE	2020	1609	31/12/2020	AMBITION CULTURELLE CONTRATS REGIONAUX PACT 2020		3 206 000,00
AE	2020	2364	31/12/2022	AUTRES OPERATIONS		386 700,00
AE	2020	2391	31/12/2020	AMBITION CULTURELLE RESEAUX PUBLICS ET HABITANTS MESURE 4		320 000,00
AE	2020	2395	31/12/2020	CHAUMONT FONCTIONNEMENT		2 250 000,00
AE	2020	2214	31/12/2020	FESTIVAL ARTS PLASTIQUES		227 000,00
AE	2020	2215	31/12/2020	FONDATION POUR LA MEMOIRE DE LA SHOAH		49 000,00
AE	2020	2357	31/12/2020	ATELIER MUSEE DE L'IMPRIMERIE DE MALESHERBES		50 000,00
AE	2020	2213	31/12/2020	RECHERCHE INVENTAIRE CENTRE INTERNATIONAL DU VITRAIL		71 000,00
AE	2020	2365	31/12/2020	ARPR VALORISATION FORMATION		26 500,00
AE	2020	2366	31/12/2021	BOURSE RECHERCHE INVENTAIRE		40 000,00
AE	2020	2398	31/12/2020	VALORISATION SCIENTIFIQUE INVENTAIRE		82 500,00
AE	2020	2399	31/12/2020	ASSOCIATION PERSONNELS SCIENTIFIQUES MUSEES REGIONAUX		30 000,00
AE	2020	1387	31/12/2020	RENAISSANCES EN CENTRE VAL-DE LOIRE		1 000 000,00
AE	2020	1487	31/12/2020	SPORTS : PARTENARIATS		1 114 900,00
AE	2020	2327	31/12/2020	POLES ESPOIRS		411 000,00
AE	2020	2329	31/12/2020	MANIFESTATIONS SPORTIVES		785 000,00
AE	2020	1342	31/12/2020	CLUBS ELITE 2020-2021		613 000,00
AE	2020	2384	31/12/2020	AGENCE DE DEVELOPPEMENT CULTUREL		100 000,00
AP	2008	7108	31/12/2013	GP - ARCHEOLOGIE GRANDS SITES	1 004 897,34	-87 447,00

FONCTION 5 : AMENAGEMENT DES TERRITOIRES

Au titre des Solidarités territoriales, transition écologique, stratégies :

N° d'enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BP	Ajustement BP
AP	2020	2529	31/12/2022	MOBILISATION RENFORCEE POUR LA SANTE INVEST		700 000,00
AP	2020	2423	31/12/2027	PAYS INDRE ET CHER 5G		5 620 000,00
AP	2020	2424	31/12/2027	PAYS ISSOUDUN 5G		7 880 000,00
AP	2020	2425	31/12/2027	PAYS BRENNNE VAL DE CREUSE VAL D ANGLIN 5G		12 240 000,00
AP	2020	2426	31/12/2027	PAYS GRANDE SOLOGNE 5G		8 500 000,00
AP	2020	2427	31/12/2027	PAYS GIENNOIS 5G		7 930 000,00
AP	2020	2428	31/12/2027	AGGLO TOURS METROPOLE 5G		42 870 000,00
AP	2020	0702	31/12/2020	FONDS SUD PROJETS STRUCTURANTS 2020		1 500 000,00
AE	2020	2429	31/12/2022	MOBILISATION RENFORCEE POUR LA SANTE FONCT		300 000,00
AE	2020	2422	31/12/2029	CONTRATS 5G FONCTIONNEMENT		19 700 000,00
AE	2020	2089	31/12/2020	VIVATECH		500 000,00
AP	2019	2095	31/12/2021	MEDIATION ET INCLUSION NUMERIQUE INV	90 000,00	65 000,00
AE	2015	1762	31/12/2023	LOGEMENT DES JEUNES : INTERMEDIATION LOCATIVE	300 000,00	60 000,00
AE	2015	15153	31/12/2020	CPER ESPACES PUBLICS NUMERIQUES 2015-2020	710 000,00	16 509,00

Au titre des Transport et mobilités durables :

N° d'enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BP	Ajustement BP
AP	2020	1773	31/12/2020	FOND SUD AÉROPORT		550 000,00
AE	2018	2261	31/12/2019	ETUDE STRATEGIE AEROPORTUAIRE	30 000,00	10 000,00

FONCTION 7 : ENVIRONNEMENT

Au titre des Solidarités territoriales, transition écologique, stratégies :

N° d'enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BP	Ajustement BP
AP	2020	2410	31/12/2021	ENERGIES RENOUVELABLES CITOYENS INVEST		300 000,00
AP	2020	2412	31/12/2021	AAP COP REGIONALE INVEST		1 100 000,00
AE	2020	2411	31/12/2021	ENERGIES RENOUVELABLES CITOYENS FONCT		50 000,00
AE	2020	2413	31/12/2021	AAP COP REGIONALE FONCT		500 000,00
AE	2020	2937	31/12/2022	EVALUATION COP REGIONALE		50 000,00
AE	2020	1679	31/12/2020	ARBORETUM DES BARRES		60 000,00
AE	2015	15275	31/12/2020	CPER 3 AGENCE REGIONALE BIODIVERSITE 2015-2020	1 204 253,70	265 000,00
AE	2015	15266	31/12/2020	CPER3 RNR TERRES & ETANGS DE BRENNNE FOUCAULT MASSE 2015-2020	350 000,00	-16 800,00
AE	2015	15270	31/12/2020	CPER 3 RNR PONTLEVOY 2015-2020	47 400,00	16 800,00

FONCTION 8 : TRANSPORTS

Au titre des Transport et mobilités durables :

N° d'enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BP	Ajustement BP
AP	2020	2285	31/12/2021	TRAINS HYDROGENE		2 000 000,00
AP	2020	2284	31/12/2021	ETUDES INSTALLATION MAINTENANCE PCLM		100 000,00
AP	2020	2283	31/12/2022	CENTRE DE MAINTENANCE - FONCIER		10 000 000,00
AP	2020	2286	31/12/2022	CAPILLAIRES FRET CHATEAUROUX BUZANCAIS		274 000,00
AP	2020	2287	31/12/2024	CAPILLAIRES FRET CHARTRES ORLÉANS		2 572 000,00
AP	2020	2288	31/12/2020	POCL TIERCE EXPERTISE		100 000,00
AP	2020	2289	31/12/2021	AMÉNAGEMENT GARE DE TOURY		150 000,00
AP	2020	2292	31/12/2022	PLATEFORME ROUTIERE GARE DE CHARTRES		600 000,00
AP	2020	2290	31/12/2022	MAAS - MOBILITÉ AS A SERVICE		2 200 000,00
AE	2020	1410	31/12/2021	AIDE MOBILICO		5 000 000,00
AE	2020	2291	31/12/2022	CONTROLE QUALITÉ REMI		600 000,00
AP	2018	2227	31/12/2022	CENTRE DE MAINTENANCE SPDC - LAB - QUEBEC PRO REA	66 500 000,00	400 000,00
AP	2017	1453	31/12/2022	CAPILLAIRES FRET GIEN NEVOY	800 000,00	72 000,00
AP	2018	2247	31/12/2020	TOURS CHINON	5 500 000,00	400 000,00

FONCTION 9 : ACTION ECONOMIQUE

Au titre du Développement économique, de la recherche, de l'innovation et de la formation professionnelle :

En dépenses :

N° d'enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BP	Ajustement BP
AP	2020	0791	31/12/2020	FONDS DE PRETS D'HONNEUR		1 000 000,00
AP	2020	1769	31/12/2020	CAP CREATION REPRISE CENTRE		3 000 000,00
AP	2020	0830	31/12/2020	FONDS REGIONAL DE GARANTIE		250 000,00
AP	2020	1759	31/12/2020	CAP DEVELOPPEMENT CENTRE		4 800 000,00
AP	2020	2612	31/12/2020	INDUSTRIE DU FUTUR		2 330 000,00
AP	2020	2613	31/12/2020	INGENIERIE FINANCIERE		1 500 000,00
AP	2020	2615	31/12/2020	ACCELERATEUR		400 000,00
AP	2020	0929	31/12/2020	CAP SOLIDAIRE		60 000,00
AP	2020	1260	31/12/2020	SCOP		150 000,00
AP	2020	14600	31/12/2020	CENTR'ACTIF		200 000,00
AP	2020	0704	31/12/2020	FONDS REGIONAL DE GARANTIE BPI FRANCE		1 000 000,00
AP	2020	1789	31/12/2020	AIDE A LA CREATION REPRISE		100 000,00
AP	2020	4002	31/12/2020	CAP EMPLOI FORMATION CENTRE		800 000,00
AP	2020	1630	31/12/2020	FRENCH TECH		500 000,00
AP	2020	2604	31/12/2020	FONDS D'INTERVENTION ENTREPRISES EN DIFFICULTES		950 000,00
AP	2020	1349	31/12/2020	AGENCE REGIONALE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE		50 000,00
AP	2020	0897	31/12/2020	CAP RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT		3 500 000,00
AP	2020	0422	31/12/2020	SOUTIEN AUX POLES DE COMPETITIVITE		800 000,00
AP	2020	0850	31/12/2020	APPEL A PROJETS 2020		4 400 000,00
AP	2020	1429	31/12/2025	AMBITION R&D 2025 (ARD CVL)		30 000 000,00
AP	2020	2609	31/12/2020	CSTI INVESTISSEMENT		80 000,00
AP	2020	18218	31/12/2021	CD 18 - AMELIORATION QUALITE DE LA BAINNADE		90 000,00
AP	2020	18219	31/12/2021	CD 18 - AMENAGEMENT TOURISTIQUE DE NOIRLAC : ACQUISITION		222 000,00
AP	2020	18220	31/12/2021	CD 18 - AMENAGEMENT TOURISTIQUE DE NOIRLAC : RESTAURATION		400 000,00
AP	2020	1229	31/12/2020	CAP DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE INVESTISSEMENT		325 000,00
AP	2020	0068	31/12/2020	HEBERGEMENTS TOURISTIQUES		1 350 000,00
AP	2020	0078	31/12/2020	ITINERAIRES DE RANDONNEE		10 000,00

N° d'enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BP	Ajustement BP
AP	2020	18222	31/12/2021	CRD 18 - AMENAGEMENT TOURISTIQUE DE NOIRLAC : LIAISON DOUCE		65 000,00
AE	2020	1631	31/12/2020	PLATES FORMES D'INITIATIVES		300 000,00
AE	2020	1632	31/12/2020	PROGRAMME REGIONAL TRANSMISSION REPRISE		120 000,00
AE	2020	1646	31/12/2020	BGE ET COUVEUSES		165 000,00
AE	2020	1647	31/12/2020	PASS CREATION CENTRE-VAL DE LOIRE		900 000,00
AE	2020	1633	31/12/2020	ARDAN		220 000,00
AE	2020	1635	31/12/2020	DIAGNOSTIC STRATEGIQUE		50 000,00
AE	2020	1636	31/12/2020	GPEC		50 000,00
AE	2020	1637	31/12/2020	OBSERVATOIRE-ETUDES		20 000,00
AE	2020	1648	31/12/2020	DEMARCHES FILIERES ARTISANALES		500 000,00
AE	2020	1634	31/12/2020	PROGRAMME REGIONAL ENVIRONNEMENT		90 000,00
AE	2020	1791	31/12/2020	ACTION DE VALORISATION		95 000,00
AE	2020	1638	31/12/2020	ANIMATION ECONOMIQUE		436 000,00
AE	2020	1786	31/12/2020	CONTRAT DE PROMOTION DE L'ARTISANAT		70 000,00
AE	2020	3706	31/12/2020	GROUPEMENT D'EMPLOYEURS/COOPERATIVES D'ACTIVITES ET D'EMPLOI		210 000,00
AE	2020	0584	31/12/2020	CAP ASSO		8 500 000,00
AE	2020	1641	31/12/2020	TETES DE RESEAU REGIONALE		1 085 000,00
AE	2020	2601	31/12/2020	MISE EN OEUVRE ACTIONS NOUVELLES FSS		430 000,00
AE	2020	1795	31/12/2020	FONDS REGIONAL DE GARANTIE BPI FRANCE		25 000,00
AE	2020	1796	31/12/2020	FRENCH TECH		50 000,00
AE	2020	1797	31/12/2020	AIDE A LA CREATION		80 000,00
AE	2020	2602	31/12/2020	GPECT		150 000,00
AE	2020	1347	31/12/2020	AGENCE REGIONALE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE		4 690 000,00
AE	2020	1619	31/12/2020	INDUSTRIE DU FUTUR, CLUSTER ET ACTIONS COLLECTIVES		900 000,00
AE	2020	1798	31/12/2020	FONDS DE DEVELOPPEMENT DU SUD		175 000,00
AE	2020	1617	31/12/2020	AUTRES OPERATIONS		135 000,00
AE	2020	4003	31/12/2020	CAP FORMATION CENTRE		500 000,00
AE	2020	1618	31/12/2020	COMITE DES ORGANISATIONS SYNDICALES DE SALARIES		168 000,00
AE	2020	1799	31/12/2020	EXPERTISE DE DOSSIERS		40 000,00
AE	2020	1620	31/12/2020	ANIMATION DES PÔLES DE COMPETITIVITE		835 000,00
AE	2020	0834	31/12/2020	FILIERE ALIMENTAIRE ET AGRICULTURE REGIONALE		908 000,00
AE	2020	1623	31/12/2020	VALORISATION TOURISTIQUE DE LA GASTRONOMIE		160 000,00
AE	2020	1628	31/12/2020	FILIERE ALIMENTAIRE ET TRANSFORMATION		170 000,00
AE	2020	1428	31/12/2020	STUDIUM		600 000,00
AE	2020	0472	31/12/2020	BOURSES DOCTORALES		3 735 000,00
AE	2020	1594	31/12/2020	COLLOQUES ET PROGRAMMES D'ETUDES		80 000,00
AE	2020	1595	31/12/2020	CORIT		10 000,00
AE	2020	1597	31/12/2020	CULTURE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE		315 000,00
AE	2020	1503	31/12/2020	PARTENARIAT REGION UNIVERSITES		1 090 000,00
AE	2020	1228	31/12/2020	ANIMATION DES SITES ET EVENEMENTIELS		40 000,00
AE	2020	1615	31/12/2020	UNAT		69 000,00
AE	2020	1246	31/12/2020	CRT HORS CPIER		1 738 900,00
AE	2020	15762	31/12/2020	CPIER OS9 CRT PATRIMOINE LIGERIEN (2015-2020)		1 700 000,00
AE	2020	1241	31/12/2020	AGRITOURISME		25 000,00
AE	2020	1218	31/12/2020	FLEURISSEMENT		50 000,00
AE	2020	1616	31/12/2020	ADHESION A L'ASSOCIATION DES VILLES ET REGIONS CYCLABLES		10 000,00
AE	2020	2606	31/12/2020	RENDEZ VOUS COMPETENCES EMPLOIS		150 000,00
AP	2013	4001	31/12/2016	CAP DEVELOPPEMENT	5 160 702,82	-6 802,00
AP	2018	1759	31/12/2019	CAP DEVELOPPEMENT CENTRE	11 700 000,00	-1 154 462,66
AP	2018	1528	31/12/2021	ACCOMPAGNEMENT FILIERES ET TRANSFERT DE TECHNOLOGIE	4 800 000,00	-4 800 000,00
AP	2014	1265	31/12/2021	CAP FILIERES - MATERIEL	14 722 000,00	1 740 000,00
AP	2014	1266	31/12/2021	CAP FILIERES - EXPERIMENTATION INNOVATION (INVEST)	6 707 827,47	150 000,00
AP	2014	1267	31/12/2021	CAP FILIERES APPUI TECHNIQUE	4 600 000,00	110 000,00
AE	2014	0472	31/12/2014	BOURSES DOCTORALES	4 221 085,29	-14 003,03

En recettes :

N° d'enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BP	Ajustement BP
AP	2020	1769R	31/12/2020	CAP CREATION REPRISE CENTRE		1 000 000,00
AP	2020	1759R	31/12/2020	CAP DEVELOPPEMENT CENTRE		1 100 000,00
AP	2020	4000R	31/12/2020	CAP CREATION REPRISE CENTRE		520 000,00
AP	2020	4001R	31/12/2020	CAP DEVELOPPEMENT CENTRE		2 220 000,00
AP	2020	4002R	31/12/2020	CAP EMPLOI FORMATION CENTRE		75 000,00
AP	2020	2604R	31/12/2020	FONDS D'INTERVENTION ENTREPRISES EN DIFFICULTES		950 000,00
AP	2020	0897R	31/12/2020	CAP RECHERCHE & DEVELOPPEMENT		200 000,00

Au titre de la Formation initiale, lycées, apprentissage et vie citoyenne :

N° d'enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BP	Ajustement BP
AE	2017	0452	31/12/2018	LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS	208 100,00	-115 906,27

B – LE VOTE DE L'ARCHITECTURE PAR POLITIQUE RÉGIONALE

BP 2020: répartition par politique des dépenses et recettes

	DEPENSES		RECETTES		AP - AE
	BP 2019	BP 2020	BP 2019	BP 2020	
FONCTIONNEMENT	1 032 453 529	963 977 022	1 239 015 372	1 149 923 000	259 904 421
TERRITOIRES SOLIDAIRES	4 122 330	4 000 000	0	0	
ENVIRONNEMENT	7 045 000	7 364 000	251 750	321 000	
TECHNOLOGIES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION	3 716 400	4 200 000	0	270 000	
COOPERATION INTERNATIONALE	1 200 000	1 200 000	30 000	0	
TOTAL SOLIDARITES TERRITORIALES, DEVELOPPEMENT DURABLE, STRATEGIES	16 083 730	16 764 000	281 750	591 000	22 391 509
ECONOMIE INNOVATION	28 540 500	28 370 000	0	0	
RECHERCHE, TECHNOLOGIE ET INNOVATION	7 320 750	6 350 000	0	0	
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	2 416 000	2 500 000	0	0	
TOURISME	3 944 400	3 994 000			
FORMATION PROFESSIONNELLE	130 000 000	135 000 000	63 000 000	59 500 000	
ORIENTATION	2 143 000	3 300 000	0	170 000	
TOTAL DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DE LA RECHERCHE, DEL'INNOVATION, ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	174 364 650	179 514 000	63 000 000	59 670 000	117 932 652
TRANSPORTS	353 595 700	360 000 000	7 067 367	11 300 000	
TOTAL TRANSPORTS ET MOBILITES DURABLES	353 595 700	360 000 000	7 067 367	11 300 000	5 610 000
ENSEIGNEMENT LYCEES	58 247 100	58 968 000	10 517 800	10 784 000	
APPRENTISSAGE	83 850 000	15 500 000	450 000	450 000	
FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES	47 926 298	48 500 000	0	0	
CULTURE	24 900 000	24 160 000	100 000	82 000	
SPORTS	3 900 000	3 900 000	0	0	
VIE CITOYENNE	450 000	450 000	0	0	
TOTAL FORMATION INITIALE, LYCEES, APPRENTISSAGE, VIECITOYENNE ET PARTICIPATIVE	219 273 398	151 478 000	11 067 800	11 316 000	112 786 907
COMMUNICATION	4 000 000	4 000 000			
MOYENS GENERAUX DE L'ADMINISTRATION	15 911 400	16 036 300	0	0	
MOYENS GENERAUX FINANCIERS	50 897 751	45 400 722	1 079 689 355	1 002 458 000	
RESSOURCES HUMAINES	140 800 000	142 500 000	3 447 000	3 447 000	
TOTAL OPTIMISATION DES RESSOURCES	211 609 151	207 937 022	1 083 136 355	1 005 905 000	1 191 353
PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES EUROPEENS	56 186 900	47 000 000	58 249 000	49 141 000	
INTEGRATION DE LA DIMENSION EUROPEENNE	1 340 000	1 284 000	0	0	
REGION BENEFICIAIRE FINAL	0	0	16 213 100	12 000 000	
TOTAL EUROPE	57 526 900	48 284 000	74 462 100	61 141 000	-8 000

	DEPENSES		RECETTES		AP - AE
	BP 2019	BP 2020	BP 2019	BP 2020	
INVESTISSEMENT	468 682 100	462 816 500	262 120 257	276 870 522	294 862 372
TERRITOIRES SOLIDAIRES	68 681 300	63 500 000	0	0	
ENVIRONNEMENT	6 300 000	5 200 000	0	0	
TECHNOLOGIES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION	480 000	1 000 000			
COOPERATION INTERNATIONALE	205 000	97 000	61 000	0	
TOTAL SOLIDARITES TERRITORIALES, DEVELOPPEMENT DURABLE, STRATEGIES	75 666 300	69 797 000	61 000	0	88 705 000
ECONOMIE INNOVATION	33 545 500	32 500 000	7 000 000	6 115 000	
RECHERCHE, TECHNOLOGIE ET INNOVATION	18 981 800	19 000 000	0	0	
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	6 120 000	7 000 000	0	0	
TOURISME	4 628 000	4 327 000	0	0	
FORMATION PROFESSIONNELLE	300 000	545 000			
TOTAL DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DE LA RECHERCHE, DEL'INNOVATION, ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	63 575 300	63 372 000	7 000 000	6 115 000	55 120 735
TRANSPORTS	75 601 600	76 000 000	25 990 000	45 489 522	
TOTAL TRANSPORTS ET MOBILITES DURABLES	75 601 600	76 000 000	25 990 000	45 489 522	19 418 000
ENSEIGNEMENT LYCEES	81 025 500	93 712 000	1 646 596	1 532 000	
APPRENTISSAGE	14 800 000	12 110 000			
FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES	1 700 000	3 400 000	0	0	
CULTURE	9 040 000	8 660 000	60 000	60 000	
SPORTS	1 400 000	1 300 000	0	74 000	
TOTAL FORMATION INITIALE, LYCEES, APPRENTISSAGE, VIECITOYENNE ET PARTICIPATIVE	107 965 500	119 182 000	1 706 596	1 666 000	128 618 636
MOYENS GENERAUX DE L'ADMINISTRATION	5 156 400	5 199 000	0	0	
MOYENS GENERAUX FINANCIERS	90 000 000	63 200 000	168 865 661	146 050 000	
TOTAL OPTIMISATION DES RESSOURCES	95 156 400	68 399 000	168 865 661	146 050 000	3 000 000
PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES EUROPEENS	50 717 000	65 966 500	58 497 000	74 805 000	
INTEGRATION DE LA DIMENSION EUROPEENNE	0	100 000			
REGION BENEFICIAIRE FINAL			0	2 745 000	
TOTAL EUROPE	50 717 000	66 066 500	58 497 000	77 550 000	0
TOTAL GENERAL AVEC DETTE ET AVEC FONDS EUROPEENS	1 501 135 629	1 426 793 522	1 501 135 629	1 426 793 522	554 766 792
Fonctionnement	1 032 453 529	963 977 022	1 239 015 372	1 149 923 000	259 904 421
Investissement	468 682 100	462 816 500	262 120 257	276 870 522	294 862 372
TOTAL GENERAL HORS REAMENAGEMENT DE LA DETTE ET HORS FONDS EUROPEENS	1 364 231 729	1 303 827 022	1 354 389 629	1 292 847 522	
Fonctionnement	976 266 629	916 977 022	1 180 766 372	1 100 782 000	
Investissement	387 965 100	386 850 000	173 623 257	192 065 522	

C – LA GESTION DE LA DETTE ET DE LA TRESORERIE

Le conseil régional définit sa politique d'endettement comme suit :

A la date du 31/12/2019, l'encours de la dette prévisionnel présente les caractéristiques suivantes :

Encours total de la dette actuelle : 774 674 417,73 € (incluant une mobilisation d'emprunt pour 2019 de 91 100 000 €, encore prévisionnelle à la date d'établissement des annexes dette)

Présentation détaillée : la dette est ventilée en appliquant la double échelle de cotation fondée sur l'indice sous-jacent et la structure et en précisant pour chaque élément sa part respective dans le total de l'encours, sa valorisation et le nombre de contrats concernés :

99,6 % de la dette classée 1-A,
0,4 % de la dette classée 1-B,

Stratégie d'endettement

Dans l'hypothèse où l'emprunt proposé au vote dans le cadre du Budget Primitif 2020 serait réalisé à 100 % soit 87 600 000 € et compte tenu d'un remboursement en capital actuellement inscrit au budget primitif 2020 soit 53 200 000 €.

Et considérant que compte tenu de l'inscription au budget primitif 2020 en dépenses d'investissement du loyer financier L1a pour un montant de 3 406 121,42 € l'encours du Contrat de Performance Energétique s'établirait au 31/12/2020 à 17 623 069,10 € (exprimé en TTC)

Encours de la dette envisagé (dont CPE) au 31/12/2020 est de : 805 668 296,31 €
Dont (en pourcentage, en valeur et en nombre de contrats) :
99,7 % de la dette classée 1-A,
0,3 % de la dette classée 1-B,

Instruments de couverture :

De plus, il est rappelé que l'assemblée délibérante autorise les opérations de couverture pour le présent exercice budgétaire sur les contrats d'emprunts constitutifs du stock de la dette (dont la liste figure dans une annexe), ainsi que sur les emprunts nouveaux ou de refinancement à contracter sur l'exercice 2020 et qui seront inscrits en section d'investissement du budget primitif.

Ainsi, la dette susceptible d'être protégée est celle présentée par l'état de la dette au 1er janvier 2020 : 774 674 417,73 € soit le capital restant dû incluant un emprunt d'équilibre (prévisionnel à la date de réalisation des annexes de la dette) pour 2019 de 91 100 000 M€ et l'encours relatif au Contrat de Performance Energétique pour 21 029 190,52 € (exprimé en TTC).

Par ailleurs, les primes, commissions ou frais à la charge de la Région ne devront pas, s'il y a lieu, excéder, au total pour chaque opération et pour la durée de celle-ci, le niveau de 3 % du montant d'encours concerné.

Enfin, le plafond des lignes de trésorerie est fixé à 160 M€ et le plafond du programme NEU CP est également fixé à 160 M€. Par ailleurs, le plafond du programme de NEU MTN est fixé à 120 M€. Enfin, le programme EMTN (Euro Medium Term Notes) est doté actuellement d'un plafond de 500 M€.

D – LES DISPOSITIONS DIVERSES

Coûts standards de formations sanitaires et sociales 2020

Coûts moyens régionaux 2020 – base : Réalisé 2018

FORMATIONS SANITAIRES

Formations	Coût moyen régional (par apprenant)
Aide-soignant(e)	5 700 €
Auxiliaire de puériculture	7 300 €
Ambulancier	4 000 €
Infirmier(e)	6 900 €
Puéricultrice	8 900 €
Infirmier(e) anesthésiste	6 400 €
Infirmier(e) de bloc opératoire	9 200 €
Cadre de santé	11 200 €
Masseur Kinésithérapeute	4 900 €
Psychomotricien	4 300 €
Ergothérapeute	9 400 €
Technicien en laboratoire médical	8 500 €
Manipulateur d'électroradiologie médicale	7 700 €
Préparateur en pharmacie hospitalière	7 000 €
Sage-femme	8 600 €

FORMATIONS SOCIALES

Formations	Coût moyen régional (par apprenant)
Educateur de jeunes enfants	7 800 €
Educateur spécialisé	6 900 €
Moniteur-Educateur	7 200 €
Assistant(e) de service social	7 200 €
Technicien de l'intervention sociale et familiale	5 900 €
Educateur technique spécialisé	8 900 €

Remises gracieuses

La remise de dette fait disparaître le lien de droit existant entre la Région et son débiteur en éteignant la créance. La remise gracieuse libère la responsabilité personnelle et pécuniaire du comptable public.

Les remises gracieuses suivantes sont accordées pour un montant de 1 442,15 € :

Nature de la créance	Montant	Nombre de dossiers
Bourse sanitaire et sociale	300,00 €	1
Trop perçu sur rémunération	1 142,15 €	2

Participation des familles à la rémunération du personnel de service d'hébergement des établissements publics d'enseignement

Il est décidé :

- de maintenir le prélèvement sur recettes du service annexe d'hébergement et de restauration pour tous les établissements publics d'enseignement à la charge de la Région, à l'exception des EREA (Établissements régionaux d'enseignement adapté) et des lycées Denis Papin (41), Sonia Delaunay (41), Paul Gauguin (45), Jean Lurçat (45) et Jean de la Taille (45),
- de fixer le taux de prélèvement à 22,5% de la totalité des recettes (familles, commensaux et hôtes de passage) perçues lorsque la fabrication des repas est assurée par le service spécial de restauration et d'hébergement, et à 10 % lorsque la fabrication des repas est assurée par un prestataire extérieur,
- d'autoriser le Président du Conseil Régional à exécuter toute opération de gestion subséquente.

Autorisations

Le Président du Conseil régional est autorisé pour l'exercice 2020 à procéder à des mouvements de crédits de chapitres à chapitres (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de fonctionnement dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Attribution de la subvention 2020 au COS et approbation de la convention

Il est décidé :

- d'attribuer une subvention forfaitaire de 600 000 € au Comité des Œuvres Sociales (COS) de la Région Centre-Val de Loire pour l'année 2020 ;
- d'approuver la convention annuelle 2020, jointe en annexe, portant définition des droits et obligations respectives de la Région et du COS, ainsi que de l'utilisation de la subvention attribuée ci-dessus et d'habiliter le Président du Conseil régional à la signer ainsi que tous les actes afférents.

Méthodes comptables

La Région opte pour la mise en œuvre de la neutralisation des amortissements des bâtiments publics et des subventions d'équipement versées.

Affectations

Il est décidé d'affecter la somme de 613 000 € sur l'autorisation d'engagement 2020-1342 CLUBS ELITE 2020-2021.

Tableau des emplois

Il est décidé :

- 1) D'adopter le tableau des emplois et des effectifs tels qu'il figure en annexe ;
- 2) D'autoriser, pour mener à bien un projet ou une opération déterminée, le recrutement d'agents par contrat à durée déterminée dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération conformément aux dispositions de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifié par l'article 17-II de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;
- 3) D'autoriser l'ouverture de certains emplois au regard de la nature des fonctions ou des besoins des services, et conformément aux dispositions de l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifié par l'article 21-I de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, à l'emploi de contractuels, dès lors que la Région n'est pas susceptible de recruter un agent titulaire, tels qu'indiqués dans le tableau des emplois et des effectifs joint en annexe ;

Ces recrutements interviendront, notamment, dans le cadre des décrets publiés en application de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

- 4) D'autoriser le recrutement d'agents contractuels de droit public dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 pour remplacer sur les emplois du tableau des emplois et effectifs en annexe des fonctionnaires territoriaux ou des agents contractuels de droit public momentanément indisponibles ;

Modification des dates limites d'affectation pour les AP/AE

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DE LA RECHERCHE, DE L'INNOVATION, ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE				
Année enveloppe	Code enveloppe	Libellé enveloppe	Date initiale de fin d'affectation	Nouvelle date de fin d'affectation proposée
2019	1769	CAP CREATION REPRISE CENTRE	31/12/2020	31/12/2019
2019	1759	CAP DEVELOPPEMENT CENTRE	31/12/2020	31/12/2019
2019	1260	SCOP	31/12/2020	31/12/2019
2019	1789	AIDE A LA CREATION REPRISE	31/12/2020	31/12/2019
2019	4002	CAP EMPLOI FORMATION CENTRE	31/12/2020	31/12/2019
2019	1630	FRENCH TECH	31/12/2020	31/12/2019
2019	2604	FONDS D'INTERVENTION ENTREPRISES EN DIFFICULTES	31/12/2020	31/12/2019
2019	1349	AGENCE REGIONALE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	21/12/2021	31/12/2019
2019	897	CAP RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	31/12/2020	31/12/2019
2019	0422	SOUTIEN AUX POLES DE COMPETITIVITE	31/12/2020	31/12/2019
2014	1262	APPEL A PROJET INNOVATION	31/12/2020	31/12/2019
2016	1262	APPEL A PROJET INNOVATION	31/12/2020	31/12/2019
2018	1262	APPEL A PROJETS INNOVATION	31/12/2021	31/12/2019
2019	1262	APPEL A PROJETS INNOVATION	31/12/2022	31/12/2019
2019	1631	PLATES FORMES D'INITIATIVES	31/12/2020	31/12/2019
2019	1632	PROGRAMME REGIONAL TRANSMISSION REPRISE	31/12/2020	31/12/2019
2019	1646	BGE ET COUVEUSES	31/12/2020	31/12/2019
2019	1647	PASS CREATION CENTRE-VAL DE LOIRE	31/12/2020	31/12/2019
2019	1635	DIAGNOSTIC STRATEGIQUE	31/12/2020	31/12/2019
2019	1636	GPEC	31/12/2020	31/12/2019
2019	1637	OBSERVATOIRE-ETUDES	31/12/2020	31/12/2019
2019	1634	PROGRAMME REGIONAL ENVIRONNEMENT	31/12/2020	31/12/2019
2019	1648	DEMARCHES FILIERES ARTISANALES	31/12/2020	31/12/2019
2019	1791	ACTION DE VALORISATION	31/12/2020	31/12/2019
2019	3706	GROUPEMENT D'EMPLOYEURS/COOPERATIVES D'ACTIVITES ET D'EMPLOI	31/12/2020	31/12/2019
2019	0584	CAP ASSO	31/12/2020	31/12/2019
2019	1641	TETES DE RESEAU REGIONAL	31/12/2020	31/12/2019
2019	2601	MISE EN OEUVRE ACTIONS NOUVELLES FSS	31/12/2021	31/12/2019
2019	1797	AIDE A LA CREATION	31/12/2020	31/12/2019
2019	1619	INDUSTRIE DU FUTUR, CLUSTER ET ACTIONS COLLECTIVES	31/12/2020	31/12/2019
2019	1798	FONDS DE DEVELOPPEMENT DU SUD	31/12/2020	31/12/2019
2019	4003	CAP FORMATION CENTRE	31/12/2020	31/12/2019
2019	1618	COMITE DES ORGANISATIONS SYNDICALES DE SALARIES	31/12/2020	31/12/2019
2019	2602	GPECT	31/12/2020	31/12/2019
2019	1620	ANIMATION DES PÔLES DE COMPETITIVITE	31/12/2020	31/12/2019
2019	1628	FILIERE ALIMENTAIRE ET TRANSFORMATION	31/12/2020	31/12/2019
TRANSPORTS ET MOBILITES DURABLES				
Année enveloppe	Code enveloppe	Libellé enveloppe	Date initiale de fin d'affectation	Nouvelle date de fin d'affectation proposée
2018	2261	ETUDE STRATEGIE AEROPORTUAIRE	31/12/2019	31/12/2020
FORMATION INITIALE, LYCEES, APPRENTISSAGE ET VIE CITOYENNE				
Année enveloppe	Code enveloppe	Libellé enveloppe	Date initiale de fin d'affectation	Nouvelle date de fin d'affectation proposée
2019	2680	FONDS SOCIAL REGIONAL	31/12/2019	31/12/2020
2018	1209	VALORISATION TERRITOIRE ET PUBLIC WEB DOC	31/12/2019	31/12/2021
2015	36206	CG36- ODASE MATERIEL SCENIQUE	31/12/2019	31/12/2020
2015	36208	CG36-ACQUISITIONS INSTRUMENTS DE MUSIQUE	31/12/2019	31/12/2020
2016	1665	DEMOCRATIE PERMANENTE ET EGALITE	31/12/2019	31/12/2021
2015	36209	CG36-ANIMATION MUSICALE DU TERRITOIRE	31/12/2019	31/12/2020
2015	36210	CG36-MUSIQUE ET THEATRE PAYS	31/12/2019	31/12/2020
2018	1387	500EME ANNIVERSAIRE DE LA RENAISSANCE	31/12/2019	31/12/2020
2018	2762	CONSTRUCTION NOUVEAU LYCEE D'EURE ET LOIR	31/12/2018	31/12/2020
2019	2757	CONSTRUCTION NOUVEAU LYCEE DU LOIRET	31/12/2019	31/12/2021
2019	1533	AIDES AUX EMPLOYEURS D'APPRENTIS	31/12/2019	31/12/2020
2019	2743	ACTIONS METHODOLOGIQUES COP REGIONALE	31/12/2019	31/12/2020

Annulations-clôtures des AP/AE

N° AP/AE	Libellé	Montant voté	Montant annulé
SOLIDARITES TERRITORIALES, TRANSITION ECOLOGIQUE, STRATEGIES			
TERRITOIRES SOLIDAIRES			
AP 2008-18003	CG 18 - HEBERGEMENTS DES PERSONNES AGEES	6 704 159,00	0,00
AP 2008-41003	CG 41 - HEBERGEMENT DES PERSONNES AGEES	5 535 000,00	0,00
AP 2011-1849	CRP LA CHATRE EN BERRY	5 332 280,84	0,00
AP 2013-1947	CONTRAT VILLE MOYENNE CHATEAUDUN	894 356,60	0,00
AP 2015-1773	FONDS SUD AEROPORT DE CHATEAUROUX 2015-2016	1 947 500,00	0,00
ENVIRONNEMENT			
AP 2008-7310	VT CONTRAT EAU CENTRE CPER 2007-2013	2 050 683,78	0,00
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DE LA RECHERCHE, DE L'INNOVATION, ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE			
ECONOMIE			
AP 2013-1769	CAP ARTISANAT CREATION	1 812 957,84	0,00
AP 2013-4001	CAP DEVELOPPEMENT CENTRE	5 160 702,82	-6 802,00
AP 2018-1528	ACCOMPAGNEMENT FILIERES ET TRANSFERT DE TECHNOLOGIE	4 800 000,00	-4 800 000,00
AP 2017-0791	PLATES FORMES D'INITIATIVES	805 000,00	0,00
AP 2018-0791	PLATES FORMES D'INITIATIVES	790 000,00	0,00
AP 2015-1769	CAP ARTISANAT CREATION	2 672 341,87	0,00
AP 2014-1759	CAP ARTISANAT DEVELOPPEMENT	972 058,95	0,00
AP 2019-14600	CENTR'ACTIF	230 000,00	0,00
AP 2017-0704	FONDS REGIONAL DE GARANTIE	500 000,00	0,00
AP 2016-4000	CAP CREATION REPRISE CENTRE	609 620,00	0,00
AP 2017-1349	AGENCE REGIONALE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	248 841,98	0,00
AP 2011-1427	FONDS D'AMORCAGE	3 000 000,00	0,00
AP 2011-0422	SOUTIEN AUX PROGRAMMES DE RECHERCHE ET AUX POLES DE COMPETI	934 676,08	0,00
AP 2013-1422	SOUTIEN AUX PROGRAMMES DE RECHERCHE SSEE	125 000,00	0,00
AP 2018-0422	SOUTIEN AUX PÔLES DE COMPETITIVITE	1 150 000,00	0,00
AP 2017-1262	APPEL A PROJETS INNOVATION	5 000 000,00	0,00
RECHERCHE			
AE 2014-0472	BOURSES DOCTORALES	4 221 085,29	-14 000,03
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR			
AE 2016-1134	MOBICENTRE	1 698 257,63	-6 245,00
TRANSPORTS ET MOBILITES DURABLES			
AE 2018-2242	CD 37 (2015-2020) - WIMOOV	50 000,00	0,00
AP 2015-1773	FONDS SUD AEROPORT DE CHATEAUROUX 2015-2016	1 947 500,00	0,00
FORMATION INITIALE, LYCEES, APPRENTISSAGE ET VIE CITOYENNE			
ENSEIGNEMENT LYCEES			
AP 2019-2754	ENSEMBLE LYCEES ACQUISITION D'UN SYSTEME D'INFO EDUC PATRIMOIN	600 000,00	-600 000,00
AE 2016-1859	TOUS LYCEES TOUCHES PAR LES INTEMPERIES MAI-JUIN 2016	250 000,00	-18 208,76
AE 2016-1915	PETITS EQUIPEMENTS SNE/GRDE CUISINE	188 000,00	-1 247,33
AE 2017-1915	GRANDE CUISINE (AE)	46 000,00	-134,67
AE 2018-1915	GRANDE CUISINE (AE)	46 000,00	-40,43
AE 2015-2102	APPEL A PROJETS DECHETS	150 000,00	0,00
AE 2016-1515	TRANS'EUROPE CENTRE (AE)	1 485 054,19	0,00
AE 2017-1907	ACCOMPAGNEMENT AUX USAGES LYCEES CANOPE (AE)	18 000,00	0,00
FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES			
AP 2008-1010	CABLAGE INFORMATIQUE EFSS	7 910 809,91	-1 362 436,03
AE 2017-1532	DEVELOPPEMENT OFFRE DE FORMATION	698 144,36	0,00
APPRENTISSAGE			
AP 2014-1583	COMPAGNONS DU DEVOIR - RESTRUCTURATION CFA	4 000 000,00	0,00
AP 2013-1566	BTP CFA 41 - RESTRUCTURATION CFA (EQUIPEMENTS INCLUS)	9 750 000,00	-124 576,72
AE 2017-1546	PROSPECTION-DEVELOPPEUR DE L'ALTERNANCE	736 564,64	-7 500,00
CULTURE			
AP 2016-4120	FRAC MAINTENANCE	72 208,39	0,00
AP 2008-7108	GP - ARCHEOLOGIE GRANDS SITES	1 004 897,34	-87 447,00
VIE CITOYENNE			
AE 2017-0452	LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS	208 100,00	-115 906,27
OPTIMISATION DES RESSOURCES			
MOYENS GENERAUX DE L'ADMINISTRATION			
AE 2017-1658	REPROGRAPHIE	597 000,00	-110 146,74
EUROPE			
AE 2015-9069	POILOIRE P16C 06 - TOURISME ITINERANCES VELOROUTES	0,00	0,00
AE 2015-9085	POILOIRE P16C 07 - TOURISME ITINERANCES RANDONNEES	0,00	0,00

Diminutions des AP/AE

La date de caducité étant dépassée, le montant de l'enveloppe est ramené au montant affecté.

N° AP/AE	Libellé	Montant voté	Montant annulé
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DE LA RECHERCHE, DE L'INNOVATION, ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE			
ECONOMIE			
AP 2018-1759	CAP DEVELOPPEMENT CENTRE	11 700 000,00	-1 154 462,66

Changements de libellés

N° AP/AE	Ancien libellé	Nouveau libellé
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DE LA RECHERCHE, DE L'INNOVATION, ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE		
2013-1262	APPEL A PROJETS PME INNOVATION	APPEL A PROJETS PME INNOVATION (APIC/APIC PME 2013)
2014-1262	APPEL A PROJET INNOVATION	APPEL A PROJET INNOVATION (AAP PME 2015)
2016-1262	APPEL A PROJET INNOVATION	APPEL A PROJET INNOVATION (AAP PME 2016)
2017-1262	APPEL A PROJETS INNOVATION	APPEL A PROJETS INNOVATION (pas d'engagement)
2018-1262	APPEL A PROJETS INNOVATION	APPEL A PROJETS INNOVATION (PIA3 BPI)
2019-1262	APPEL A PROJETS INNOVATION	APPEL A PROJETS INNOVATION (AAP INNO COLLABORATIVE BPI)
FORMATION INITIALE, LYCEES, APPRENTISSAGE ET VIE CITOYENNE		
2019-2770	ROTHOU CONSTRUCTION D'UN INTERNAT 120 LITS	ROTHOU DEMOLITION ET RECONSTRUCTION NOUVEL INTERNAT 120 LITS
2017-2197	POSI EVOLUTION DES OUTILS LOGICIELS SECTEUR CULTURE	POSI PATRIMOINE CULTUREL